Cahiers ODENA
Au croisement des savoirs

Cahier nº 2011-03. Rapport de recherche

Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec

La ville de Chibougamau et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau

Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Édith Cloutier, Jo-Ann Toulouse et Josée Goulet

Montréal 2011

REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC

DIALOG
Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network

INRS
Université d'avant-garde

ODENA
ARUC - CURA

Les Autochtones et la ville au Québec: identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance
Aboriginal Peoples in Québec Cities: Identity, Mobility, Quality of Life and Governance

Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs
Cahier ODENA n° 2011-03. Rapport de recherche
Titre : *Cartographie sociale et économique de la population autochtone des villes du Québec. La ville de Chigougamau et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau*
Auteurs : Carole Lévesque, Philippe Apparicio, Martin Gagnon, Édith Cloutier, Jo-Ann Toulouse, Josée Goulet
Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Lieu de publication : Montréal
Date : 2011

Carole Lévesque
Professeure, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Philippe Apparicio
Professeur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Martin Gagnon
Agent de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Édith Cloutier
Présidente, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Jo-Ann Toulouse
Directrice générale, Centre d'amitié Eenou de Chibougamau

Josée Goulet
Directrice générale, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Éditique
Céline Juin, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique
Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion
DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones
Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, Canada H2X 1E3
reseaudialog@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
225, Chef Max Gros Louis
Wendake, QC G0A 4V0
info@rcaaq.info

Organisme subventionnaire
L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA

INRS
Université d'avant-garde

ISBN : 978-2-89575-275-2
ISSN : 2291-4161 (imprimé)
ISSN : 2291-417X (en ligne)
Dépôt légal : 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ODENA
ARUC-CURA
Les Autochtones et la ville au Québec :
identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance

www.odena.ca

L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. ODENA réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de DIALOG ─ Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des Alliances de recherche universités-communautés). Nouvelle alliance de recherche partenariale et interdisciplinaire, ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. Les chercheurs et partenaires autochtones de l'Alliance ODENA entretiennent quatre objectifs de recherche et d'action :

- Tracer un portrait d'ensemble de la situation sociale, économique, culturelle, politique et juridique des Autochtones des villes afin de se doter de nouveaux indicateurs et de nouveaux mécanismes pour planifier l'action.
- Caractériser et évaluer, à l'échelle de chacun des centres, les pratiques et les programmes afin de modeler l'offre de services et de renforcer les capacités.
- Comprendre les défis actuels en matière de pauvreté, de santé, de racisme, de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et d'insécurité afin de diversifier et de consolider les interventions en développement social.
- Identifier les conditions d'une nouvelle participation citoyenne et mettre en valeur l'action collective autochtone.

Partenaires | Partners

INRS Université d'avant-garde
DIALOG Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
CICC Centre international de criminologie comparée
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
Val-d'Or Native Friendship Centre
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles
Centre d'amitié autochtone du Saguenay
Centre d'amitié Eenou de Chibougamau
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière
Centre d'amitié autochtone de Montréal
Centre d'amitié autochtone de La Tuque
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre
National Association of Friendship Centres

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Canada

Table des matières

Table des matières i

Liste des tableaux iii

Liste des figures v

Introduction 1

1. Méthodologie 5
1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données 5
1.1.1 Données du Registre des Indiens 5
1.1.2 Données de Statistique Canada 8
1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés 13
1.2.1 Trois échelles territoriales au sein de la zone d'influence territoriale 13
1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données 13

2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau 17
2.1 Le territoire 17
2.2 Communautés cries dans la zone d'influence territoriale 20
2.3 Poids démographique de la population autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC 22

3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée 29
3.1 Identité autochtone 29
3.2 Structure par âge et sexe 32
3.3 Situation familiale 36

4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée 41
4.1 Scolarité 41
4.2 Revenu 44
4.3 Taux d'activité 51

5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée 55

6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée 59

Les faits saillants de l'étude 61

Bibliographie 65

Annexe 67

Glossaire 69

Liste des tableaux

Tableau a Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec 2
Tableau 1 Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence 7
Tableau 2 Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006 11
Tableau 3 Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises 12
Tableau 4 Accessibilité des communautés autochtones de la zone d'influence à partir de Chibougamau 19
Tableau 5 Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés cries du Québec, 2006 21
Tableau 6 Population ayant une identité autochtone dans les communautés cries localisées dans la zone d'influence territoriale du CAEC, 2006 22
Tableau 7 Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2006 24
Tableau 8 Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2001 25
Tableau 9 Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 1996 26
Tableau 10 Parts de la ville dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006 27
Tableau 11 Parts de la ville dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006 28
Tableau 12 Parts de la ville dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006 28
Tableau 13 Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAEC et de ses constituantes, 1996 à 2006 30
Tableau 14 Variation (en %) de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006 31
Tableau 15 Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 35
Tableau 16 Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2001 35
Tableau 17 Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 1996 35
Tableau 18 Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 38
Tableau 19 Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 42
Tableau 20 Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Chibougamau, 1995, 2000, 2005 46
Tableau 21 Revenu de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2005 48

Tableau 22 Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 53

Tableau 23 Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population totale du Québec, 1996 à 2006 54

Tableau 24 Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 60

Tableau 25 Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996-2006 60

Liste des figures

Figure a Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec 3
Figure 1 Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques 14
Figure 2 Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document 15
Figure 3 Structure de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006 18
Figure 4 Territoires de la zone d'influence territoriale du CAEC et de ses constituantes selon l'année du recensement 19
Figure 5 Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés cries du Québec, 2006 21
Figure 6 Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006 23
Figure 7 Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 24
Figure 8 Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2001 25
Figure 9 Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 1996 26
Figure 10 Part de la population autochtone résidant dans la ville de Chibougamau et la partie résiduelle de la zone d'influence territoriale du CAEC, 2006, 2001, 1996 27
Figure 11 Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Chibougamau et zone d'influence territoriale du CAEC, 2006 30
Figure 12 Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006 31
Figure 13 Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 2006 33
Figure 14 Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAEC, par groupe d'âge, 2006 33
Figure 15 Variation (en %) des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau et province de Québec, 1996 à 2006 34
Figure 16 Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 37
Figure 17 Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1996 à 2006 37
Figure 18 Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 38
Figure 19 Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006 39
Figure 20 Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 42
Figure 21 Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006 43

Figure 22 Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et la ville de Chibougamau, et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005 46
Figure 23 Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1995 à 2005 47
Figure 24 Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1995 à 2005 47
Figure 25 Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de Chibougamau et zone d'influence territoriale du CAEC, 2005 48
Figure 26 Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2005 49
Figure 27 Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1995 à 2005 49
Figure 28 Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2005 50
Figure 29 Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et la population du Québec, 2000 à 2005 50
Figure 30 Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006 52
Figure 31 Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006 52
Figure 32 Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006 53
Figure 33 Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1996-2006 54
Figure 34 Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 56
Figure 35 Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006 57
Figure 36 Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 57
Figure 37 Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006 58
Figure 38 Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 59
Figure 39 Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006 60

Introduction

a) Mise en situation

La présence des Autochtones[1] dans les villes du Québec est une réalité encore trop souvent méconnue, voire ignorée. Pour de nombreux Québécois et Québécoises, les Autochtones résident tous et toutes dans des réserves localisées en milieu rural ou isolé, loin de la vie urbaine et citadine. Rares sont les personnes qui savent qu'une cinquantaine de villes comptent de nos jours une population autochtone relativement nombreuse, parmi lesquelles on retrouve à la fois des grands centres urbains, tels que Montréal et Québec, et des pôles régionaux, tels que Trois-Rivières, La Tuque, Val-d'Or et Saguenay. Cette population connaît une forte croissance : de quinze à seize fois plus nombreuse en 2008 qu'elle ne l'était en 1980, elle s'est accrue de manière significative ces dernières années; dans une ville comme Val-d'Or, la population autochtone a pratiquement triplé entre 1996 et 2006 (Statistique Canada 2008)[2]. Cette population est également très diversifiée puisqu'elle se compose, selon les endroits, de personnes issues des Premières Nations, du Peuple inuit ou du groupe métis. De plus, la répartition des groupes selon l'âge et le genre présente également des différences significatives selon les villes considérées.

Dans le cadre des travaux de l'Alliance de recherche ODENA, nous nous sommes intéressés au profil démographique et socioéconomique de la population autochtone qui réside dans sept villes régionales du Québec — que nous appellerons villes d'accueil — où sont établis des centres d'amitié autochtones : Chibougamau, Joliette, La Tuque, Saguenay, Senneterre, Sept-Îles et Val-d'Or (voir Tableau a)[3]. Dans la foulée, le profil de la population autochtone des villes et des réserves ou

---

1 Selon la *Loi constitutionnelle* de 1982, le terme Autochtone s'applique aux trois groupes de descendants des premiers habitants du Canada : les Indiens (appelés Amérindiens au Québec), les Métis et les Inuit. Les Indiens/Amérindiens sont regroupés au sein de dix Premières Nations. Outre la population autochtone des villes, la population autochtone des communautés (ou réserves) est répartie dans 42 collectivités amérindiennes situées dans toutes les régions administratives de la province et dans 14 villages nordiques au Nunavik.

2 Bien que l'on constate un peu partout au Canada et au Québec une présence de plus en plus nombreuse et significative des Autochtones en milieu urbain — on estime en général qu'au moins 50 % de la population autochtone totale réside de nos jours dans des villes — il demeure difficile d'estimer la proportion démographique réelle que représente cette population autochtone urbaine (tous groupes confondus), à cause des limites méthodologiques associées à l'autodéclaration dans les recensements canadiens. En effet, plusieurs personnes peuvent déclarer avoir une origine autochtone (souvent métisse) sans que ce statut puisse être validé sur le plan identitaire, juridique ou administratif. C'est particulièrement le cas au Québec alors que plusieurs associations ou regroupements de personnes métisses revendiquent un statut constitutionnel et des droits territoriaux ou ancestraux. Contrairement à la situation qui existe dans d'autres provinces canadiennes (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta notamment), aucun de ces groupes n'a encore fait l'objet d'une reconnaissance légale au sein de la province. Il est donc impossible de distinguer dans les statistiques les personnes dont les origines métisses sont prouvées et reconnues, de celles qui affirment détenir une ascendance métisse sans preuve adéquate ou encore de celles qui sont issues de couples mixtes. De plus, comme nous le verrons plus loin, plusieurs communautés autochtones (sur réserve) refusent de participer au recensement; les données de Statistique Canada les concernant sont donc incomplètes, voire inexistantes dans certains cas; nous en avons tenu compte dans nos analyses en ayant recours par exemple aux données du Registre fédéral des Indiens inscrits. Ces nombreuses situations font en sorte qu'il faut utiliser les données disponibles avec beaucoup de précaution; c'est ce que nous avons fait tout au long de cette nouvelle cartographie en prenant soin de faire les distinctions qui s'imposent lorsque cela s'avérait possible. Les résultats obtenus nous permettent néanmoins d'identifier quelques tendances et spécificités populationnelles au regard des villes étudiées et des communautés autochtones localisées en périphérie de ces villes.

3 Des centres d'amitié autochtones sont aussi établis à Montréal et à Québec depuis plusieurs décennies. Un profil de la population autochtone qui y réside sera réalisé ultérieurement. Toutefois, étant donné la localisation géographique de ces villes, leur rôle d'attraction potentielle pour l'ensemble de la population de la province, et leur statut de métropole (Montréal) et de capitale nationale (Québec), la méthodologie utilisée sera différente et reposera sur des analyses spatiales d'un autre ordre.

collectivités autochtones situées en périphérie de ces villes d'accueil a également retenu notre attention à cause des services offerts ou des liens de proximité qui débordent souvent le cadre municipal. En effet, la ville régionale au sein de laquelle est établi un centre d'amitié autochtone est généralement une destination privilégiée ou encore un carrefour de rencontres et d'activités pour la population autochtone, que celle-ci réside dans la ville en question, qu'elle provienne des villes avoisinantes ou des réserves et établissements indiens localisés à plus ou moins grande distance.

Ce faisant, la clientèle desservie par un centre d'amitié autochtone[4] est loin de se limiter à la population autochtone résidente de la ville où il est installé physiquement. Bien au contraire, le centre d'amitié autochtone, pour des raisons à la fois historiques, sociales, économiques et culturelles, se retrouve au cœur d'une vaste dynamique de mobilité et de déplacement présentant de nombreuses spécificités qu'il importe de documenter lorsque l'on souhaite mieux comprendre et améliorer les conditions de vie de la population autochtone des villes québécoises. Prenons comme exemple le transport médical entre les réserves et les villes assuré par plusieurs centres d'amitié ou encore l'accueil de patients en provenance de diverses communautés autochtones du Nord et du Moyen-Nord séjournant dans les villes, parfois sur de longues périodes, pour y recevoir des soins de santé ou accoucher. Pensons également à la fréquentation des écoles provinciales par des enfants autochtones de plus en plus présents dans les villes d'accueil pendant l'année scolaire. Autant de situations peu connues qui ont motivé nos choix en matière de recherche. Il nous intéresse en effet de savoir quelles sont les caractéristiques de la population autochtone susceptible de fréquenter un centre d'amitié autochtone et de mieux comprendre l'environnement populationnel à l'intérieur duquel se déploient les centres d'amitié autochtones des sept villes régionales étudiées.

Tableau a : Villes d'accueil des centres d'amitié autochtones au Québec

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Ville d'accueil régionale
Centre d'amitié Eenou de Chibougamau	1969	Chibougamau
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière	2001	Joliette
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	1975	La Tuque
Centre d'amitié autochtone du Saguenay	2010	Saguenay
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre	1978	Senneterre
Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles	2006	Sept-Îles
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	1974	Val-d'Or

Centre d'amitié autochtone	Date de création	Métropole et capitale nationale
Centre d'amitié autochtone de Montréal	1975	Montréal
Centre d'amitié autochtone de Québec	1979	Québec

[4] C'est à Winnipeg en 1951 que le premier centre d'amitié autochtone a vu le jour au Canada. Au Québec, le premier centre a ouvert ses portes en 1969 à Chibougamau; le dixième a été créé à Saguenay à l'automne 2010. À l'origine, ces centres ont été mis sur pied afin de pallier le manque de services et de ressources disponibles pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur de leur communauté ou réserve d'origine, puisque les services administrés par les conseils de bande ne s'étendent pas au-delà de leurs frontières respectives (Bordeleau et Mouterde 2008). La création des centres émane de l'initiative de personnes autochtones qui se retrouvent dans les villes régionales ou dans les grands centres et qui constatent rapidement les difficultés auxquelles font face les nouveaux arrivants : isolement, manque de moyens et de ressources; le besoin de s'épauler et de se soutenir se fait vite sentir.

Figure a : Localisation des centres d'amitié autochtones au Québec

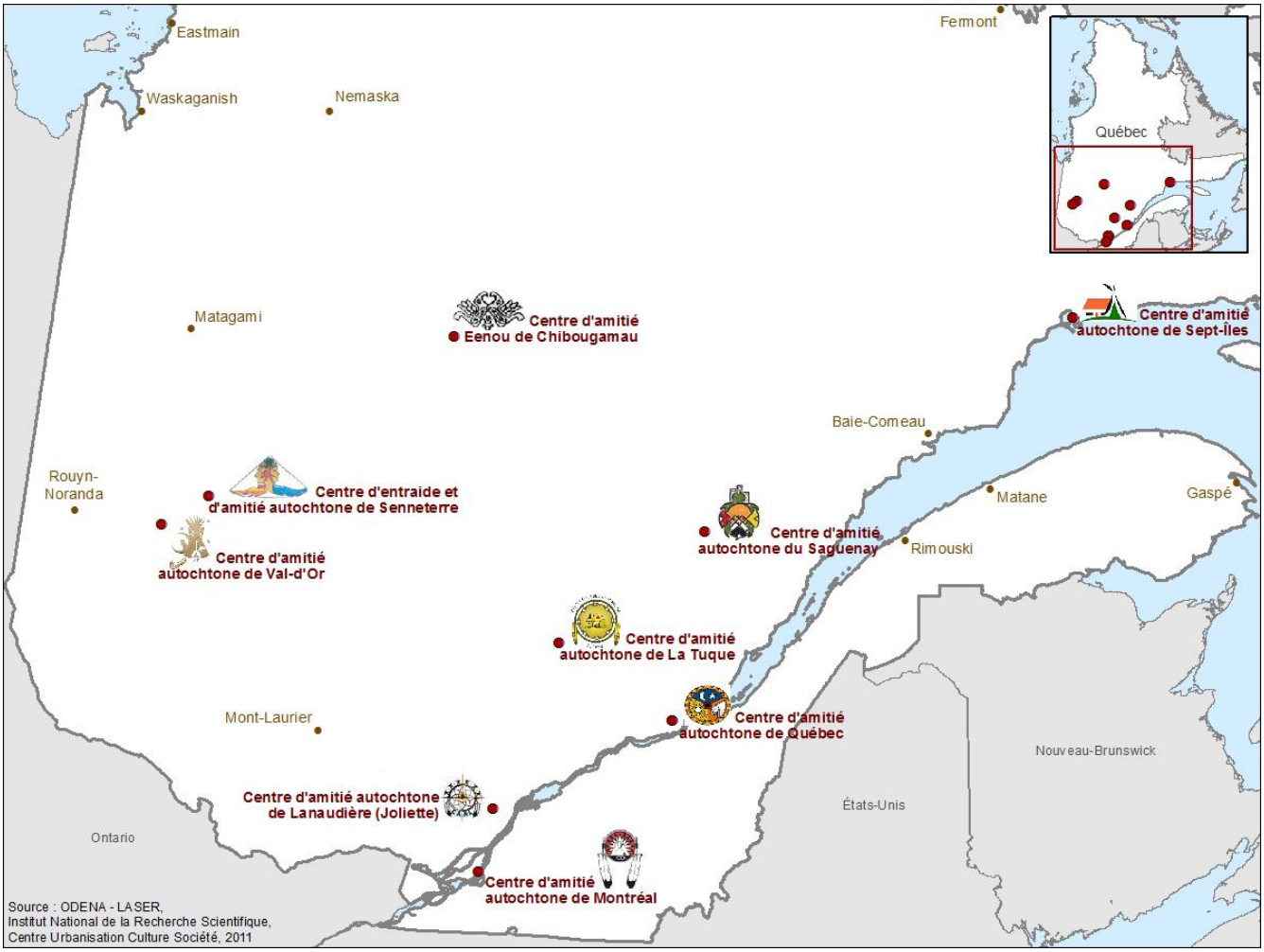

b) Circonscrire la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone

La localisation des centres d'amitié autochtones dans les villes régionales que nous avons étudiées ne s'est pas faite au hasard. En effet, les villes en question sont toutes situées sur des territoires depuis longtemps fréquentés par les Premiers Peuples. Avant même que le centre d'amitié n'existe, l'endroit était déjà habité, fréquenté, visité par une population autochtone. De nos jours, avec la multiplication des accès routiers et aériens, la population autochtone est de plus en plus mobile, autant celle qui réside dans les communautés que celle des villes.

Lorsque l'on cherche à savoir quelle est la population autochtone susceptible d'être desservie par un centre d'amitié autochtone, on prend habituellement en compte la population autochtone de la ville où est installé le centre d'amitié en question. Mais cette mesure fait abstraction des dynamiques de déplacement et de circulation entre la ville d'accueil concernée, les villes des alentours et les communautés autochtones environnantes; elle fait aussi abstraction des ententes existantes entre les communautés et les centres d'amitié en matière de santé par exemple.

C'est en tentant de combler cette lacune qu'un questionnement portant sur le rayonnement territorial d'un centre d'amitié autochtone s'est fait jour et nous a conduit à nous intéresser au rôle des centres

dans la transformation des formes de mobilité contemporaines entre les villes et les réserves ou territoires autochtones. Dès lors, la ville d'accueil où est installé un centre d'amitié autochtone peut difficilement être considérée comme un point de chute ou une simple destination : elle devient le moteur d'une nouvelle configuration territoriale. Pour les besoins de l'exercice, nous avons construit un nouveau concept, celui de **zone d'influence territoriale**, afin de couvrir non pas seulement une réalité (celle de la résidence), mais un ensemble de réalités sociologiques susceptibles de contribuer à transformer les dynamiques de mobilité entre les communautés autochtones et les villes.

La **zone d'influence territoriale** d'un centre d'amitié autochtone est l'aire de distribution et de circulation de la population autochtone à l'intérieur d'un territoire donné. Ce territoire est déterminé selon plusieurs échelles : municipalité, agglomération, municipalité régionale de comté (MRC) et regroupement de MRC, et intègre, selon le cas, les villes, villages, communautés ou autres lieux de rencontre saisonniers ou permanents. Ce territoire est également traversé de nombreuses infrastructures. Cette zone d'influence territoriale est le théâtre d'un ensemble de relations de diverses natures (sociales, commerciales, économiques). À l'intérieur de cette zone, le centre d'amitié agit comme un pôle de convergence qui engendre une nouvelle mobilité ou circulation des Autochtones. La zone d'influence territoriale se mesure à la fois sous l'angle démographique et socioéconomique, de même que sous l'angle des services offerts à la population concernée.

À partir des données statistiques du recensement canadien de 1996, 2001 et 2006 et de celles du Registre des Indiens du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, nous proposons une nouvelle façon d'aborder cet ensemble de réalités. Il est important de noter que nous n'avons pas créé comme tel de nouvelles données statistiques. Nous offrons simplement, à partir des données existantes, de nouvelles combinaisons et de nouveaux agencements relatifs à la population autochtone considérée en matière d'identité, d'âge, de sexe, de situation socioéconomique, de langue et de mobilité résidentielle.

c) Organisation du rapport

Le présent rapport concerne la ville de Chibougamau et la zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau (CAEC) ; il est composé de six chapitres. Le premier s'attarde à décrire la méthodologie utilisée pour obtenir le portrait de la situation démographique de la population autochtone au Québec, notamment les sources et la différenciation des couches de territoires d'analyse. Le deuxième chapitre propose un portrait global (géographique et démographique) de la zone d'influence territoriale du CAEC. La deuxième partie du chapitre 2 détaille plus particulièrement le poids démographique de la population selon son identité de 1996 à 2006.

Le troisième chapitre s'attarde aux caractéristiques démographiques de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC, selon l'identité, l'âge et la situation familiale. On retrouve dans le chapitre 4 un portrait de la situation socioéconomique des Autochtones de la zone d'influence, qui détaille le niveau de scolarité, le revenu et le taux d'activité, chez les femmes comme chez les hommes. Le chapitre 5 s'intéresse à la connaissance et à l'usage de la langue autochtone, comme langue maternelle et comme langue d'usage principale à la maison. Finalement, le chapitre 6 aborde la question de la mobilité résidentielle des Autochtones de la zone d'influence territoriale. Mentionnons également que la conclusion fait ressortir les faits saillants de la présente recherche.

1. Méthodologie

Il est difficile d'obtenir un portrait global et adéquat de la situation démographique de la population autochtone au Québec. Aucune des sources de données disponibles ne rend compte de l'ensemble des groupes et ne couvre toutes les situations. Néanmoins, deux sources principales sont généralement utilisées[5] : 1) **Statistique Canada,** dont les données proviennent du recensement canadien quinquennal; 2) le **Registre des Indiens** du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC), qui répertorie la population des Indiens inscrits à l'échelle du Canada. Chacune de ces sources présente des limites méthodologiques importantes, mais elles permettent également d'observer des tendances populationnelles.

1.1 La nature, la portée et les limites méthodologiques des données

1.1.1 Données du Registre des Indiens

- **Cadre de production**

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 et amendée à plusieurs reprises au cours du 20e siècle, le Registre des Indiens constitue le répertoire officiel de tous les Indiens inscrits, ou avec statut, au Canada (AADNC 2010). Des répertoires contenant des listes des personnes ayant le statut d'Indien existent depuis 1850 au Canada, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en a centralisé l'administration dans le Registre des Indiens à partir de 1951. Le 13 juin 2011, le nom de ce ministère a été modifié pour Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Ce ministère assume la responsabilité des relations entre le gouvernement canadien et l'ensemble des Autochtones du Canada, soit les Premières Nations (Amérindiens), les Métis et les Inuit.

Seules les personnes appartenant aux Premières Nations sont concernées par la *Loi sur les Indiens* et sont inscrites au Registre. Toutefois, bien que les membres des nations cries et naskapies du Québec soient inscrits au Registre, ils ne relèvent plus de la *Loi sur les Indiens*, mais de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* depuis 1984. Ce changement de cadre juridique s'inscrivait dans la foulée des signatures de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec les Cris et les Inuit en 1975, et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) avec les Naskapis en 1978. Les Inuit du Nunavik sont reconnus sur le plan constitutionnel en tant que groupe autochtone à l'échelle fédérale, mais la Convention de la Baie-James et du Nord québécois leur procure également des droits en vertu de nombreuses lois québécoises. Quant à la population qui s'identifie comme métisse, elle n'a pas encore fait l'objet d'une reconnaissance juridique au Québec, contrairement à ce qu'on observe en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique où sont établies diverses Nations métisses provinciales. Au Québec, les personnes métisses sont regroupées pour la plupart au sein de quelques organisations qui revendiquent, parfois depuis plus de 40 ans, des droits territoriaux ou de chasse à l'intérieur de la province.

[5] Outre Statistique Canada et le Registre des Indiens inscrits, une autre source statistique sectorielle existe au Québec : le registre des bénéficiaires des Conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois. Ce dernier registre compile l'information relative aux Cris de Eeyou Istchee, aux Inuit du Nunavik et aux Naskapis de Kawawachikamach. Le recours à cette source complémentaire ne s'avère pas pertinent pour l'instant dans le cadre de ce rapport.

Le statut d'Indien se transmet par le sang à la descendance, mais au cours de l'histoire certaines personnes ayant une origine ou une ascendance des Premières Nations n'ont pu être inscrites au Registre des Indiens ou ont perdu leur statut au cours de leur vie. Ces Indiens dépouillés de leur statut étaient notamment des femmes des Premières Nations ayant perdu leur statut en épousant un homme non Indien avant 1985, et leurs enfants. Depuis lors, deux réformes importantes ont apporté des amendements à la *Loi sur les Indiens* étant donné le caractère discriminatoire des dispositions qui concernaient les femmes. D'abord, depuis 1985, les femmes indiennes ne perdent plus leur statut au moment de leur mariage, indépendamment du statut juridique ou civil du mari; de plus, à cette date, les femmes qui avaient auparavant perdu leur statut d'Indienne inscrite ont pu le recouvrer et, sous certaines conditions, elles ont pu le transmettre à leurs enfants. Cependant, des inégalités persistaient en matière de transmission à la seconde génération selon le statut de la mère ou du père. En 2010, avec la mise en application de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens*, il a été convenu que tous les petits-enfants admissibles des femmes qui avaient perdu leur statut après avoir épousé un non-Indien pouvaient désormais être inscrits au Registre des Indiens. Ces changements à la loi ont eu des impacts importants sur les inscriptions au Registre et, partant, sur la démographie des populations autochtones.

Dans la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, un groupe d'Indiens inscrits pour qui des terres ont été réservées constitue une bande indienne et ces terres forment une réserve, terme auquel on préférera à l'occasion celui de communauté autochtone. Le territoire d'une réserve est régi par le gouvernement fédéral, mais les lois provinciales s'y appliquent. Ce territoire est toutefois une propriété commune indivisible dont aucune partie ne peut appartenir en propre à un individu. Si cette particularité législative a pour but premier la préservation de l'intégrité des frontières de la réserve, elle a de nombreuses incidences sociales et légales et limite, par exemple, le champ d'action économique des personnes qui y vivent.

- **Précision des données**

Hormis pour les quelques individus sans affiliation, inscrits sur la liste générale, les personnes inscrites au Registre des Indiens sont affiliées à une des réserves indiennes, ou communauté, reconnues. Elles font donc partie de la population d'une communauté particulière, qu'elles résident « sur réserve », soit sur le territoire de la communauté, ou « hors réserve ». Si les chiffres du Registre sont en principe très précis, la population réelle de certaines communautés peut être surestimée dans certains cas. Certaines communautés n'ayant pas le statut de réserve attribué par AADNC n'apparaissent pas au Registre des Indiens et leurs résidents sont considérés comme affiliés à une autre communauté. C'est le cas des Indiens inscrits d'Oujé-Bougoumou, chez les Cris du Québec, considérés au Registre comme des résidents de Mistissini, même s'ils résident dans un autre lieu[6]. Ajoutons que le statut de résident « hors réserve » est générique, il ne permet donc pas une localisation des Autochtones sur le territoire national. Par exemple, un Indien inscrit dans une communauté donnée et résidant « hors réserve » pourrait très bien habiter un autre pays que le Canada.

[6] Sur un plan administratif, le village d'Oujé-Bougoumou est désigné comme étant un établissement indien. Selon Statistique Canada, un établissement indien est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins dix Indiens (Autochtones). Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusif d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AADNC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales (http://www.statcan.gc.ca...).

▪ Écart entre le nombre total d'Indiens inscrits et celui selon le lieu de résidence depuis 2006

En plus du total des Indiens inscrits par communauté, les données du Registre fournissent deux informations : le sexe des personnes inscrites et leur lieu de résidence (sur le territoire de la communauté ou à l'extérieur). Si la somme des groupes d'une communauté selon le sexe est toujours égale au total de sa population, ce n'est parfois pas le cas en ce qui concerne le lieu de résidence. Dans les données du Registre postérieures à 2004 (depuis que les chiffres sur la population inscrite résidant sur une terre de la Couronne ne sont plus disponibles séparément), on observe plusieurs cas où la somme des groupes d'une communauté selon le lieu de résidence (en réserve ou hors réserve) est inférieure au total de sa population. Ce problème touche cinq communautés de quatre Premières Nations : les Algonquins vivant hors réserve de Hunter's Point (aussi connu comme Wolf Lake First Nation), les Innus de la réserve de Pakuashipi, les Malécites vivant hors réserve de Whitworth et les Cris des communautés de Nemaska et de Whapmagoostui (voir Tableau 1).

Dans cas de Pakuashipi par exemple, le registre rapporte que 296 personnes résident dans la communauté en 2005, dont 295 en réserve et une hors réserve. En 2006 toutefois, le Registre indique une population totale de 299 personnes, mais dont aucune ne réside en réserve et un nombre trop petit pour être diffusé habite hors réserve. La situation demeure la même en 2007, alors qu'en 2008 la population de 309 personnes se divise en 148 femmes vivant en réserve et zéro hors réserve, et 164 hommes dont le lieu de résidence est inconnu. Étant donné que ce genre de problème ne se présente pas dans les données antérieures à 2005, il serait possible que ces écarts résultent de difficultés d'interprétation quant à la nature du lieu de résidence de personnes vivant en des lieux anciennement traités comme des terres de la Couronne.

Tableau 1 : Inconstance du nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens selon certains lieux de résidence

	Algonquins hors réserve de Hunter's Point		Innus de la réserve de Pakuashipi		Malécites hors réserve de Whitworth		Cris de Nemaska (Nemiscau) et Whapmagoostui	
Année	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit	Somme	Déficit
2005	274	-	296	-	764	-	-	-
2006	*	-218	0	-299	*	-775	-	-
2007	*	-209	0	-302	786	-	1444	-
2008	*	-208	148	-161	*	-770	0	-1450
2009	*	-205	158	-164	*	-780	0	-1489

Source : AADNC 2010.
Notes : - = Ne s'applique pas;
* = Population non diffusée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour des raisons de confidentialité;
Somme = Population selon le lieu de résidence tel qu'indiqué au Registre;
Déficit = Déficit de population selon le lieu de résidence par rapport à la population de la communauté telle qu'indiquée au Registre.

1.1.2 Données de Statistique Canada

- **Cadre de production**

En vertu de ses obligations constitutionnelles, le gouvernement fédéral a la charge de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et autres, nécessaires au bon fonctionnement du pays. Aux termes de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a le mandat de s'acquitter de cette tâche, et notamment de recenser la population canadienne tous les cinq ans. Jusqu'en date du recensement de 2006, cette enquête comportait deux questionnaires : un questionnaire « court » de quelques questions envoyé à tous les foyers canadiens, et un questionnaire « long » obligatoire, envoyé à un échantillon d'un foyer sur cinq. La plupart des chiffres publiés sur la population dans le recensement sont donc extrapolés à partir de cet échantillon de 20 %, ce qui peut influencer la qualité et la précision des données obtenues.

- **Précision des données**

La préservation du caractère anonyme des données publiées dans le recensement est une obligation légale de Statistique Canada. Deux types de traitement sont employés afin de satisfaire à cet objectif, et ces traitements influent sur la précision des données offertes à l'ensemble des utilisateurs. Le premier traitement est la suppression des régions, qui consiste à éliminer d'un tableau les données portant sur la population d'une région statistique lorsque ses effectifs sont inférieurs à un seuil donné. Les résidents d'un territoire doivent être au nombre de 250, répartis dans au moins 40 ménages privés, pour la diffusion de données sur le revenu, et au nombre de 40 pour les autres données (mais 100 dans le cas d'une région personnalisée pour les besoins d'un client). Statistique Canada élimine aussi des tableaux les chiffres concernant des sous-groupes de moins de dix personnes.

Statistique Canada procède à un second traitement, soit l'arrondissement aléatoire de tous les effectifs diffusés dans les tableaux, à l'exception des chiffres de la population intégrale du recensement en cours et du recensement précédent. Ces chiffres sont arrondis à un multiple de 5, au hasard vers le haut ou vers le bas, parfois à un multiple de 10. Dans le cas d'un effectif de 12 personnes, par exemple, l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5 fera en sorte que le chiffre inscrit au tableau sera 10 ou 15. C'est pourquoi tous les chiffres portant sur les effectifs d'un tableau se terminent invariablement par 0 ou par 5. Les chiffres des totaux dans les tableaux sont habituellement arrondis indépendamment des autres chiffres, ce qui permet de conserver un minimum de précision.

C'est pourquoi le calcul de la somme des effectifs des sous-ensembles d'un groupe ne donne pas toujours un chiffre égal au total du groupe. De même, la somme des pourcentages dans un groupe ne donne pas toujours 100 %, car les moyennes et pourcentages diffusés dans les tableaux de Statistique Canada sont généralement calculés à partir des chiffres arrondis. Ajoutons que l'arrondissement aléatoire peut grandement réduire la précision des données diffusées lorsque les effectifs sont petits, en particulier lorsque des pourcentages sont calculés à partir de deux petits chiffres arrondis. Par exemple, 11 chômeurs sur une population active de 44 personnes donnerait un taux de chômage de 25 %, mais si les valeurs se trouvent arrondies à 10 chômeurs et 40 personnes actives, c'est un taux de chômage de 37,5 % qui sera inscrit au tableau statistique.

▪ Concept d'identité autochtone dans le recensement

Pour les besoins du recensement canadien, Statistique Canada demande depuis 1996 à chaque recensé de répondre à une question sur l'appartenance à l'un des trois groupes qui constituent la population autochtone du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), sur la base de la perception du recensé face à son identité autochtone (Statistique Canada 2010 : 36). La notion de population autochtone est elle-même porteuse d'ambiguïtés dans la mesure où il y a plusieurs définitions possibles de ce qu'est une personne autochtone. Si le Registre des Indiens, de par les implications de la *Loi sur les Indiens* du Canada, adopte une posture restrictive, Statistique Canada a privilégié une approche ouverte et inclusive. Plutôt qu'un cadre légal « autorisant » les personnes à faire partie du groupe des Indiens inscrits, Statistique Canada s'appuie sur ce que les personnes perçoivent d'elles-mêmes (autodéclaration) et sur les appartenances qu'elles choisissent de revendiquer.

Le Registre des Indiens ne concernant qu'une portion des Peuples autochtones, excluant d'office les populations métisses et inuit, les données du recensement au sujet des Autochtones portent sur une population plus nombreuse que celle délimitée par le Registre des Indiens. Font partie des personnes ayant une identité autochtone dans le recensement : les individus qui sont inscrits au Registre des Indiens du Canada, ceux qui pourraient l'être mais ne désirent pas être inscrits, ceux dont le statut ne correspond pas totalement aux exigences de la *Loi sur les Indiens* et ceux qui appartiennent à un groupe autochtone qui n'est pas couvert par cette loi.

Plus précisément, un recensé qui revendique une identité autochtone peut déclarer être un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Possède aussi une identité autochtone, au sens de Statistique Canada, une personne qui a déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens*, ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Un recensé a la possibilité de revendiquer plus d'une identité à la fois, auquel cas il est placé dans un quatrième groupe de personnes ayant une identité autochtone multiple. Un cinquième groupe, les personnes ayant fourni une réponse non comprise ailleurs, rassemble les recensés ayant fourni une réponse compatible avec une identité autochtone, mais qui ne cadre pas avec l'un des quatre groupes précédents.

La reconnaissance et la revendication de l'identité autochtone ont progressé dans la population canadienne ces dernières années (Statistique Canada 2010). Cette progression concerne en particulier des personnes dont le statut ne correspond pas nécessairement avec exactitude à ceux des groupes officiels. Elle s'est donc accompagnée d'une complexification de la notion d'identité autochtone par rapport aux catégories traditionnellement reconnues. Par exemple, une personne dont un parent est un Indien inscrit et l'autre une personne non autochtone pourrait considérer faire partie du groupe des Métis, tout comme elle pourrait déclarer une identité autochtone multiple. Il ne faut donc pas considérer l'identité autochtone dans le recensement comme un équivalent automatique de l'appartenance à un regroupement officiel, comme l'est le fait d'être inscrit au Registre des Indiens ou sur la liste des bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Statistique Canada demande d'ailleurs aussi au recensé, dans une autre question, s'il est un Indien inscrit ou un Indien des traités[7] en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Statistique Canada 2010). Les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des membres d'une communauté indienne sans avoir précisé une identité autochtone particulière sont comptées dans le groupe ayant donné une réponse non comprise ailleurs (Statistique Canada 2010). Dans l'ensemble du Québec, en 2006, seuls 4,1 % des personnes ayant une identité autochtone ont signalé une identité multiple ou ont fourni une réponse non comprise ailleurs (respectivement 0,9 % et 3,2 %).

Étant donné d'occasionnels rejets du dénombrement dans certaines communautés autochtones et le succès parfois mitigé du dénombrement ailleurs (voir section suivante), le nombre d'Indiens inscrits recensés dans un territoire peut être inférieur à celui que contient le Registre des Indiens pour la même année. Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont ainsi utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

- **Communautés autochtones partiellement dénombrées**

Lors du recensement, il arrive que le dénombrement ne soit pas autorisé dans certaines communautés autochtones ou qu'il soit interrompu avant d'être mené à terme. La qualité des données recueillies pour certaines communautés autochtones peut aussi être jugée insuffisante par Statistique Canada. Lorsque cela survient, les données de ces communautés autochtones partiellement dénombrées ne sont pas publiées individuellement et ne sont pas incluses dans les totaux régionaux. Au Québec, sept communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. S'ajoute au dénombrement partiel le fait que la population recensée dans un territoire peut être trop petite pour que les données puissent être diffusées, selon les normes de confidentialité de Statistique Canada, faisant alors l'objet d'une suppression des données. Au Québec, quatre communautés autochtones se sont retrouvées dans cette situation au moins une fois entre 1996 et 2006. Le dénombrement partiel et la suppression des données ont pour résultat que la population de chacune des onze communautés précitées est omise dans les données d'au moins un des recensements de 1996, 2001 ou 2006 (voir Tableau 2).

[7] Selon AADNC, les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne au 19e siècle et au début du 20e siècle. Ces traités, portant le nom de Traités numérotés de 1 à 9, concernent des Premières Nations de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il n'y a aucun traité numéroté au Québec.

Tableau 2 : Communautés autochtones partiellement dénombrées ou dont les données sont supprimées au Québec, recensements de 1996 à 2006

Communauté	Statut	MRC ou territoire équivalent	Zone d'influence territoriale	Années de dénombrement partiel/absence de données 2006	2001	1996
Akwesasne	Réserve	Le Haut-Saint-Laurent		x	x	x
Cacouna	Réserve	Rivière-du-Loup		x	x	x
Doncaster	Réserve	Les Laurentides		x	x	
Essipit	Réserve	La Haute-Côte-Nord	Sept-Îles	x		
Gesgapegiag	Réserve	Avignon		x		
Hunter's Point	Établissement indien	Témiscamingue	Val-d'Or/Senneterre	x	x	x
Kahnawake	Réserve	Roussillon	Montréal	x	x	x
Kanesatake	Réserve	Deux-Montagnes	Montréal	x	x	x
Lac-Rapide	Réserve	La Vallée-de-la-Gatineau		x	x	
Wendake	Réserve	Québec	Québec	x		x
Whitworth	Réserve	Rivière-du-Loup		x	x	x

Source : Statistique Canada 2008b; 2008c; totalisation personnalisée de 2009 : *Données selon la nation/communauté autochtone au Québec, 1996 à 2006*.

Enfin, un nombre substantiel de ménages d'un territoire peuvent décider de ne pas répondre lors d'un recensement donné. Leur proportion sur l'ensemble des ménages recensés constitue le taux global de non-réponse. Lorsque le taux global de non-réponse d'un territoire est égal ou supérieur à 25 %, les données à son sujet ne sont pas diffusées, hormis les chiffres de la population et du nombre de logements. Par contre, les données sont prises en compte dans les totaux des territoires de niveau supérieur. Lorsque le taux de non-réponse est inférieur à 25 % tout en étant supérieur à 5 %, les données sont publiées, mais un indicateur de prudence est ajouté aux territoires concernés.

En raison de la participation variable des Autochtones aux recensements, des fluctuations sont susceptibles d'apparaître dans les données, alors que de véritables changements pourraient passer inaperçus. Il faut donc faire preuve d'une certaine prudence lors de la comparaison entre plusieurs recensements des données sur l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit, en particulier l'observation de tendances. Ajoutons que l'évolution récente de la représentation, du discours des Autochtones sur eux-mêmes et des amendements juridiques récents à la *Loi sur les Indiens* fait en sorte que le nombre de personnes s'identifiant à un groupe autochtone dans le recensement s'est considérablement accru ces dernières années (Statistique Canada 2010 : 36).

▪ Découpage géographique

La délimitation de l'extension maximale de la zone d'influence territoriale d'un Centre d'amitié autochtone et des territoires couverts par ses échelles locales et intermédiaires doit nécessairement se soumettre aux limites des découpages statistiques disponibles. Il s'agit ici des subdivisions de recensement (SDR), des agglomérations de recensement (AR) et régions métropolitaines de recensement (RMR), et des divisions de recensement (DR). Ces découpages calquent respectivement les territoires des municipalités et territoires équivalents, des régions urbaines de petite et de grande taille, et des MRC et territoires équivalents (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Correspondance des zones de Statistique Canada avec les entités administratives québécoises

Entité administrative	Entité statistique	Abréviation
Municipalité et territoires équivalents	Subdivision de recensement	SDR
Région urbaine de petite taille	Agglomérations de recensement	AR
Région urbaine de grande taille	Régions métropolitaines de recensement	RMR
Municipalité régionale de comté et territoires équivalents	Division de recensement (parfois deux MRC combinées)	DR

Notons que les territoires où sont installées les communautés autochtones au Québec sont considérés comme équivalents à une municipalité sous un angle statistique; elles constituent donc des unités statistiques indépendantes à l'échelle des SDR, mais peuvent être englobées dans les AR ou RMR des villes si elles en sont voisines. Par exemple, l'AR de Val-d'Or combine les territoires de la SDR (municipalité) de Val-d'Or et de la SDR (réserve indienne) de Lac-Simon.

- **Diachronie**

À l'échelle d'analyse considérée par cette étude, les unités statistiques du recensement sont normalement calquées sur les subdivisions administratives qui leur correspondent. Ainsi, lorsque ces subdivisions voient leur territoire modifié, les unités statistiques le sont aussi. La vague de fusions municipales qui a marqué le Québec durant la première décennie des années 2000 a ainsi entraîné de nombreux changements dans la délimitation des territoires des unités statistiques. Par exemple, la SDR de Val-d'Or de 2006 combine les territoires de cinq SDR qui étaient séparées en 2001, soit Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville, Vassan et le Val-d'Or de 2001. De même, les territoires des AR et des RMR sont susceptibles de s'agrandir avec le temps, au gré de la croissance des zones urbaines correspondantes (une réduction est toutefois théoriquement possible). La RMR de Montréal, dont les frontières s'étendent davantage à chaque nouveau recensement, en est le parfait exemple. Bien que plus stables, les limites des DR peuvent aussi évoluer, au gré des rajustements survenant parfois entre les MRC.

Les modifications successives de ces limites constituent un défi statistique lorsque l'on souhaite utiliser des données provenant de recensements différents et elles imposent des choix parmi les compromis possibles. D'une part, certaines modifications reflètent des changements dans la nature de l'espace occupé, comme l'urbanisation de régions rurales qui deviennent parties prenantes d'une AR ou RMR. D'autre part, les fusions ou modifications de limites peuvent modifier la population concernée par une unité statistique à travers le temps, sans que cela ne soit associé à un changement de nature du territoire concerné. Les découpages territoriaux d'un recensement donné reflétant la situation administrative et démographique du moment, les données d'une unité statistique du recensement de 2006 peuvent donc concerner un territoire quelque peu différent de celles des recensements de 2001 ou de 1996.

Dans certains cas, il est possible de reconstituer le territoire d'un recensement à partir de ceux d'un autre (par exemple fusionner en 2001 les unités statistiques formant la ville de Montréal de 2006), au prix d'une précision amoindrie et de la perte de certaines variables qui ne peuvent être reconstituées (comme le revenu médian). Il est aussi possible de commander à Statistique Canada les données d'un recensement réassemblées en fonction des limites territoriales d'un autre recensement. Il serait par exemple la plupart du temps possible d'obtenir des données de 2001 et 1996 redécoupées selon les mêmes limites que celles du recensement de 2006. Une telle opération peut toutefois exiger un investissement considérable. Le coût des données constitue donc un des paramètres qui guident les choix effectués.

Dans le cadre des portraits dont il est ici question, il a été décidé de presque toujours composer avec les découpages changeants propres à chacun des recensements. Dans certains cas, des territoires de recensement plus anciens sont combinés pour inclure ceux de recensements plus récents (par exemple Chicoutimi et Jonquière en 2001 et en 1996), et dans d'autres un découpage personnalisé a été commandé (c'est le cas de la zone d'influence du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau par exemple).

1.2 La notion de zone d'influence territoriale appliquée aux centres d'amitié autochtones étudiés

En ce qui concerne les communautés autochtones, il est possible de distinguer celles dont les résidents entretiennent des relations préférentielles avec un centre d'amitié autochtone. Un des principaux déterminants de cette relation est l'existence d'un parcours reliant la communauté au centre d'amitié (route, voie maritime, voie ferrée, voie aérienne pour les communautés inuit). La zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone particulier n'englobera donc pas nécessairement toutes les communautés qui s'en trouvent géographiquement rapprochées.

1.2.1 Trois échelles territoriales au sein de la zone d'influence territoriale

Pour les besoins de la présente analyse, trois échelles territoriales sont retenues. Le plus vaste territoire est couvert à l'échelle de la zone d'influence territoriale, alors que le plus restreint se limite à la municipalité où se trouve le centre d'amitié autochtone. S'y ajoute une échelle intermédiaire d'analyse, constituée par l'agglomération de recensement ou la MRC qui englobe la ville (parfois deux MRC sont statistiquement combinées). Afin de bien saisir la portée des comparaisons entre échelles territoriales menées tout au long de cette analyse, il ne faut pas perdre de vue que les communautés autochtones sont considérées, sous un angle statistique, comme des villes ou territoires équivalents. Le territoire d'une ville où se trouve un centre d'amitié autochtone exclut donc nécessairement la population vivant dans les communautés voisines, qu'elles soient lointaines ou adjacentes. Par contre, les territoires des régions intermédiaires, correspondant à des AR ou des MRC, incluent souvent une ou plusieurs communautés. Quant aux territoires des zones d'influence territoriales, ils sont expressément délimités dans l'optique d'inclure toutes les communautés dont des résidents pourraient entretenir une relation préférentielle avec le centre d'amitié de la zone ou de la ville elle-même. Il en résulte que les portraits dépeints par les données pour les régions intermédiaires et les zones d'influence seront souvent fortement teintés par les situations particulières des communautés qu'elles englobent. Ceci, bien sûr, dans la mesure où les résidents de ces communautés auront participé au recensement.

1.2.2 Trois niveaux de comparaison des données

Trois niveaux de comparaison sont mis à profit tout au long de cette analyse, afin de mieux cerner la situation de la population vivant dans la zone d'influence territoriale d'un centre d'amitié autochtone. Tout d'abord, cette analyse met l'accent sur la situation dépeinte par les données les plus récentes, celles du recensement de 2006, mais les données des recensements de 2001 et de 1996 sont souvent invoquées afin de comparer certaines caractéristiques à plusieurs moments. Lorsqu'indiqué, ceci permet de mieux saisir l'évolution de l'état de la situation de la population et des territoires.

Ensuite, puisque le cœur de cette analyse se fonde sur la géographie d'une population autochtone, les différentes couches de territoire formant la zone d'influence territoriale sont quasi systématiquement comparées entre elles. Cela permet d'éclairer les contrastes souvent très marqués entre les caractéristiques des populations résidant dans la ville, autour de la ville ou alors plus loin dans la zone d'influence. Toutefois, à l'occasion de la comparaison d'un territoire avec un autre

d'échelle supérieure qui l'englobe, une ville avec sa MRC par exemple, il est parfois plus instructif de confronter le territoire inclus avec la portion restante du territoire d'appartenance : la ville comparée avec la partie de la MRC qui est en dehors de la ville. Nous ajoutons ou substituons donc parfois aux trois territoires précités des « portions restantes » de territoire, soit la région intermédiaire hors ville (MRC, AR ou RMR), la zone d'influence hors ville ou la zone d'influence hors région intermédiaire (voir figure 1 ci-dessous). Enfin, un petit nombre de variables font l'objet d'une comparaison spécifique entre la ville ou l'ensemble de la zone d'influence territoriale considérée et la province de Québec.

Figure 1 : Les six différentes couches de territoire de la zone d'influence comparées dans les tableaux et graphiques

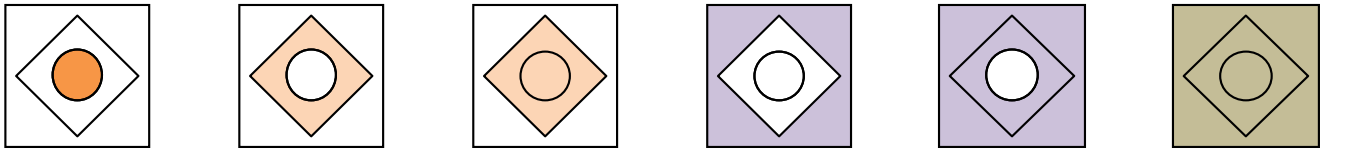

Finalement, le troisième et dernier niveau de comparaison réside dans les différents sous-groupes qui constituent la population autochtone de la zone d'influence territoriale. Certaines variables concernent d'office l'ensemble de la population d'une échelle territoriale, comme le revenu total des ménages ou le taux de chômage des personnes. Mais la plupart des variables des recensements subdivisent la population en sous-catégories : hommes/femmes, groupes d'âge, classes de revenu ou groupes d'identité autochtone. Lorsque les données le permettent et que l'intérêt le commande, ces sous-groupes font donc aussi l'objet de comparaisons, la plupart impliquant toujours les mêmes ensembles de sous-groupes (voir la Figure 2).

La construction et l'assemblage des graphiques et des tableaux ont pour but premier de traduire le plus fidèlement possible les situations et phénomènes révélés par les trois niveaux de comparaison des données. Toutefois, afin d'optimiser l'intelligibilité de l'information présentée, jamais plus de deux niveaux de comparaison ne sont combinés à la fois dans un même graphique ou tableau. En ce qui concerne plus particulièrement les graphiques, nous avons préféré déconstruire les comparaisons en mosaïques combinant une série de graphiques simples en une seule figure. Il en résulte que les comparaisons visuelles exigent un peu plus de « va-et-vient » entre les éléments des mosaïques qu'avec un seul graphique complexe intégrant toute l'information. Par contre, si la synthèse des différentes informations livrées par ce type de graphique s'en trouve un peu allongée, les graphiques sont plus faciles à décortiquer, car chaque information est plus distinctement exposée.

Finalement, dans le but toujours de rendre l'information visuelle la plus claire possible, nous avons conçu les graphiques à l'aide de gammes de couleurs uniformisées et spécifiquement associées aux sous-groupes des quatre principaux ensembles de comparaison. Il y a bien sûr quelques exceptions, le nombre de couleurs utilisables étant limité et certains graphiques ne pouvant par nature se conformer à cette norme. La figure ci-dessous présente les couleurs employées pour désigner chaque sous-groupe au sein des quatre ensembles.

Figure 2 : Couleurs associées aux principaux sous-groupes dans les graphiques du document

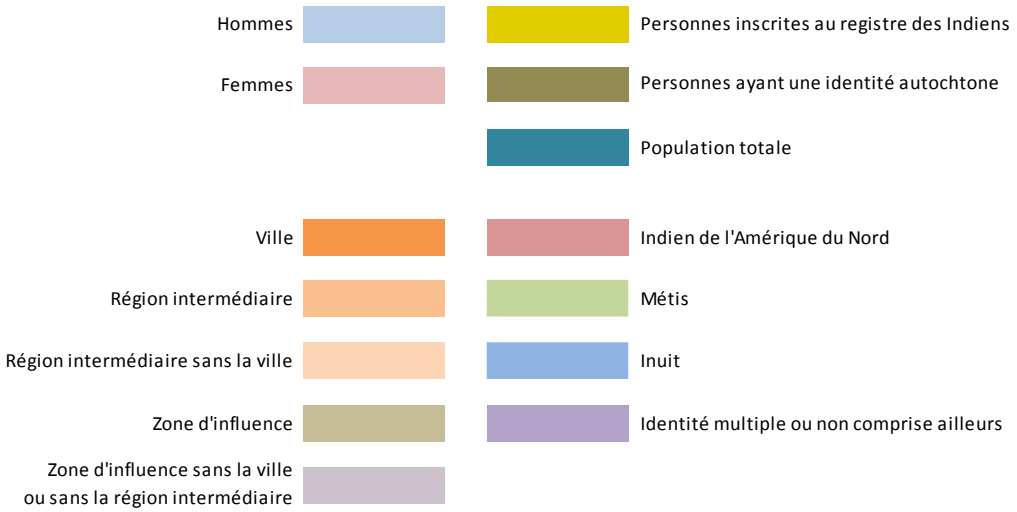

2. Zone d'influence territoriale du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau

À quelques exceptions près, clairement indiquées, les données exposées tout au long de cette analyse de la population autochtone de la zone d'influence du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau (ci-après nommée zone d'influence territoriale du CAEC) sont adaptées des recensements de 2006, 2001 et 1996 de Statistique Canada (cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada). Elles concernent donc l'ensemble de la population ayant déclaré une identité autochtone dans le cadre de ces trois recensements. Les autres données citées proviennent pour la plupart du Registre des Indiens et ne concernent donc que les personnes qui y sont inscrites.

2.1 Le territoire

La zone d'influence territoriale du CAEC comprend l'essentiel du territoire équivalent à une MRC de Baie-James (la partie sud de la région administrative Nord-du-Québec), ainsi que le village et la Terre crie de Whapmagoostui. En sont exclues les populations des municipalités de Baie-James, Lebel-sur-Quévillon et Matagami (voir la Figure 3 ci-dessous). La zone d'influence comporte au total dix-sept localités, soit deux villes (Chapais et Chibougamau), huit villages cris, huit Terres cries et un établissement cri (voir Tableau 4). Elle occupe une superficie totale d'environ 303 680 km² en date du recensement de 2006 (incluant la superficie occupée par les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton). Elle est bordée par cinq autres zones d'influence (celles des Centres d'amitié autochtones de Saguenay et de Sept-Îles à l'est, celles des Centres d'amitié autochtones de Val-d'Or et Senneterre et du Centre d'amitié autochtone de La Tuque au sud), par la province de l'Ontario à l'ouest, et enfin par le territoire Kativik au nord.

Trois principales routes donnent accès au territoire de la zone d'influence territoriale du CAEC. La route 109 rejoint le territoire par le sud à partir de la ville d'Amos jusqu'à Matagami; à partir de ce point, le prolongement de la 109 devient la route de la Baie-James, administrée par la Société de développement de la Baie-James. La route 113 entre aussi par le sud, en provenance de la ville de Senneterre, passant par Chapais et se terminant à la jonction de la route 167. Cette dernière constitue le troisième accès, en provenance de Saint-Félicien, rejoignant la route 113 et la ville de Chibougamau avant de se terminer à la hauteur de la communauté de Mistissini.

La zone d'influence territoriale du CAEC compte en 2006 une population totale de 23 310 personnes, dont 13 800 ayant déclaré une identité autochtone. En plus des habitants de la municipalité de Chibougamau elle-même, la zone d'influence territoriale du CAEC inclut les résidents de la totalité du territoire de la Baie-James précité, notamment ceux des neuf communautés cries du Québec (voir Tableau 4). Hormis Chibougamau, la zone ne compte aucune autre ville où réside une population autochtone importante.

Figure 3 : Structure de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006

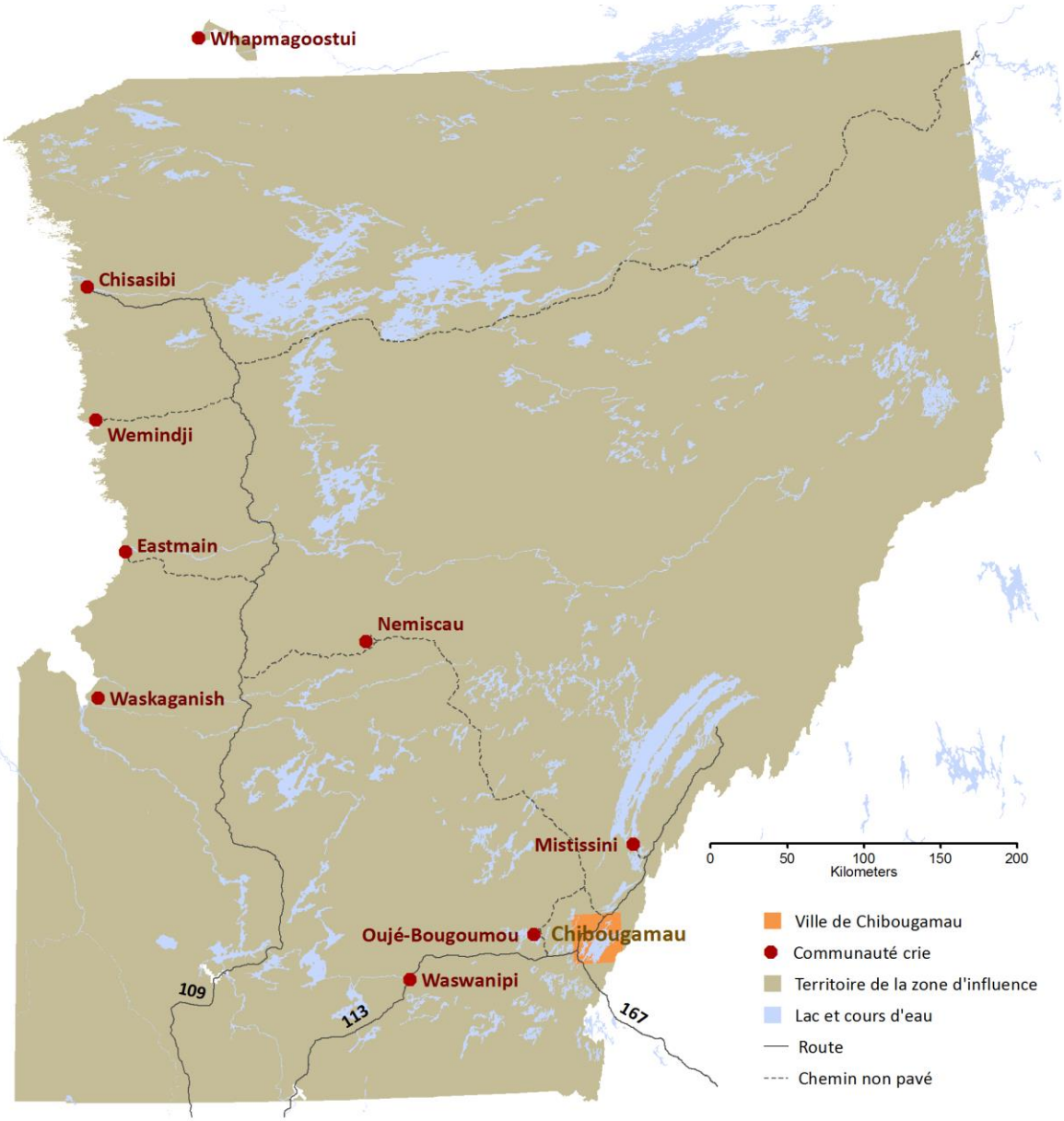

Sources : Statistique Canada, recensement de 2006; ministère des Transports du Québec, 2011.

Tableau 4 : Accessibilité des communautés autochtones de la zone d'influence à partir de Chibougamau

Communauté	Cheminement
Waswanipi	Route 113
Oujé-Bougoumou	Route 113, puis un chemin forestier (Route 209)
Mistissini	Route 167, puis un chemin forestier
Nemiscau	Route 167, puis route 305 (Route du Nord) Liaison aérienne de Chibougamau
Waskaganish	Route 113, 117 (via Val-d'Or) et 109 successivement vers Matagami, puis route de la Baie-James, puis un chemin d'hiver utilisable en février et mars Liaison aérienne de Chibougamau et Val-d'Or
Eastmain	Route 113, 117 (via Val-d'Or) et 109 successivement vers Matagami, puis route de la Baie-James, puis une route de gravier Liaison aérienne de Chibougamau et Val-d'Or
Wemindji	Route 113, 117 (via Val-d'Or) et 109 successivement vers Matagami, puis chemin d'accès au kilomètre 518 de la route de la Baie-James Liaison aérienne de Chibougamau et Val-d'Or
Chisasibi	Route 113, 117 (via Val-d'Or) et 109 successivement vers Matagami, puis route de la Baie-James Liaison aérienne de Chibougamau et Val-d'Or
Whapmagoostui	Pas de lien routier Liaison aérienne de Val-d'Or

Source : Transports Québec 2010, Air Creebec 2011.

Huit des neuf communautés autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC sont reliées par la route à la ville de Chibougamau pendant au moins une partie de l'année, mais la majorité d'entre elles sont plus directement liées à la ville de Matagami. En parallèle, un réseau de sentiers aménagé en hiver permet de rejoindre plusieurs communautés en motoneige, et six d'entre elles profitent de liaisons aériennes vers Chibougamau et Val-d'Or.

Contrairement aux autres zones d'influence des Centres d'amitié autochtones du Québec, celle de Chibougamau ne contient pas d'échelle d'analyse intermédiaire, étant constituée de l'amalgame de dix-sept localités dispersées à travers un vaste territoire. Elle ne compte donc qu'une échelle locale, celle de la ville de Chibougamau, siège du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau (voir la Figure 4). Entre les recensements de 1996 et de 2006, les territoires statistiques de la zone d'influence et de la ville de Chibougamau sont demeurés identiques.

Figure 4 : Territoires de la zone d'influence territoriale du CAEC et de ses constituantes selon l'année du recensement

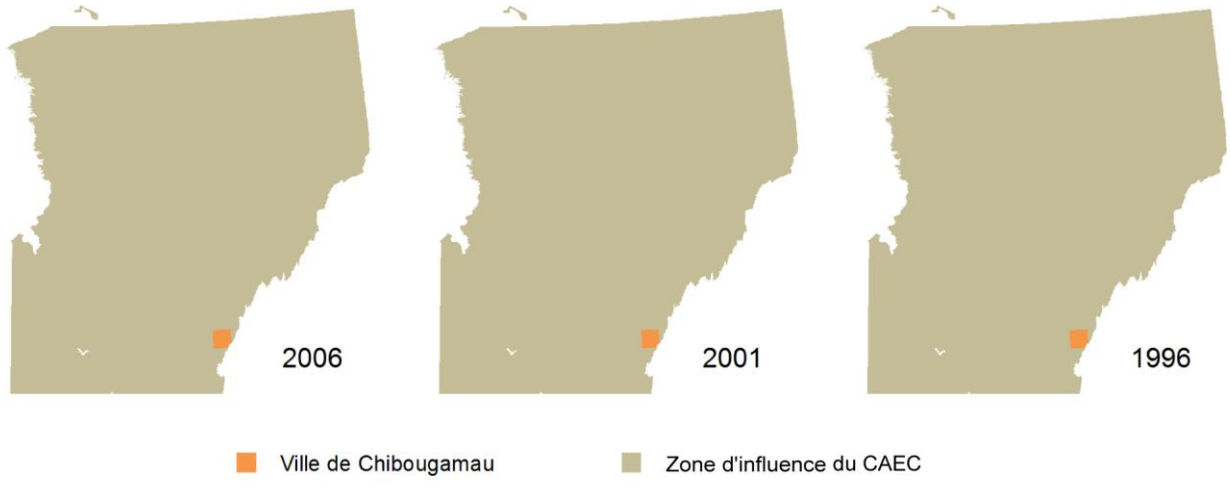

Source : Statistique Canada, recensements de 2006, 2001, 1996.

Les utilisateurs potentiels des services du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau sont les Autochtones qui vivent dans les zones urbaines ou rurales de la zone d'influence, qui résident dans les neuf communautés cries situées dans la zone et les Autochtones qui vivent ailleurs, de passage à Chibougamau. Étant donné la nature des données employées pour mener cette étude, seules les populations des deux premiers groupes sont considérées dans les chiffres analysés.

2.2 Communautés cries dans la zone d'influence territoriale

Selon le Registre des Indiens, la nation crie du Québec compte 16 189 personnes en 2009, qui relèvent toutes de l'une des communautés de la zone d'influence. En 2006, année du plus récent recensement, 89,2 % des 15 120 personnes inscrites au Registre des Indiens dans les neuf communautés cries localisées sur le territoire de la zone d'influence y résident effectivement (voir Tableau 5). Les Cris de Waswanipi habitent le plus fréquemment hors de la réserve, bien que ce soit le cas de moins du quart de cette population. Selon les données du recensement de Statistique Canada en 2006, la population totale des neuf communautés cries de la zone d'influence territoriale du CAEC se chiffre à 14 131 habitants (voir Tableau 6). Plus de 95 % de ces effectifs possèdent une identité autochtone (13 620 personnes). La plus grande partie des 511 personnes sans identité autochtone habitent à Chisasibi (197 personnes), mais c'est à Oujé-Bougoumou qu'elles sont proportionnellement les plus présentes (7,6 %).

Le nombre de personnes ayant une identité autochtone recensées dans les communautés cries en 2006 est rarement beaucoup plus petit que le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens résidant dans ces mêmes communautés, et souvent même plus grand (voir Figure 5). L'écart positif est maximal à Chisasibi (166 personnes), possiblement parce que cette ville pourrait attirer des travailleurs autochtones d'autres nations que les Cris. En ce qui concerne l'imposant déficit de 517 personnes ayant une identité autochtone par rapport aux Indiens inscrits observé à Mistissini, il faut prendre en compte que les inscrits résidant à Oujé-Bougoumou sont à l'heure actuelle administrativement affiliés à la réserve de Mistissini dans le Registre.

Figure 5 : Population ayant une identité autochtone ou inscrite au Registre des Indiens, communautés cries du Québec, 2006

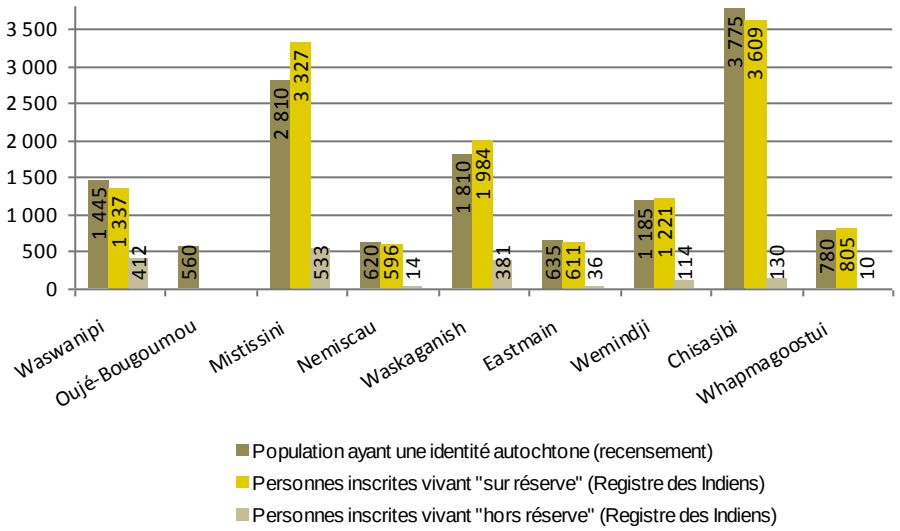

Source : Statistique Canada, recensement de 2006; AINC, 2010.
Note : Le ministère des Affaires indiennes et du Nord ne publie pas de données sur la communauté d'Oujé-Bougoumou, car il ne s'agit pas d'une réserve indienne reconnue. Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, la communauté d'Oujé-Bougoumou compte 560 personnes inscrites au Registre des Indiens.

Dans toutes les communautés cries en 2006, la population inscrite au Registre des Indiens vit très majoritairement sur le territoire même de la communauté. Seules Mistissini, Waskaganish et Waswanipi voient plus de 10 % de leur population inscrite vivre ailleurs que dans la communauté.

Dans la moitié des communautés cries, le nombre de personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone au recensement surpasse celui de la population inscrite vivant dans la communauté. L'écart dépasse 150 personnes à Chisasibi et 100 personnes à Waswanipi. À Mistissini, à l'inverse, la population inscrite surpasse celle ayant une identité autochtone par 517 individus. Cela découle du fait que les résidents d'Oujé-Bougoumou sont affiliés à la communauté de Mistissini dans le Registre des Indiens.

Tableau 5 : Population inscrite selon le Registre des Indiens dans les communautés cries du Québec, 2006

Communauté	Localisation détaillée	Population totale	Lieu de résidence		
			Réserve	Hors Réserve	% Réserve
Total	**-**	**15 120**	**13 490**	**1 630**	**89,2**
Waswanipi	Hors zone	1 749	1 337	412	76,4
Oujé-Bougoumou	Hors zone	*	*	*	*
Mistissini	Hors zone	3 860	3 327	533	86,2
Nemiscau	Hors zone	610	596	14	97,7
Waskaganish	Hors zone	2 365	1 984	381	83,9
Eastmain	Hors zone	647	611	36	94,4
Wemindji	Hors zone	1 335	1 221	114	91,5
Chisasibi	Hors zone	3 739	3 609	130	96,5
Whapmagoostui	Hors zone	815	805	10	98,8

Source : AADNC 2010.
Note : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ne publie pas de données sur la communauté d'Oujé-Bougoumou, car il s'agit d'un établissement indien et non pas d'une réserve indienne à statut officiel. Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, la communauté d'Oujé-Bougoumou compte 560 personnes inscrites au Registre des Indiens.

En 2006, la nation crie compte 15 120 personnes inscrites au Registre des Indiens. Les communautés de Mistissini et de Chisasibi comprennent chacune un quart de cette population, et la communauté de Waskaganish suit de loin avec 15,6 % des inscrits. Rappelons toutefois qu'une partie de la population affiliée à Mistissini réside en fait dans la communauté d'Oujé-Bougoumou (environ 500 personnes en 2006), communauté qui n'a jusqu'à maintenant pas obtenu le statut officiel de réserve indienne.

Tableau 6 : Population ayant une identité autochtone dans les communautés cries localisées dans la zone d'influence territoriale du CAEC, 2006

Communauté	Localisation détaillée	Population totale	Population autochtone		
			Totale	Hommes	Femmes
Total	**-**	**14 131**	**13 620**	**6 905**	**6 720**
Waswanipi	Hors zone	1 473	1 445	750	695
Oujé-Bougoumou	Hors zone	606	560	290	270
Mistissini	Hors zone	2 897	2 810	1 410	1 400
Nemiscau	Hors zone	642	620	320	300
Waskaganish	Hors zone	1 864	1 810	895	915
Eastmain	Hors zone	650	635	320	320
Wemindji	Hors zone	1 215	1 185	590	595
Chisasibi	Hors zone	3 972	3 775	1 925	1 855
Whapmagoostui	Hors zone	812	780	405	370

Source : Statistique Canada, recensement de 2006.

Selon Statistique Canada, 14 131 personnes résident dans l'une des neuf communautés cries du Québec en 2006. Une grande majorité, soit 13 620 individus, revendique une identité autochtone.

Près de la moitié des Autochtones de la zone résident à Chisasibi ou à Mistissini (respectivement 3 775 et 2 810 personnes). Ces deux communautés comptent aussi le plus grand nombre de résidents non autochtones en 2006, dont 197 personnes à Chisasibi.

2.3 Poids démographique de la population autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC

La zone d'influence territoriale du CAEC compte en 2006 une population totale de 23 310 personnes, en hausse de 4,6 % depuis 2001 et de 5,9 % depuis 1996. Parmi ces personnes, 13 800 ont une identité autochtone, soit 59,2 % de la population totale (voir Figure 7). Leurs effectifs se sont passablement accrus depuis le milieu des années 90, soit de 13,3 % depuis 2001 et de 26,8 % depuis 1996. Cette hausse du nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans le recensement depuis 1996 est nettement supérieure à celle de la population totale de la zone d'influence (voir Figure 6). Il faut toutefois garder à l'esprit que cette croissance pourrait être en partie due au fait que davantage d'individus décident de revendiquer ouvertement une identité autochtone auparavant occultée, sans qu'il y ait eu une réelle croissance des effectifs au sein de ce groupe, par naissance ou migration vers la zone d'influence territoriale du CAEC.

Depuis le recensement de 1996, la croissance de la population ayant une identité autochtone s'est distribuée également entre la ville de Chibougamau et le reste de la zone d'influence (voir Figure 10). La proportion des Autochtones résidant dans la ville est demeurée la même, alors que la proportion de la population totale de la ville par rapport à celle de la zone d'influence a diminué, passant de 39,3 % à 32,3 % (voir Tableau 10). Le poids démographique des Autochtones n'a toutefois que très légèrement augmenté à Chibougamau même, passant de 1,2 % en 1996 à 1,9 % en 2006, alors qu'il a grimpé de 80,7 % à 86,6 % dans le reste de la zone d'influence. La hausse dans la ville résulte essentiellement d'une concentration accrue de Métis à Chibougamau. La moitié d'entre eux réside à Chibougamau en 2006, alors que c'était moins du cinquième en 1996. En ce qui concerne les personnes s'identifiant aux Indiens de l'Amérique du Nord, 0,6 % habitaient la ville en 1996, et elles ne sont plus que 0,4 % en 2006.

Figure 6 : Évolution de la population selon l'identité et le statut, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006

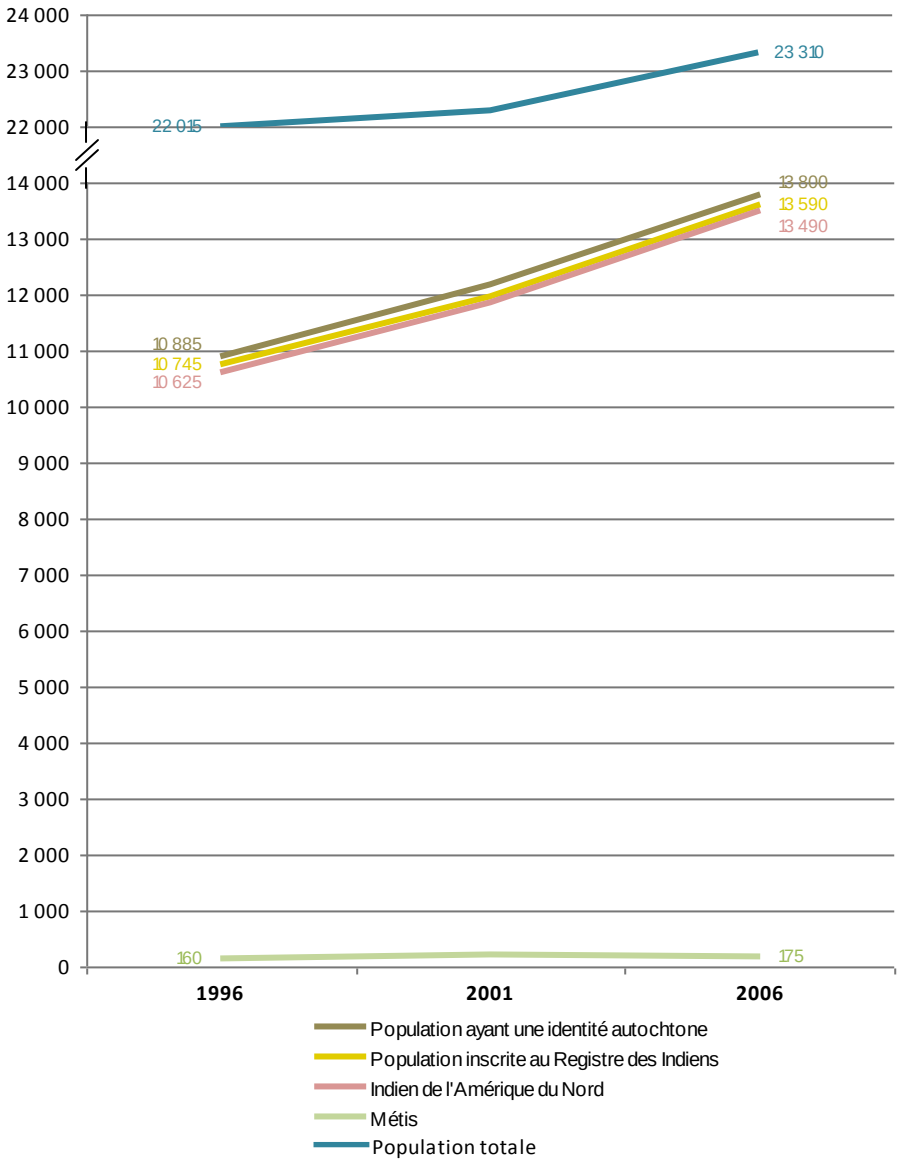

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Le territoire de la zone d'influence territoriale du CAEC compte 23 310 résidents en 2006, alors que ses effectifs montaient à 22 015 en 1996. Il s'agit d'une hausse annuelle de 0,6 % sur une période de 10 ans, toutefois beaucoup plus marquée après 2001.

Le nombre de personnes ayant une identité autochtone s'est plus fortement accru depuis 1996, passant de 10 885 à 13 800, pour une croissance annuelle de 2,4 %. Cette hausse s'observe essentiellement chez les individus ayant une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne les personnes qui ont déclaré au recensement être inscrites au Registre des Indiens, leur nombre a presque autant augmenté durant la période, avec une hausse annuelle de 2,4 % (de 10 745 à 13 590).

Figure 7 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

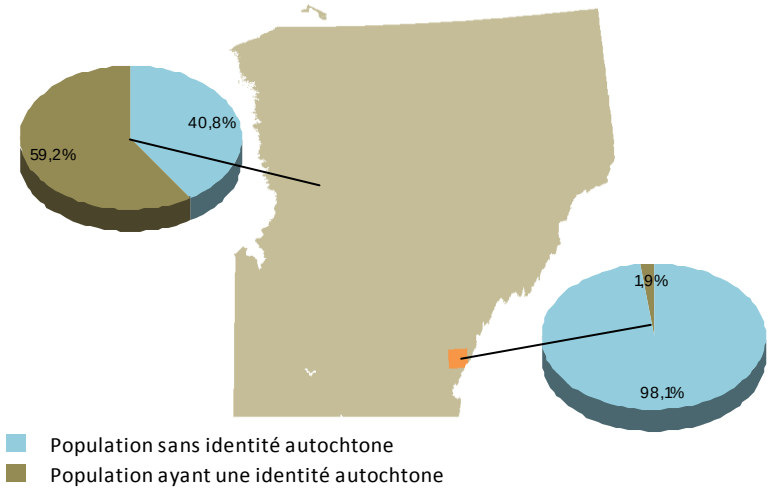

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, les 13 800 personnes de la zone d'influence territoriale du CAEC ayant une identité autochtone constituent la majorité de la population totale du territoire (59,2 %), et la presque totalité revendique une identité d'Indien de l'Amérique du Nord. Notons que bien que la zone d'influence territoriale du CAEC soit la plus nordique de toutes, seuls 60 Inuit y résident en 2006.

À l'inverse du reste de la zone, une très faible partie de la population totale de la ville de Chibougamau possède une identité autochtone (1,9 %). La majorité de ce petit groupe se considère Métis en 2006 (1,1 % de la population totale de la ville, contre 0,7 % pour les Indiens de l'Amérique du Nord).

Tableau 7 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2006

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%
Population totale	**7 530**	**100,0**	**15 780**	**100,0**	**23 310**	**100,0**
Population inscrite au Registre des Indiens	*90*	*1,2*	*13 500*	*85,6*	*13 590*	*58,3*
Population ayant une identité autochtone	**140**	**1,9**	**13 660**	**86,6**	**13 800**	**59,2**
Indien de l'Amérique du Nord	50	0,7	13 440	85,2	13 490	57,9
Métis	85	1,1	90	0,6	175	0,8
Inuit	0	0,0	60	0,4	60	0,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	10	0,1	65	0,4	75	0,3

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 8 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2001

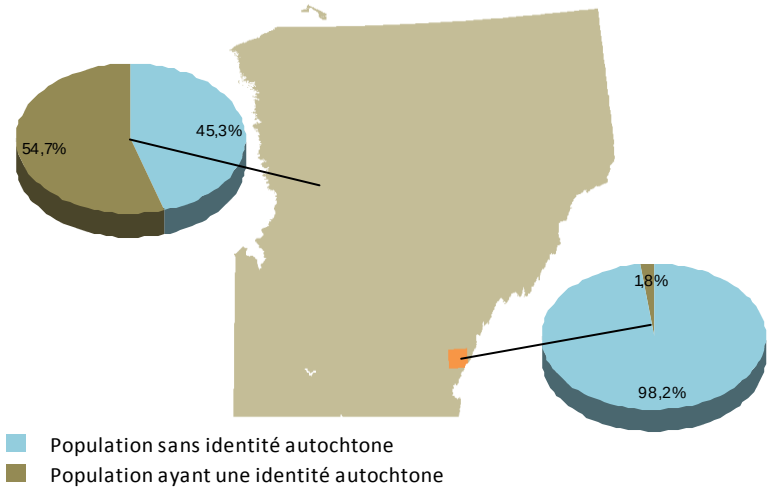

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Dans la zone d'influence territoriale du CAEC, 12 185 personnes déclaraient avoir une identité autochtone en 2001. Elles comptaient pour plus de la moitié de la population totale du territoire (54,7 %). La quasi-totalité, avait une identité d'Indien de l'Amérique du Nord.

On observait au contraire une très faible présence des Autochtones dans la ville de Chibougamau (1,8 %), en particulier pour le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord, qui ne formait que 0,6 % de la population. Les Métis, deux fois plus nombreux, représentaient 1,3 % des effectifs totaux.

Tableau 8 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2001

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%
Population totale	**7 895**	**100,0**	**14 395**	**100,0**	**22 290**	**100,0**
Population inscrite au Registre des Indiens	*55*	*0,7*	*11 910*	*82,7*	*11 965*	*53,7*
Population ayant une identité autochtone	**145**	**1,8**	**12 040**	**83,6**	**12 185**	**54,7**
Indien de l'Amérique du Nord	50	0,6	11 800	82,0	11 850	53,2
Métis	100	1,3	100	0,7	200	0,9
Inuit	0	0,0	75	0,5	75	0,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0	0,0	65	0,5	65	0,3

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Figure 9 : Poids démographique de la population autochtone selon l'échelle géographique, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 1996

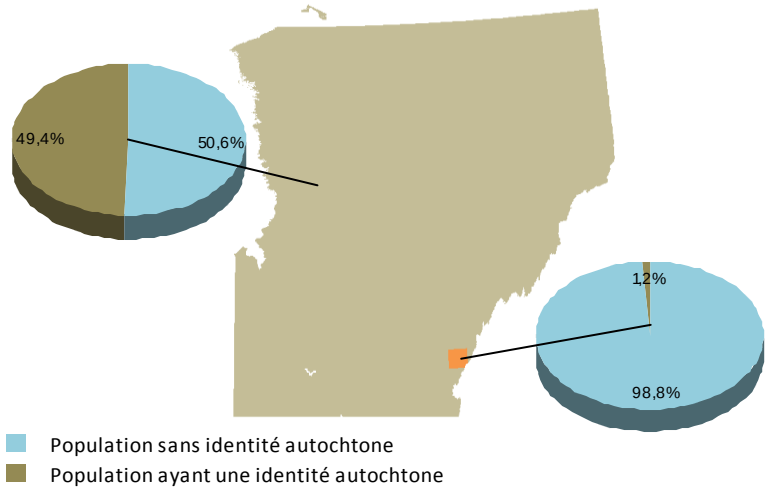

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

En tout, 10 885 résidents de la zone d'influence territoriale du CAEC déclaraient une identité autochtone au recensement de 1996. Ils représentaient la moitié de la population totale du territoire (49,4 %). Une grande partie de la population non autochtone de la zone d'influence se concentrant dans la ville de Chibougamau; les Autochtones s'y retrouvaient en très faible proportion, ne constituant que 1,2 % des habitants de la ville.

Dans l'ensemble de la zone d'influence, la grande majorité de la population autochtone revendiquait une identité d'Indien de l'Amérique du Nord en 1996. De plus, presque tous les Autochtones étaient inscrits au Registre des Indiens (48,8 % de la population totale).

Tableau 9 : Poids démographique de la population autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 1996

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence hors ville		Zone d'influence	
	N	%	N	%	N	%
Population totale	**8 650**	**100,0**	**13 365**	**100,0**	**22 015**	**100,0**
Population inscrite au Registre des Indiens	*95*	*1,1*	*10 650*	*79,7*	*10 745*	*48,8*
Population ayant une identité autochtone	**105**	**1,2**	**10 780**	**80,7**	**10 885**	**49,4**
Indien de l'Amérique du Nord	65	0,8	10 560	79,0	10 625	48,3
Métis	30	0,3	130	1,0	160	0,7
Inuit	0	0,0	50	0,4	50	0,2
Identité multiple ou non comprise ailleurs	10	0,1	35	0,3	45	0,2

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

Figure 10 : Part de la population autochtone résidant dans la ville de Chibougamau et la partie résiduelle de la zone d'influence territoriale du CAEC, 2006, 2001, 1996

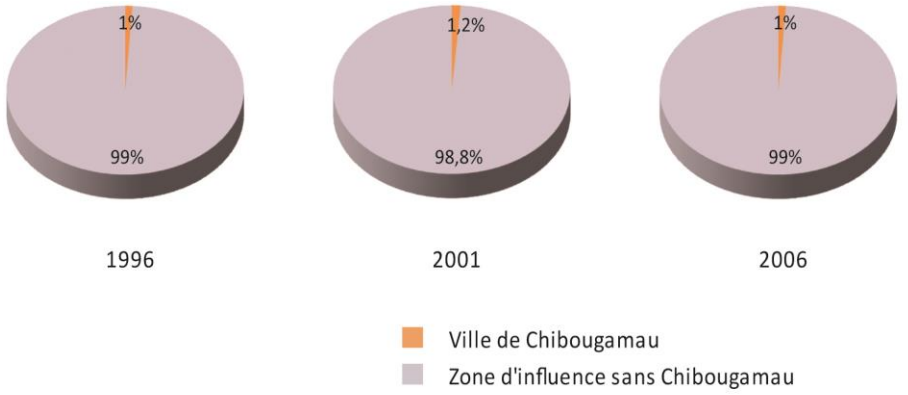

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Le nombre de personnes ayant une identité autochtone a relativement peu augmenté dans la ville de Chibougamau entre 1996 et 2006. Il en résulte que la part des Autochtones de la zone d'influence qui réside dans la ville n'a pas changé durant la période, demeurant à 1 %. Par contre, le groupe des Métis s'est fortement concentré dans le territoire de la ville, surtout entre 1996 et 2001. En 2006, Chibougamau compte la moitié des Métis présents dans la zone d'influence (48,6 %), alors que la proportion n'était que de 18,8 % en 1996.

Dans les tableaux qui suivent, on observe que chez les Indiens de l'Amérique du Nord, une part plus faible d'hommes habitent à Chibougamau en 2006 par rapport aux femmes (0,1 % contre 0,5 %), alors que la part d'hommes Métis est plus grande (57,1 % contre 38,5 %).

Tableau 10 : Parts de la ville dans la population totale et autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Chibougamau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	**22 015**	**22 290**	**23 310**	**39,3**	**35,4**	**32,3**
Population inscrite au Registre des Indiens	*10 745*	*11 965*	*13 590*	*0,9*	*0,5*	*0,7*
Population ayant une identité autochtone	**10 885**	**12 185**	**13 800**	**1,0**	**1,2**	**1,0**
Indien de l'Amérique du Nord	10 625	11 850	13 490	0,6	0,4	0,4
Métis	160	200	175	18,8	50,0	48,6
Inuit	50	75	60	-	0,0	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	45	65	75	0,0	0,0	13,3

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 11 : Parts de la ville dans la population totale et autochtone des hommes de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Chibougamau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	**11 345**	**11 350**	**11 885**	**40,0**	**36,2**	**32,6**
Population inscrite au Registre des Indiens	*5 420*	*5 985*	*6 885*	*0,5*	*0,3*	*0,7*
Population ayant une identité autochtone	**5 495**	**6 110**	**6 995**	**0,6**	**1,1**	**1,1**
Indien de l'Amérique du Nord	5 360	5 940	6 825	0,4	0,3	0,1
Métis	80	105	105	0,0	47,6	57,1
Inuit	30	40	25	0,0	0,0	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	20	30	35	0,0	0,0	0,0

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 12 : Parts de la ville dans la population totale et autochtone des femmes de la zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006

	Zone d'influence (N)			Ville de Chibougamau (%)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Population totale	**10 675**	**10 935**	**11 425**	**38,5**	**34,7**	**32,0**
Population inscrite au Registre des Indiens	*5 325*	*5 980*	*6 705*	*1,3*	*0,7*	*0,7*
Population ayant une identité autochtone	**5 390**	**6 080**	**6 805**	**1,3**	**1,2**	**1,0**
Indien de l'Amérique du Nord	5 260	5 910	6 665	0,9	0,5	0,5
Métis	80	90	65	31,3	44,4	38,5
Inuit	25	40	35	0,0	0,0	0,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	20	25	30	0,0	0,0	33,3

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

3. Caractéristiques démographiques de la population autochtone concernée

3.1 Identité autochtone

En 2006, tout comme en 2001 et en 1996, les personnes recensées peuvent revendiquer l'appartenance à trois groupes spécifiques, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuit. Elles peuvent aussi déclarer posséder une ou plusieurs autres identités à la fois, ce que Statistique Canada désigne par une identité multiple, alors qu'une catégorie « non comprise ailleurs » rassemble les réponses qui ne correspondent à aucune de ces quatre possibilités. Les recensés peuvent aussi indiquer, dans une question distincte de la précédente, s'ils sont inscrits au Registre des Indiens. Ainsi, bien que le groupe des Indiens de l'Amérique du Nord corresponde à celui qui est considéré par la *Loi sur les Indiens* du Canada, il n'y a pas de correspondance automatique entre ces deux variables. On retrouve donc à la fois des personnes qui déclarent appartenir au groupe des Indiens de l'Amérique du Nord, mais ne sont pas inscrites au Registre des Indiens, et des personnes qui sont inscrites au Registre, mais qui revendiquent une autre identité que celle d'Indien de l'Amérique du Nord.

Dans le territoire de la zone d'influence territoriale du CAEC, le type d'identité revendiquée par les Autochtones varie selon leur inscription au Registre des Indiens, mais surtout en fonction de leur lieu de résidence. Dans la population inscrite comme non inscrite, les résidents de la ville de Chibougamau sont beaucoup plus enclins que dans le reste de la zone d'influence à s'estimer Métis (voir Figure 11). En 2006, plus de la moitié de la population inscrite de Chibougamau, et près des trois quarts de la population non inscrite, se déclare Métis. La présence des Métis se limite toutefois à la ville, puisqu'en dehors de Chibougamau la presque totalité des effectifs s'identifie au groupe des Indiens de l'Amérique du Nord en 2006, et pratiquement tous sont inscrits au Registre des Indiens (voir Tableau 7). On retrouve d'ailleurs trois fois plus d'Inuit que de Métis chez les personnes non inscrites du reste de la zone d'influence (voir Figure 11).

Les effectifs inscrits s'identifiant au groupe des Métis ont connu une augmentation inférieure à celle des Indiens de l'Amérique du Nord entre 2001 et 2006 (9,1 % contre 13,8 %), et même une baisse entre 1996 et 2001 (-18,5 % contre 11,5 %). Dans l'ensemble de la province, le groupe des Métis inscrits avait aussi connu une baisse entre 1996 et 2001 (-2,9 %), mais a rebondi de 32,9 % entre 2001 et 2006. En ce qui concerne la population non inscrite, on observe plutôt une baisse de 4,4 % entre 2001 et 2006, qui fait suite tout de même à un bond de 60,7 % entre 1996 et 2001. Il faut toutefois garder à l'esprit que la forte amplitude de ces fluctuations est causée par le petit nombre d'individus concernés.

Figure 11 : Part de la population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, ville de Chibougamau et zone d'influence territoriale du CAEC, 2006

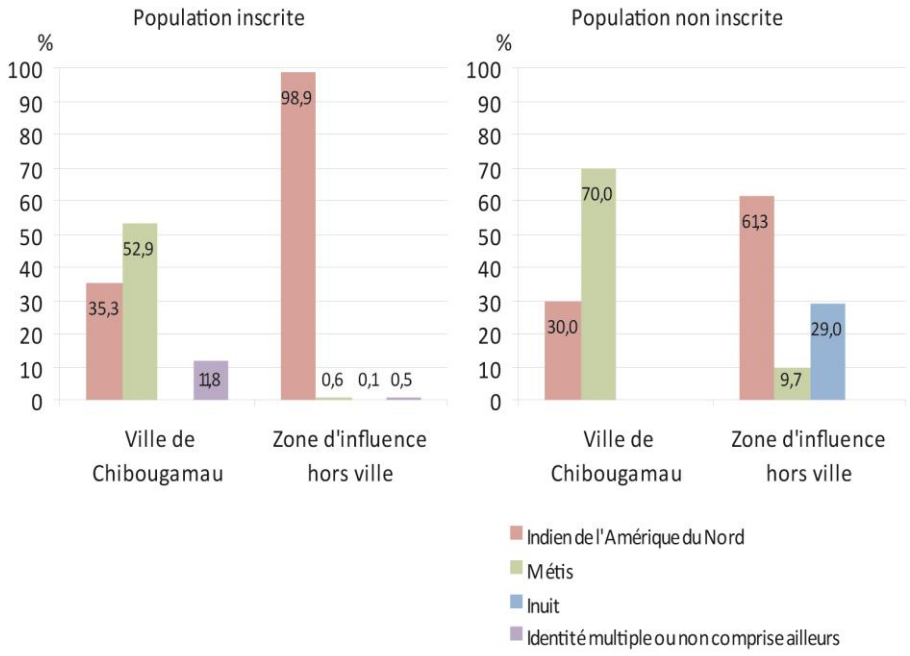

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Un peu plus de la moitié des personnes inscrites de la ville de Chibougamau, selon le recensement de 2006, se déclarent Métis (52,9 %). S'y ajoutent un tiers d'individus se considérant Indiens de l'Amérique du Nord, ainsi que quelques personnes possédant une identité multiple ou non comprise dans les principales catégories (respectivement 35,3 % et 11,8 %).

La proportion de Métis dans la population de Chibougamau grimpe à 70 % chez les personnes non inscrites, mais tombe à un dixième en dehors de la ville de Chibougamau. Les Indiens de l'Amérique du Nord prédominent dans le reste de la zone d'influence en 2006, surtout parmi la population inscrite (98,9 % contre 61,3 % chez les non-inscrits). Ajoutons qu'en dehors de la ville, les personnes non inscrites sont trois fois plus souvent des Inuit que des Métis (29 % contre 9,7 %).

Tableau 13 : Fluctuation de la part des groupes d'identité autochtone dans la population inscrite au Registre des Indiens de la province de Québec, de la zone d'influence territoriale du CAEC et de ses constituantes, 1996 à 2006

	Ville de Chibougamau			Zone d'influence territoriale du CAEC			Province de Québec		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Indien de l'Amérique du Nord	68,4	50,0	35,3	98,1	98,3	98,5	85,6	87,2	84,6
Métis	31,6	50,0	52,9	1,3	0,9	0,9	9,6	8,4	9,8
Inuit	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0,0	0,0	11,8	0,4	0,5	0,6	4,5	4,1	5,3

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Figure 12 : Population selon l'inscription recensée au Registre des Indiens et l'identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996 à 2006

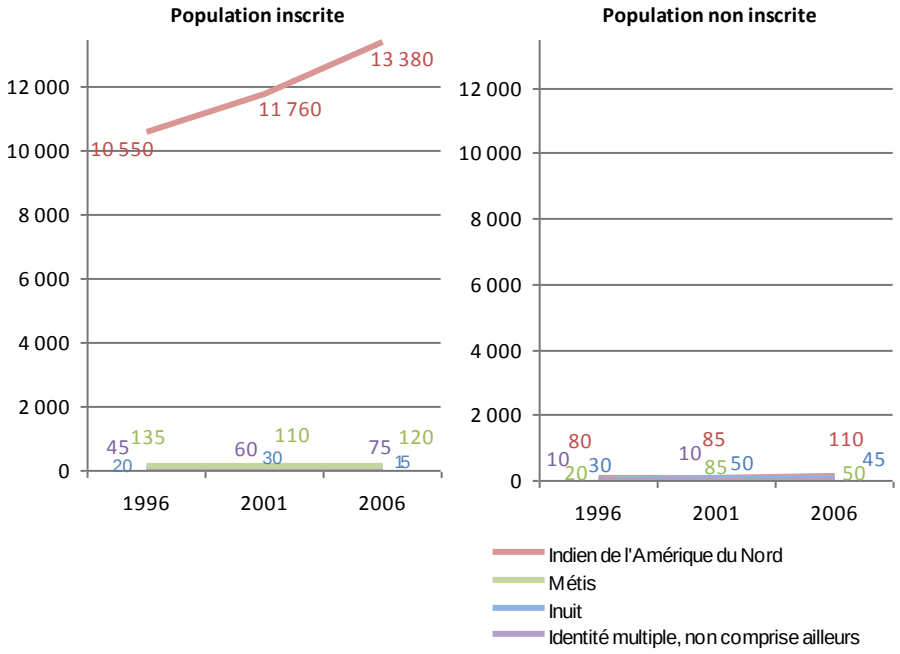

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Entre les recensements de 1996 et de 2006, la population inscrite de la zone d'influence a considérablement augmenté, mais seulement chez les personnes se considérant Indiens de l'Amérique du Nord. Leurs effectifs ont crû de 2 830 individus, alors que ceux des personnes inscrites se déclarant métisses en ont perdu 15. Ces dernières sont donc demeurées très peu nombreuses dans la zone d'influence.

Presque tous les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC étant inscrits au Registre des Indiens, les changements survenus dans la population non inscrite paraissent bien peu marquants. Bien que les pourcentages de hausse soient élevés, surtout entre 1996 et 2001, les groupes des Indiens de l'Amérique du Nord, des Métis et des Inuit ne se sont accrus que de 75 individus au total.

Tableau 14 : Variation (en %) de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et la province de Québec selon le statut au Registre des Indiens, 1996 à 2006

	Zone d'influence territoriale du CAEC		Province de Québec	
	1996-2001	2001-2006	1996-2001	2001-2006
Population inscrite				
Total	**11,4**	**13,5**	**11,2**	**13,9**
Indien de l'Amérique du Nord	11,5	13,8	13,4	10,5
Métis	-18,5	9,1	-2,9	32,9
Inuit	50,0	-50,0	0,0	44,0
Identité multiple ou non comprise ailleurs	33,3	25,0	-21,7	34,0
Population non inscrite				
Total	**60,7**	**-4,4**	**11,1**	**73,2**
Indien de l'Amérique du Nord	6,3	29,4	14,7	113,9
Métis	325,0	-41,2	3,7	91,9
Inuit	66,7	-10,0	16,0	14,5
Identité multiple ou non comprise ailleurs	0,0	-100,0	46,9	79,2

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

3.2 Structure par âge et sexe

Globalement, la population des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC présente une structure d'âge typique d'une population en croissance. En témoigne la forme assez caractéristique de la pyramide des âges en 2006, dans les limites de ce que les données disponibles permettent d'illustrer, où les plus jeunes sont plus nombreux que leurs aînés (voir Figure 13). La répartition homme/femme des Autochtones est assez équivalente, avec davantage d'hommes chez les plus jeunes et de femmes chez les plus vieux. À cause du petit nombre d'Autochtones résidant à Chibougamau, la répartition de cette population par groupe d'âge et la comparaison avec la zone d'influence s'avèrent difficiles. On remarque tout de même qu'une part légèrement plus élevée des personnes âgées de la zone habitent la ville (voir Figure 14). En effet, 1,9 % des Autochtones ayant entre 45 et 64 ans habitent Chibougamau, contre seulement 0,4 % de ceux ayant entre 15 et 24 ans.

Cela dit, le groupe des 45 à 64 ans a connu de très loin la plus forte croissance dans l'ensemble de la zone d'influence depuis 1996 (309,9 % contre 117,6 % chez les Autochtones du Québec). Les effectifs des jeunes de 15 à 24 ans quant à eux n'ont crû que de 4,3 % (voir Figure 15), soit dix fois moins que dans la province (45,2 %). À l'inverse de toute la province, où le nombre d'Autochtones de 65 ans et plus a doublé, ils sont deux fois moins nombreux en 2006 qu'en 1996 dans la zone d'influence territoriale du CAEC (130,3 % contre -49,4 %), avec une baisse de 605 personnes (voir Tableau 15 et Tableau 17).

La croissance très marquée des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence, près de 2 915 individus de plus en 10 ans, pose certes un défi pour le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau. Demeure toutefois le problème de distinguer la source de cette croissance. Dans quelle mesure les hausses observées relèvent-elles de l'accroissement naturel de la population par les naissances chez les Autochtones déjà déclarés ou de l'émigration à partir d'autres régions? Quelle part de l'augmentation provient de l'apport d'Autochtones nouvellement déclarés qui n'avaient pas revendiqué leur identité dans les recensements antérieurs? Et la répartition de ces deux sources de croissance est-elle la même chez les femmes et les hommes, ou entre les différents groupes d'âge et autres sous-groupes de personnes?

En l'absence de données longitudinales, il n'est pas possible de répondre à ces questions avec un minimum de certitude. Quoi qu'il en soit, du point de vue du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau, le bassin de population à desservir le plus récemment connu est celui que dénombre le recensement de 2006, et la source de sa croissance depuis les recensements précédents ne constitue pas le principal enjeu; celui-ci consiste plutôt, en effet, à déterminer comment desservir cette population en croissance, et avec quelles ressources le faire.

Figure 13 : Pyramide des âges de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 2006

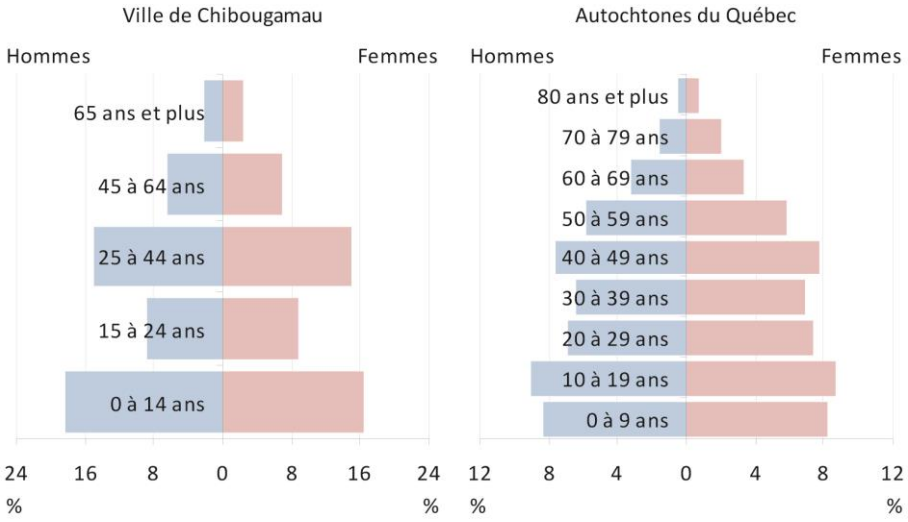

Source : Statistique Canada , totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : Les effectifs de la ville de Chibougamau sont trop restreints pour établir une pyramide des âges et aucune donnée décennale n'est disponible pour la zone d'influence.

En 2006, les enfants de moins de 15 ans représentent le tiers des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC (34,6 %). Les garçons, avec 18,4 % des effectifs, sont plus présents que les filles (16,3 %).

Il en résulte une pyramide des âges plus près du modèle classique que celle des Autochtones de toute la province, la proportion faible en apparence de jeunes de 15 à 24 ans n'étant due qu'à la plus petite amplitude de cette catégorie (dix ans). Dans l'ensemble, les personnes âgées de 25 à 44 ans, et encore plus de 45 à 64 ans, y sont proportionnellement moins nombreuses, surtout les hommes.

En ce qui concerne la ville de Chibougamau, les effectifs autochtones y sont trop petits pour établir une pyramide des âges analysables.

Figure 14 : Part de la population ayant une identité autochtone selon le territoire de résidence dans la zone d'influence territoriale du CAEC, par groupe d'âge, 2006

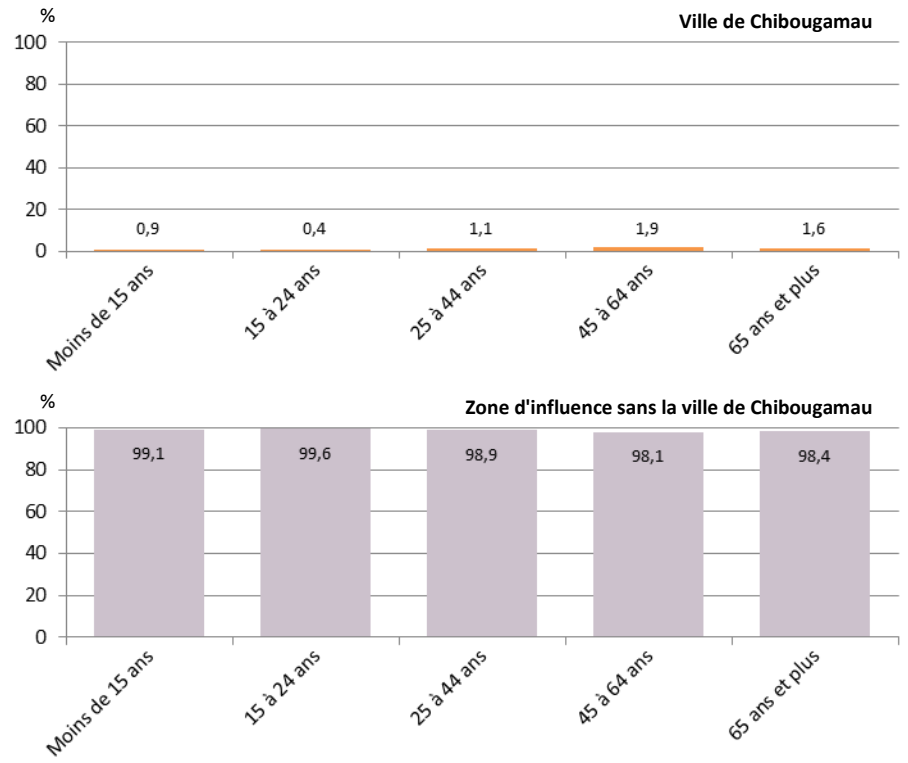

La part des Autochtones de la zone d'influence qui habitent la ville de Chibougamau en 2006 est très faible. Cela dit, la structure d'âge de la population de la ville se distingue de celle du reste de la zone, car elle compte une population plus âgée. On y retrouve 1,9 % des personnes de la zone âgées de 45 à 64 ans, et 1,6 % de celles de 65 ans et plus. À l'inverse, Chibougamau ne compte que 0,4 % des jeunes de 15 à 24 ans et 0,9 % des enfants de moins de 15 ans.

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 15 : Variation (en %) des groupes d'âge de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau et province de Québec, 1996 à 2006

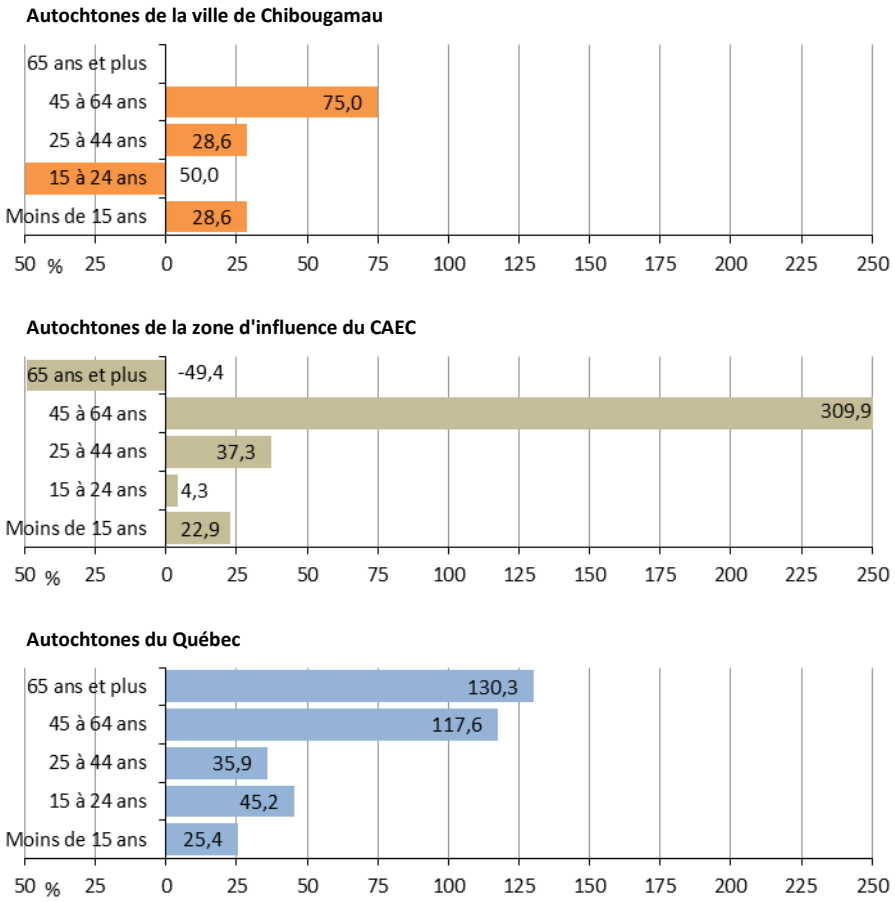

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Hormis les personnes de 65 ans et plus, tous les groupes d'âge ont connu une croissance entre 1996 et 2006 chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC. En effet, à l'opposé de ce que l'on observe dans la population autochtone de l'ensemble du Québec, les effectifs âgés de 65 ans et plus ont baissé de moitié depuis 1996 (-49,4 % contre 130,3 %). Les 45 à 64 ans, dont le nombre a quadruplé, affichent toutefois de loin la plus forte hausse dans la zone (309,9 % contre 117,6 % pour ceux de l'ensemble du Québec).

Les effectifs plus jeunes ont quant à eux augmenté de manière comparable à ceux de la province, sauf pour les 15 à 24 ans. Leur nombre n'a crû que de 4,3 % depuis 1996, dix fois moins que dans tout le Québec (45,2 %). Ce groupe d'âge a même diminué de moitié à Chibougamau durant la période, mais le nombre absolu d'Autochtones dans la ville est trop faible pour pouvoir en tirer des conclusions. Par contre, les moins de 15 ans ont vu leur nombre s'accroître davantage dans la ville que dans la zone (28,6 % contre 22,9 %). Mais quel que soit le territoire, il est difficile de départager la part de la croissance des personnes ayant une identité autochtone due à une augmentation naturelle des effectifs, de celle due à une augmentation du nombre de personnes ayant décidé, avec le temps, de revendiquer leur identité autochtone dans le cadre du recensement.

Tableau 15 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

	Ville de Chibougamau			Zone d'influence territoriale du CAEC		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	**140**	**75**	**65**	**13 800**	**6 995**	**6 805**
Moins de 15 ans	45	40	10	4 780	2 535	2245
15 à 24 ans	10	0	10	2 430	1 220	1210
25 à 44 ans	45	20	25	4 105	2 055	2050
45 à 64 ans	35	10	20	1 865	900	970
65 ans et plus	10	0	0	620	290	325

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Tableau 16 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2001

	Ville de Chibougamau			Zone d'influence territoriale du CAEC		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	**145**	**70**	**75**	**12 185**	**6 110**	**6 080**
Moins de 15 ans	45	15	30	4 300	2 200	2 105
15 à 24 ans	50	35	15	2 250	1 100	1 150
25 à 44 ans	40	20	20	3 660	1 850	1 810
45 à 64 ans	10	10	10	1 440	700	740
65 ans et plus	10	0	10	545	270	270

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2001.

Tableau 17 : Population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 1996

	Ville de Chibougamau			Zone d'influence territoriale du CAEC		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Total	**105**	**35**	**70**	**10 885**	**5 495**	**5 390**
Moins de 15 ans	35	15	15	3 890	2 000	1 895
15 à 24 ans	20	10	10	2 330	1 175	1 150
25 à 44 ans	35	0	25	2 990	1 490	1 500
45 à 64 ans	20	0	20	455	235	220
65 ans et plus	0	0	0	1 225	590	635

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 1996.

3.3 Situation familiale

La presque totalité des 13 800 Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC vivent avec au moins un membre de leur **famille de recensement**[8] en 2006. Les 7 185 enfants vivant avec au moins un de leurs parents et les 5 850 parents et conjoints sans enfants à la maison forment ensemble plus des neuf dixièmes de la population en 2006 (voir Figure 16). Les enfants forment ainsi plus de la moitié de la population de la zone d'influence, une proportion beaucoup plus élevée que celle que l'on observe dans la population du Québec (non autochtone), où les enfants forment moins du tiers des personnes vivant dans une famille (voir Figure 17). Le dernier vingtième des Autochtones de la zone d'influence, une proportion trois fois moindre que pour la province, est constitué de 235 personnes vivant seules et de 525 individus qui résident avec des personnes qui ne font pas partie de leur famille. La place qu'occupent ces Autochtones vivant hors famille dans la zone a même notablement baissé entre 1996 et 2006, alors que celle des conjoints et chefs de famille monoparentale s'est accrue davantage que ce que l'on observe dans la population du Québec (4,2 points de pourcentage contre 1,4 point). Par rapport à la zone d'influence, les 140 Autochtones de la ville de Chibougamau comptent beaucoup moins d'enfants dans leur rang en 2006. Les 45 enfants représentent un tiers des effectifs (voir Figure 16), mais les Autochtones de la ville vivent presque aussi souvent avec un conjoint ou avec leurs enfants que dans l'ensemble de la zone d'influence.

Si l'on n'observe que les Autochtones « indépendants », c'est-à-dire qui ne sont pas des enfants vivant dans une famille, le contraste se creuse un peu entre la ville de Chibougamau et la zone d'influence. La petite taille de la population autochtone de Chibougamau influence toutefois grandement les pourcentages calculés à ce sujet. Cela dit, les neuf dixièmes de ces personnes vivent avec un conjoint (marié ou en union libre) dans la ville en 2006, soit plus que dans la zone d'influence où elles forment les trois quarts des effectifs (voir Figure 18). Dans l'ensemble du territoire de la zone, le cinquième des Autochtones indépendants occupent un logement où ils vivent sans autre soutien, seuls ou exclusivement avec leurs enfants. Cette proportion est un peu inférieure à celle de la population du Québec en raison d'une présence cinq fois moindre de personnes vivant seules (voir Figure 19). Par contre, les chefs de famille monoparentale sont devenus proportionnellement deux fois plus nombreux chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006, alors que leur part a doublé depuis 1996. En contrepartie, les Autochtones vivant dans la zone d'influence avec des personnes non apparentées sont deux fois moins présents en 2006 qu'en 1996, même s'ils demeurent un peu plus représentés que dans la province.

[8] Pour une définition des termes soulignés, voir le glossaire en annexe.

Figure 16 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

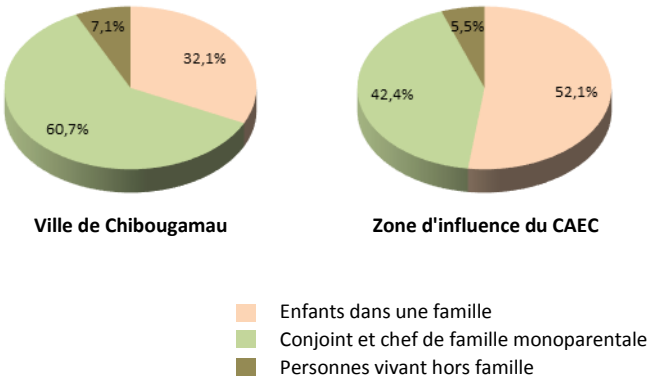

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

La majorité des personnes ayant une identité autochtone en 2006 dans la zone d'influence territoriale du CAEC sont des enfants vivant avec au moins un de leur parent ou un autre soutien (52,1 %). Ce n'est pas le cas à Chibougamau, où les enfants constituent le tiers de la population (32,1 %). La majorité des habitants de la ville sont plutôt des personnes en état d'indépendance résidant avec un conjoint ou au moins un de leurs enfants, et un petit nombre vivent hors famille (respectivement 60,7 % et 7,1 %). Les conjoints ou chef de famille monoparentale constituent deux cinquièmes de la population de l'ensemble de la zone, et les personnes hors famille sont très peu présentent (respectivement 42,4 % et 5,5 %).

Figure 17 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1996 à 2006

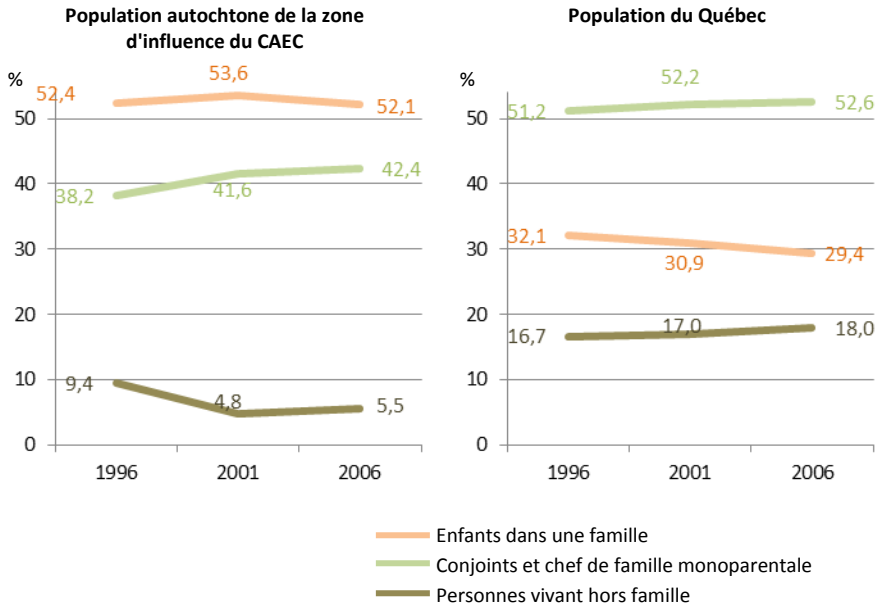

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Depuis 1996, la situation familiale a un peu changé chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC, et pas tout à fait selon les mêmes tendances que dans la population du Québec. D'une part, la proportion de conjoints et chefs de famille monoparentale a davantage augmenté que dans la province (4,2 points de pourcentage contre 1,4 point), même si ce groupe demeure moins présent dans la zone d'influence (42,4 % de la population contre 52,6 % pour le Québec).

D'autre part, les personnes vivant hors famille dans la zone d'influence se retrouvent proportionnellement près de deux fois moins nombreuses en 2006 qu'en 1996 (5,5 % contre 9,4 %), alors que leur part dans la population du Québec a augmenté de 1,3 point. Elles ne constituent ainsi que 5,5 % de la population de la zone, beaucoup moins que pour tout le Québec (18 %). Ajoutons que les enfants vivant dans une famille forment la majorité des résidents de la zone, soit beaucoup plus que dans la province (52,1 % contre 29,4 %).

Tableau 18 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence territoriale du CAEC	
	N	%	N	%
Population totale dans les ménages privés	**140**	**100,0**	**13 800**	**100,0**
Enfants dans une famille	45	32,1	7 185	52,1
Conjoint et chef de famille monoparentale	85	60,7	5 850	42,4
Conjoints mariés ou en union libre	*85*	*60,7*	*4 955*	*35,9*
Chefs de famille monoparentale	*0*	*0,0*	*895*	*6,5*
Personnes vivant hors famille	10	7,1	760	5,5
Personnes vivant seules	*10*	*7,1*	*235*	*1,7*
Autres personnes vivant hors famille	*0*	*0,0*	*525*	*3,8*

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaler le total et ne pas correspondre aux pourcentages dans les graphiques.

Figure 18 : Situation familiale des personnes ayant une identité autochtone, sauf les enfants vivant en famille, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

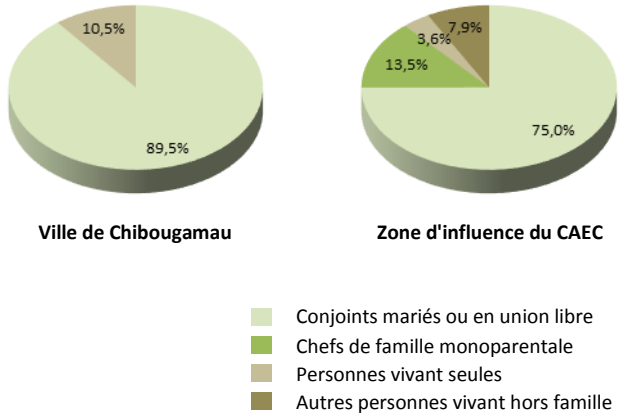

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

La situation des Autochtones vivant en état d'indépendance (excluant donc les enfants vivant avec leurs parents) diffère passablement entre la ville de Chibougamau et la zone d'influence. Dans l'ensemble de la zone, les trois quarts d'entre eux vivent avec un conjoint en 2006 (75 %), mais encore davantage à Chibougamau (89,5 %). Tous les autres résidents de la ville sont des personnes vivant seules (10,5 %).

Dans la zone d'influence, un cinquième des résidents est chef de famille monoparentale ou habite avec des personnes ne faisant pas partie de sa famille (respectivement 13,5 % et 7,9 %). Seule une petite portion des Autochtones de la ville vivent seuls en 2006 (3,6 %).

Figure 19 : Évolution de la situation familiale des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, sauf les enfants vivant en famille, 1996 à 2006

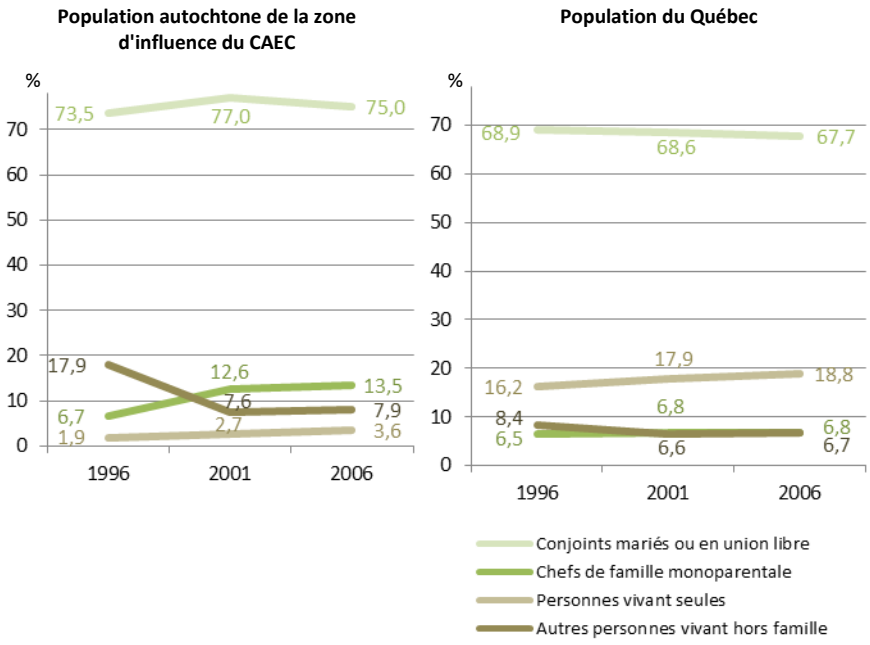

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La proportion des Autochtones indépendants de la zone d'influence qui résident avec un conjoint est supérieure à celle de la province en 2006 (75 % contre 67,7 %). Elle a un peu augmenté depuis 1996, contrairement à la proportion d'Autochtones vivant hors famille, qui a fortement chuté, passant de 17,9 % à 7,6 % entre 1996 et 2001, et rejoignant presque celle de la population du Québec en 2006 (7,9 % contre 6,7 %).

À l'inverse, les chefs de famille monoparentale, leur proportion en hausse de 6,8 points de pourcentage durant la période, sont devenus proportionnellement deux fois plus nombreux que dans la province (13,5 % contre 6,8 %). Quant aux Autochtones vivant seuls dans la zone d'influence territoriale du CAEC, leur part des effectifs est demeurée marginale (3,6 % contre 18,8 % pour le Québec).

4. Situation socioéconomique de la population autochtone concernée

Cette section présente une série de données dépeignant la situation socioéconomique des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC. Les trois dimensions principales de cette situation sont successivement abordées : la scolarité, le revenu total selon son niveau, sa composition et sa distribution, et enfin les indicateurs économiques que sont l'activité, l'emploi et le chômage.

4.1 Scolarité

Chez les personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC, les femmes possèdent plus souvent que les hommes un plus haut degré de scolarité en 2006 (voir Figure 20). Elles sont proportionnellement trois fois plus nombreuses à détenir une formation universitaire (7,6 % contre 2,9 %) et ont plus souvent un diplôme d'études secondaires (15,1 % contre 10,6 %). Il n'en reste pas moins que la majorité d'entre elles demeure sans aucun diplôme en 2006 (56,5 %), comme c'est le cas chez les hommes (60 %). C'est l'inverse pour la population autochtone de Chibougamau, où le niveau de scolarité est nettement supérieur, et où les hommes s'avèrent plus scolarisés : seulement le quart des hommes ne possède aucun diplôme, soit près de deux fois moins que les femmes (45,5 %). Il n'est toutefois pas possible d'en dire plus sur le niveau de scolarité de la population autochtone de la ville en raison de la petite taille des sous-groupes concernés.

D'autre part, en raison de la modification de la question posée lors du recensement, ce qui entraîne des changements dans la signification des variables concernées, le niveau de scolarité culminant (plus haut niveau de scolarité complété) du recensement de 2006 ne peut globalement être comparé avec celui des recensements antérieurs. Toutefois, si on le compare pour une même année avec celui de l'ensemble de la population de la province, le niveau de scolarité des femmes et des hommes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC s'est légèrement amélioré entre 1996 et 2006 (voir Figure 21).

Cette petite embellie provient d'une baisse dans les parts de personnes sans diplôme. Ainsi, l'écart avec la population québécoise s'est rétréci de 0,5 point de pourcentage pour les hommes et de 3,2 points pour les femmes. La situation relative s'est aussi améliorée quant au diplôme d'études secondaires, autant pour les hommes que pour les femmes, mais ces dernières ont surtout vu leur retard diminuer de 6,2 points pour la part de diplômées du collégial. À l'autre bout du spectre toutefois, et malgré l'augmentation relative d'obtention de certificat ou de diplôme universitaire chez les Autochtones, le retard dans la formation universitaire s'est accentué, autant chez les femmes que chez les hommes (augmentation de l'écart de 3 et de 3,6 points de pourcentage respectivement).

Figure 20 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

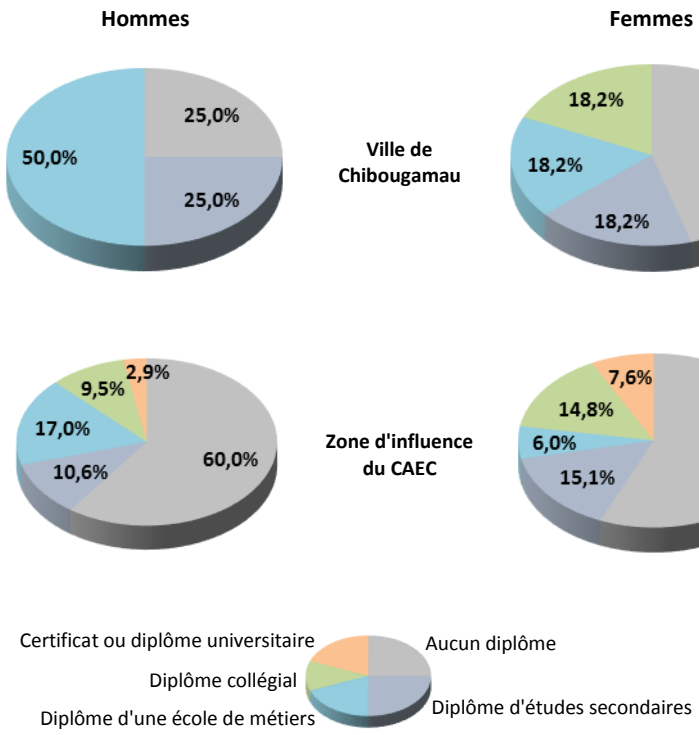

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Comme dans l'ensemble de la société en 2006, les femmes ayant une identité autochtone sont un peu plus scolarisées que les hommes dans la zone d'influence territoriale du CAEC. Les femmes ont plus souvent complété leur formation à l'école secondaire (15,1 % contre 10,6 %), et les hommes, dans une école de métiers (17 % des hommes contre 6 % des femmes). La différence est presque aussi grande au niveau universitaire, où 7,6 % des femmes ont un certificat ou un diplôme universitaire, mais seulement 2,9 % des hommes.

Il en va cependant autrement à Chibougamau. Si une majorité des femmes de la ville détient un diplôme, c'est le cas pour les trois quarts des hommes (54,5 % contre 75 %). Leurs effectifs respectifs sont toutefois trop restreints pour pouvoir analyser plus en détail les chiffres des niveaux de scolarité dans la ville.

Tableau 19 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence territoriale du CAEC	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population de 15 ans et plus	**40**	**60**	**4 465**	**4 560**
Aucun diplôme	10	25	2 680	2 575
Diplôme d'études secondaires	10	10	475	690
Diplôme d'une école de métiers	20	10	760	275
Diplôme collégial	0	10	425	675
Certificat ou diplôme universitaire	0	0	130	345

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des sous-groupes peut ne pas égaler le total.

Figure 21 : Plus haut niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population de 15 ans et plus du Québec, 1996 et 2006

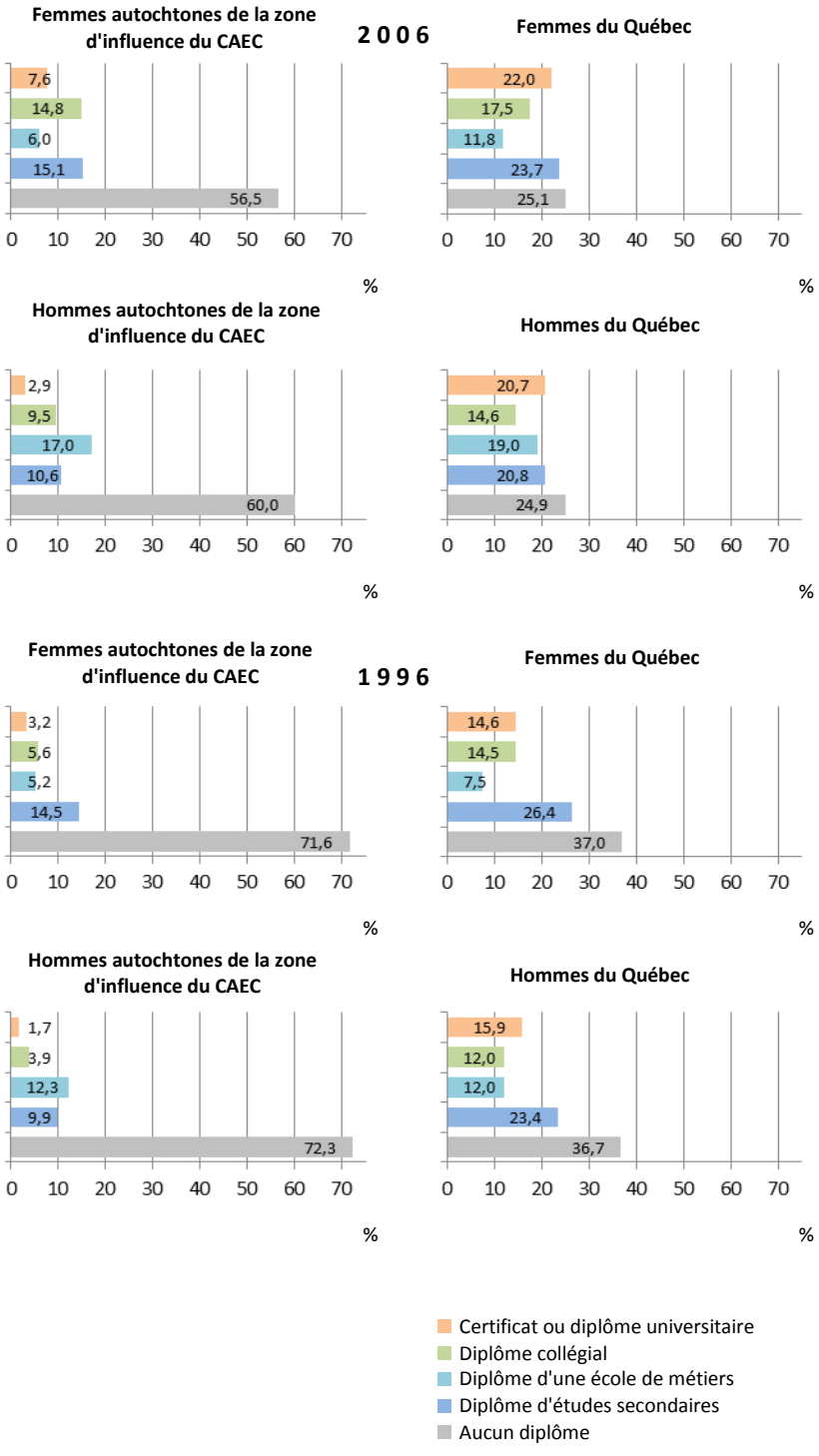

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

Les femmes et les hommes de la zone d'influence territoriale du CAEC ayant une identité autochtone possèdent un niveau de scolarité maximal bien plus bas que celui des habitants du Québec en 2006. L'écart est particulièrement grand pour le nombre de personnes sans diplôme : deux fois plus de femmes autochtones que de femmes québécoises n'ont aucun diplôme, et l'écart est encore plus élevé chez les hommes. Il en va de même pour la formation universitaire : la proportion des femmes autochtones ayant un certificat ou un diplôme universitaire est presque trois fois moins élevée que celle des femmes québécoises, et sept fois moins d'Autochtones ont un diplôme universitaire que leur contrepartie québécoise.

Si les chiffres de la scolarité de 2006 ne peuvent être directement comparés avec ceux des recensements antérieurs, on peut toutefois observer que l'écart entre les Autochtones de la zone et la population du Québec s'est globalement un peu rétréci depuis 1996. L'écart défavorable entre les parts des femmes sans diplôme est ainsi passé de 34,6 à 31,4 points de pourcentage, en baisse de 3,2 points. Chez les hommes, la diminution de l'écart est faible (-0,5 point).

Pour ce qui est du diplôme d'études secondaires, les femmes et les hommes ont comblé une partie égale de leur retard, avec une réduction de 3,3 points. Enfin, la part de femmes détenant un diplôme du collégial s'est nettement rapprochée de celle des femmes du Québec durant la période, un rattrapage plus grand que celui de leurs collègues masculins (-6,2 points contre -3 points). Le retard dans la formation universitaire s'est toutefois respectivement creusé de 3,6 points et de 3 points pour les hommes et les femmes autochtones.

4.2 Revenu

Les données sur le revenu des personnes et des familles concernent les personnes âgées de 15 ans et plus et portent sur le revenu gagné durant l'année précédant celle du recensement. Les principaux indicateurs sont le revenu total moyen, la répartition du revenu total par tranches, la composition du revenu total selon la source, et la proportion d'unités (ménages, familles) dont le niveau de revenu est considéré comme faible. Puisque les revenus des femmes et des hommes se révèlent habituellement très inégaux, leurs situations respectives sont analysées séparément à quelques reprises.

Entre 1995 et 2005, le revenu total des personnes ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC a progressé un peu plus vite que celui de l'ensemble de la population du Québec (voir Figure 22). Bien qu'il ne corresponde qu'à 79,7 % du revenu moyen de l'ensemble des Québécois (25 569 $ contre 32 074 $), il s'est accru de 51,5 % durant la période, alors que la hausse s'élève à 38,3 % pour la province. On observe un revenu moyen un peu plus élevé chez les Autochtones de la ville de Chibougamau que dans l'ensemble de la zone en 2005, soit 26 441 $.

Le rattrapage du revenu des Autochtones de la zone d'influence par rapport à la province depuis 1995 résulte en grande partie d'une nette diminution de la part des effectifs dans le groupe le moins nanti (voir Figure 23). Si le quart des Autochtones de la zone d'influence gagne toujours moins de 10 000 $ par an en 2005 (contre le cinquième de la population québécoise), il s'agit d'une grande baisse depuis 1995 (-15,9 points de pourcentage contre -9,5 points pour la province), alors que deux cinquièmes des effectifs se situaient dans cette tranche de revenu. Les deux tranches de revenu supérieures ont quant à elles vu leur part augmenter durant la période : la moitié de la population autochtone de la zone d'influence profite d'un revenu total de 20 000 $ ou davantage en 2005, en hausse de 11,8 points, soit 7 points de moins que pour province, en hausse de 12,4 points. Soulignons que la part des Autochtones qui gagnent au moins 40 000 $ a plus que doublé depuis 1995.

Les précédentes sections ont mis en lumière des différences entre les situations respectives des femmes et des hommes ayant une identité autochtone, par rapport à ce que l'on peut généralement voir dans la population du Québec. L'étude du revenu dans la zone d'influence territoriale du CAEC vient ajouter à ces constats, et ce, à plusieurs égards. Ainsi, le revenu moyen des femmes est beaucoup moins éloigné de celui des hommes chez les Autochtones de la zone d'influence que dans la population du Québec en 2005. Il équivaut dans la zone à 93,9 % de celui des hommes, contre seulement 67,2 % dans la province (voir Figure 24). Le revenu moyen des femmes autochtones de la zone se retrouve donc bien plus près de celui des femmes du Québec que les revenus des hommes en 2005. Chez elles l'écart dépasse à peine 1 000 $, alors que chez les hommes il atteint 12 100 $. Le revenu moyen des femmes autochtones a d'ailleurs progressé plus rapidement que celui des femmes dans la province depuis 1995 (hausse de 75,8 % contre 45 %), ce qui n'est pas le cas de celui des hommes autochtones (hausse de 34,7 % contre 35,4 %).

La comparaison de la répartition des revenus dans la ville de Chibougamau et dans la zone d'influence en 2005 révèle un fort contraste entre les situations des hommes et des femmes (voir Figure 25). Chez ces dernières tout d'abord, le fait de résider dans la ville s'accompagne d'une condition économique nettement défavorable, en raison d'un revenu total souvent plus bas. Ainsi, plus des trois cinquièmes d'entre elles ont gagné moins de 20 000 $ par année en 2005 (63,7 %), alors que c'est le cas de moins de la moitié des femmes de l'ensemble de la zone d'influence (48,2 %). À l'inverse, comme dans la population non autochtone, la part des hommes qui gagnent des revenus relativement élevés (plus de 40 000 $) est nettement supérieure à celle des femmes, surtout à Chibougamau. Cette tranche de revenu rassemble plus des deux cinquièmes des hommes dans la ville et un cinquième dans la zone d'influence, contre moins du cinquième des femmes dans la zone et aucune dans la ville. On observe aussi qu'aucun homme ne gagne moins de 10 000 $ dans la ville, alors que chez les femmes c'est plus du tiers. Il semble donc à la lumière de ces chiffres que les femmes autochtones qui vivent à Chibougamau pâtissent globalement d'une détérioration de leur revenu par rapport à l'ensemble de la zone d'influence, alors que c'est l'inverse pour les hommes qui empruntent le même parcours.

Contrairement à ce que l'on observe dans l'ensemble de la zone d'influence, le revenu moyen des femmes autochtones de la ville de Chibougamau est de loin inférieur à celui des hommes, soit par près de 25 000 $ en 2005 (41 420 $ contre 16 635 $). Le revenu moyen de la population ayant une identité autochtone en 2005, présenté au Tableau 21, doit toutefois être analysé avec grande précaution. La petite taille des effectifs autochtones habitant la ville introduit potentiellement d'importantes distorsions dans les chiffres du revenu moyen, ce que traduit **l'erreur type du revenu moyen** des individus, très élevée chez les Autochtones de la ville (voir Tableau 20). Elle atteint par exemple l'énorme valeur de 7 236 $ chez les hommes de Chibougamau en 2000 (l'erreur type du revenu moyen n'est pas disponible pour la zone d'influence).

En ce qui concerne la composition du revenu total des Autochtones de la zone d'influence, les trois quarts sont acquis dans l'exercice d'un emploi en 2005 (voir Figure 26). Précisons qu'il ne se gagne aucun montant provenant de l'exercice d'un travail autonome dans la zone d'influence territoriale du CAEC en 2005. Presque tout l'autre quart des revenus est obtenu grâce à des transferts provenant des gouvernements. Dans la population autochtone de Chibougamau, le tiers de ces transferts prend la forme de prestations pour enfants. Enfin, les autres sources de revenus (essentiellement des revenus de placement, de pensions et de rentes) comptent pour à peine 1,5 % du total.

La ville de Chibougamau se démarque ici aussi du reste de la zone d'influence. Les revenus d'emploi y procurent une part un peu plus grande des ressources, et les transferts gouvernementaux beaucoup moins en 2005. La répartition des sources de revenu des Autochtones de la zone d'influence diffère aussi passablement de celle de la population du Québec, où les autres sources de revenus occupent une place presque aussi grande que les transferts gouvernementaux (respectivement 12,9 % et 13,9 %). Grâce à une progression de 9 points depuis 1995, la part des revenus d'emploi se retrouve plus élevée dans la zone d'influence que dans la province, où elle a diminué d'un point (voir Figure 27). En contrepartie, les transferts gouvernementaux sont devenus nettement moins présents au cours de la période, en baisse de 8,7 points depuis 1995 (contre -2,3 points dans la province). Ces chiffres témoignent d'une certaine autonomie des Autochtones par rapport aux subsides de l'État, en cours dans la zone d'influence territoriale du CAEC.

En 2005 comme en 2000, dans la zone d'influence territoriale du CAEC, le nombre de personnes vivant sous les **seuils de faible revenu** définis par Statistique Canada n'est diffusé que pour celles appartenant à une **famille économique**. Il en est ainsi en raison du trop petit nombre de personnes hors famille économique vivant dans la zone d'influence. Les différences géographiques sont peu marquées dans la zone, même si l'on observe que le **taux de prévalence du faible revenu** des

membres d'une famille est légèrement plus bas dans la ville que dans le reste de la zone (11,5 % contre 12,5 %, voir Figure 28). Ajoutons que la situation des personnes ayant une identité autochtone et vivant dans une famille de la zone d'influence n'est pas plus difficile que celle de la population du Québec en 2005. La condition des premières a toutefois connu une progression un peu plus marquée que dans l'ensemble du Québec depuis l'an 2000 (voir Figure 29). La part de ces personnes ayant un faible revenu a baissé de 4,9 points durant la période, passant de 17 % à 12,1 % (contre -2,1 points au Québec).

Tableau 20 : Erreur type du revenu moyen de la population ayant une identité autochtone, ville de Chibougamau, 1995, 2000, 2005

Année	Total	Homme	Femme
2005	4 335	6 522	3 632
2000	3 921	7 236	3 511
1995	4 604	0	3 513

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006, 2001, 1996.

Figure 22 : Revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et la ville de Chibougamau, et de la population du Québec, 2005 et 1995 à 2005

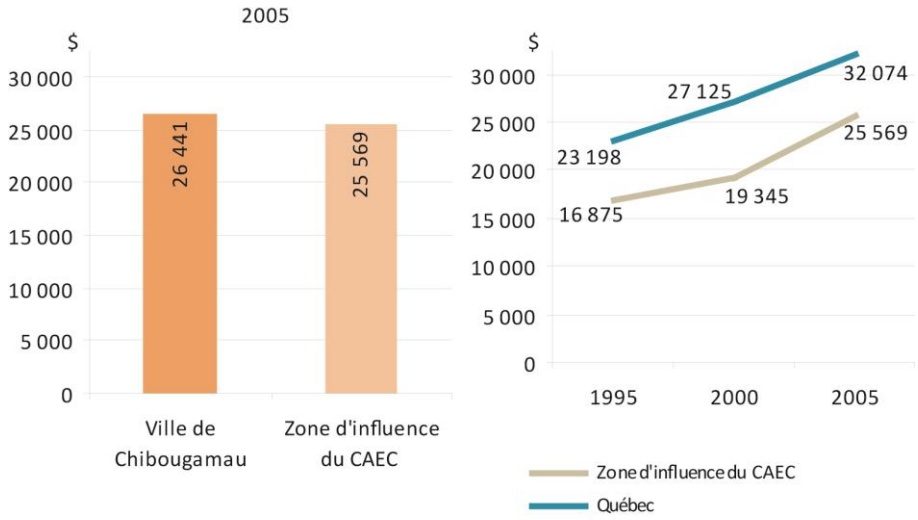

Source : Statistique Canada , totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les personnes ayant une identité autochtone de la ville de Chibougamau gagnent en moyenne 26 441 $ par année en 2005. Ce revenu est un peu plus élevé que dans l'ensemble de la zone d'influence (25 569 $). Il faut toutefois demeurer prudent dans cette comparaison, car ***l'erreur type du revenu moyen*** *atteint pas moins de 4 335 $ dans la ville de Chibougamau en 2005 (voir Tableau 20).*

Le revenu total moyen de la population autochtone de la zone d'influence représentait 72,7 % de celui de l'ensemble de la population du Québec en 1995 (16 875 $ contre 23 198 $). Il s'est accru plus vite depuis, la proportion baissant légèrement à 71,3 % en 2000, mais grimpant à 79,7 % en 2005.

Figure 23 : Variation de la répartition du revenu total, population ayant une identité autochtone et un revenu, et population du Québec ayant un revenu, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1995 à 2005

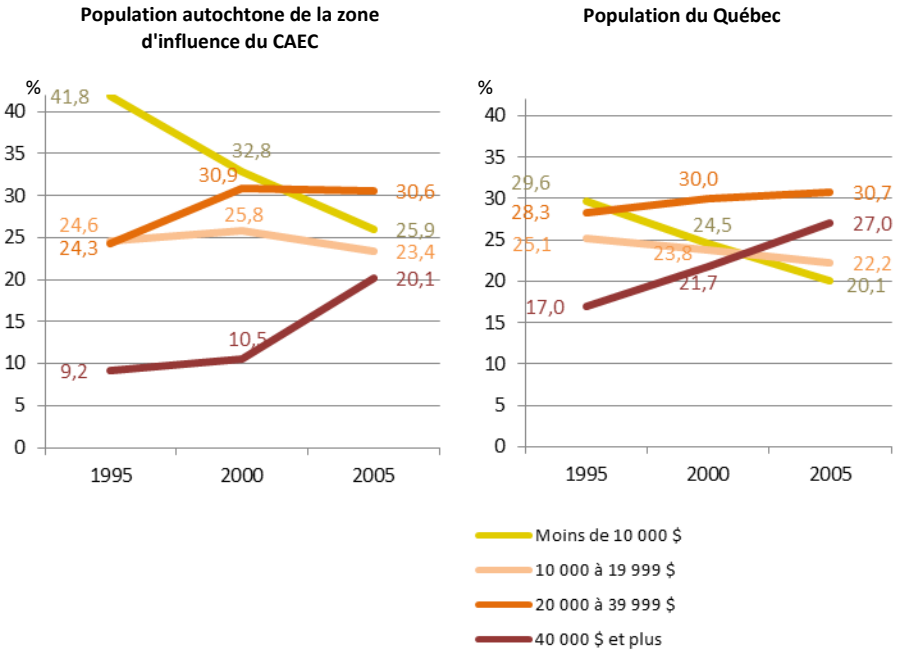

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les effectifs gagnant moins de 10 000 $ par an ont chuté bien plus fortement chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC que dans l'ensemble de la population du Québec entre 1995 et 2005, passant de 41,8 % à 25,9 % de la population (de 29,6 % à 20,1 % pour le Québec). Cette tranche de revenu a ainsi cessé d'être la plus fréquente dans la zone d'influence.

Les effectifs gagnant 40 000 $ et plus ont connu la plus forte croissance relative au Québec durant la période (hausse de 58,8 %). Les Autochtones ont par ailleurs vu bondir de 118,5 % leur part dans cette tranche de revenu, et de 25,9 % dans celle de 20 000 $ à 39 999 $. Il reste qu'en 2005, la moitié des Autochtones de la zone d'influence ont toujours un revenu inférieur à 20 000 $, soit davantage que pour la province (49,3 % contre 42,3 %), même si l'écart s'est rétréci depuis 1995 (66,4 % contre 54,7 %).

Figure 24 : Variation selon le sexe du revenu total moyen de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1995 à 2005

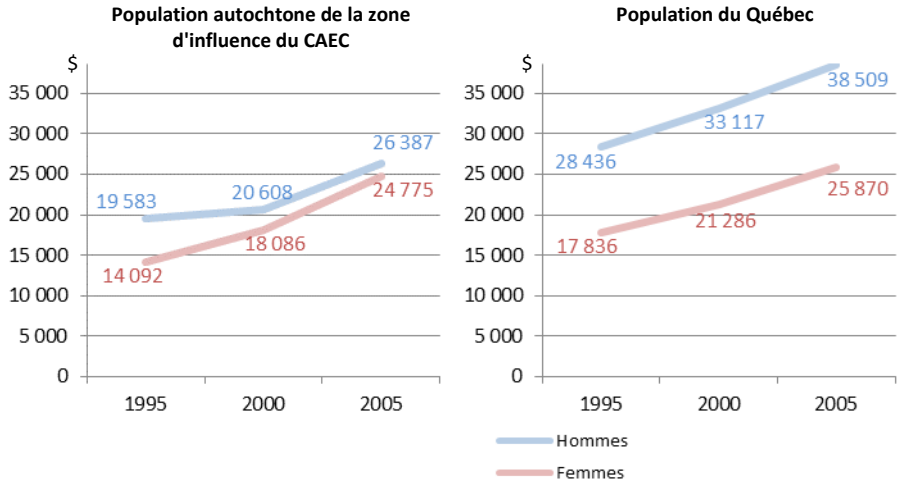

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Comme pour l'ensemble de la population québécoise, le revenu moyen des femmes autochtones est inférieur à celui des hommes dans la zone d'influence. Il en est toutefois beaucoup plus près, avec un revenu équivalent à 93,9 % de celui des hommes (contre 67,2 % pour la population du Québec). Il s'en est d'ailleurs rapproché depuis 1995, où il équivalait à 72 % (contre 62,7 % pour le Québec).

Par conséquent, le revenu des femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2005 est presque équivalent à celui de toutes les femmes du Québec (95,8 %). Chez les hommes, le revenu moyen dans la zone d'influence ne dépasse toutefois pas tellement les deux tiers (68,5 %) de celui des hommes du Québec.

Figure 25 : Répartition selon le sexe du revenu total de la population ayant une identité autochtone, ville de Chibougamau et zone d'influence territoriale du CAEC, 2005

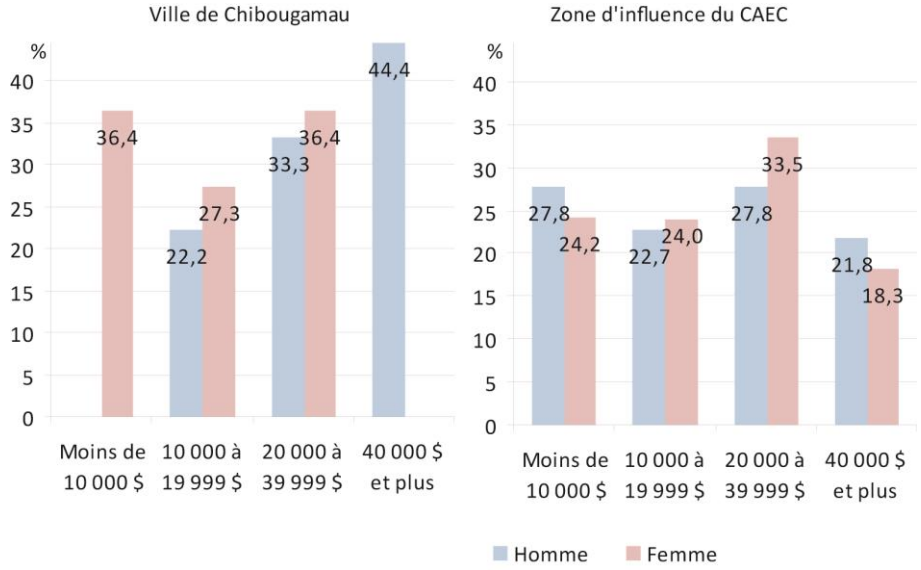

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Les femmes de la ville de Chibougamau gagnent un moins bon revenu que dans l'ensemble de la zone d'influence en 2005. Plus des trois cinquièmes doivent se contenter de moins de 20 000 $ par an (63,6 % contre 48,2 %). Elles se retrouvent aussi plus fréquemment dans la classe de revenu inférieure (36,4 % contre 24,2 % dans la zone).

La situation est bien différente chez les hommes, puisque ceux de la ville sont bien plus nombreux à gagner plus de 40 000 $ que ceux de la zone d'influence (44,4 % contre 21,8 %). De plus, aucun homme habitant Chibougamau ne vit avec moins de 10 000 $, alors que plus du quart des hommes y sont confrontés dans l'ensemble de la zone d'influence (27,8 %).

Tableau 21 : Revenu de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2005

	Ville de Chibougamau			Zone d'influence territoriale du CAEC		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Population de 15 ans et plus	100	40	60	9 020	4 460	4 560
Population ayant un revenu	100	45	55	8 485	4 180	4 295
Moins de 10 000 $	30	0	20	2 195	1 160	1 040
10 000 à 19 999 $	20	10	15	1 985	950	1 030
20 000 à 39 999 $	30	15	20	2 600	1 160	1 440
40 000 $ et plus	20	20	0	1 705	910	785
Revenu moyen ($)	*26 441*	*41 420*	*16 635*	*25 569*	*26 387*	*24 775*

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : L'erreur type du revenu moyen, souvent très élevée, commande la prudence dans l'analyse des données sur la ville de Chibougamau.

Dans la zone d'influence territoriale du CAEC en 2005, la répartition des hommes et des femmes entre les tranches de revenu est très similaire. Leurs revenus moyens respectifs sont d'ailleurs assez près l'un de l'autre. Il en va cependant tout autrement à Chibougamau, où se manifeste une très forte inégalité entre les sexes. Le revenu moyen des femmes vivant dans la ville est très inférieur à celui de l'ensemble des femmes de la zone d'influence (16 635 $ contre 24 775 $), alors que c'est très nettement l'inverse chez les hommes (41 420 $ contre 26 387 $). La répartition des individus de la ville entre les tranches de revenu ne peut toutefois pas être analysée en détail, car les effectifs sont trop restreints.

Figure 26 : Composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2005

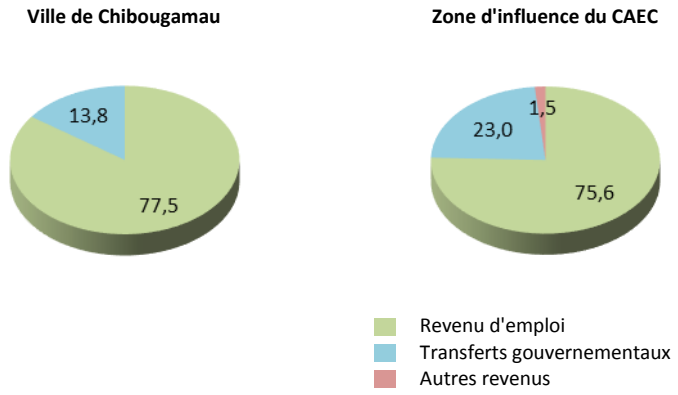

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas égaler 100%.

Les trois quarts des revenus gagnés par la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2005 proviennent d'un emploi ou d'un travail autonome (75,6 %). Les transferts gouvernementaux suivent à 23 %, dont 7,8 % en prestations pour enfants, alors que les autres sources de revenus ne représentent que 1,5 %.

Le revenu des résidents de la ville de Chibougamau affiche une part un peu plus grande de revenus d'emploi (77,5 %), alors que moins du septième y prend la forme de transferts gouvernementaux (13,8 %).

Figure 27 : Variation de la composition du revenu total de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1995 à 2005

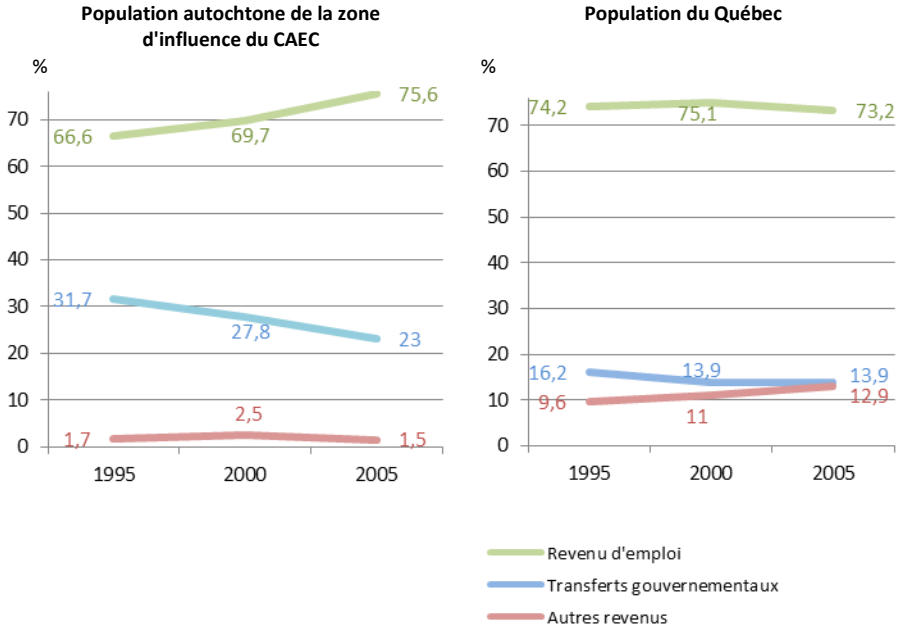

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.
Note : En raison de l'arrondissement aléatoire des valeurs, la somme des pourcentages peut ne pas égaler 100%.

Les revenus d'emploi prédominent davantage dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC que dans la population du Québec en 2005 (75,6 % contre 73,2 %). Leur part a beaucoup progressé depuis 1995, en hausse de 9 points de pourcentage, ce qui n'est pas le cas dans la province (baisse de 1 point).

À l'inverse, la proportion du revenu total provenant de transferts gouvernementaux a diminué de 8,7 points dans la zone (de 31,7 % à 23 %), et de 2,3 points dans la province (de 16,2 % à 13,9 %). Ainsi, la part des autres sources de revenus (essentiellement les revenus de placement, de pensions et de rentes) présente, en 2005, le plus grand écart entre les Autochtones de la zone d'influence et la population de la province (1,5 % contre 12,9 %).

Figure 28 : Prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ses constituantes, 2005

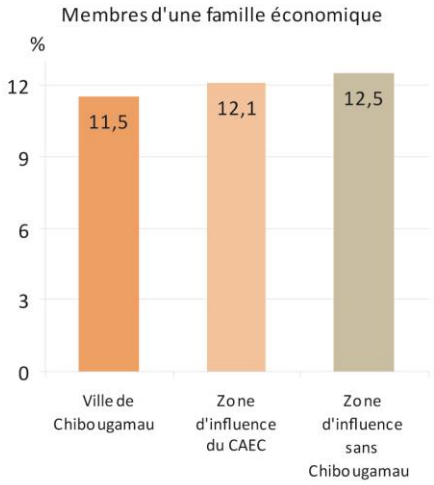

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.
Note : Les chiffres des personnes vivant hors famille économique dans la zone d'influence de Chibougamau ne sont pas diffusés en raison d'effectifs trop restreints.

Dans la zone d'influence territoriale du CAEC en 2005, le nombre de personnes hors famille économique vivant avec un faible revenu n'est pas diffusé par Statistique Canada. Il en est ainsi en raison du petit nombre de personnes concernées.

En ce qui concerne les individus qui font partie d'une famille économique, un peu plus du dixième gagnent un faible revenu dans la zone (12,1 %). La proportion est légèrement inférieure dans la ville (11,5 %).

Figure 29 : Variation de la prévalence du faible revenu selon le statut familial pour la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et la population du Québec, 2000 à 2005

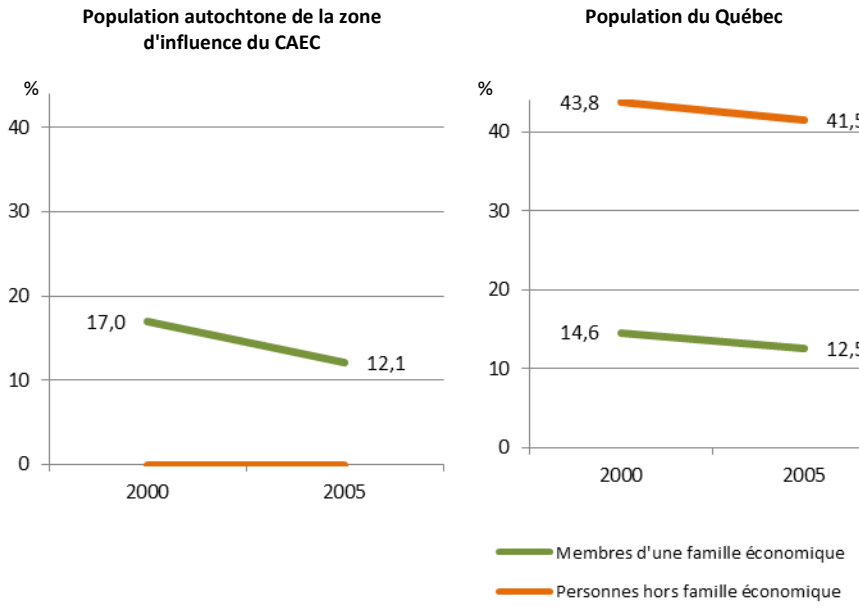

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001.

Chez les personnes de la zone d'influence territoriale du CAEC ayant une identité autochtone, la prévalence du faible revenu a diminué chez les membres d'une famille entre 2000 et 2005. Elle est passée de 17 points de pourcentage à 12,1 points durant la période. Cette amélioration est plus marquée que dans la population québécoise, où la prévalence du faible revenu est passée de 14,6 % à 12,5 %. L'évolution de la situation des personnes hors famille dans la zone d'influence est quant à elle inconnue, car leurs effectifs sont trop retreints pour que Statistique Canada publie des chiffres les concernant.

4.3 Taux d'activité

Le niveau d'activité de la population concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Les principaux indicateurs économiques de ce niveau d'activité sont le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de **chômage**. Le taux d'activité mesure la part de la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi ou est en chômage, le taux d'emploi mesure la part des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi, et le taux de chômage mesure la part de la population active qui est en chômage.

Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC se sont davantage améliorés que ceux des hommes autochtones, et les ont même parfois surpassés. Après s'être en partie détériorée entre 1996 et 2001, la situation des femmes a progressé entre 2001 et 2006. Chez les hommes, la situation s'est aussi améliorée entre 2001 et 2006, après s'être dégradée durant la période précédente. Globalement, le taux d'activité des femmes a grimpé de 4,6 points entre 1996 et 2006, alors que celui des hommes a perdu 3,8 points (voir Figure 30). Il n'en demeure pas moins qu'en 2006 le tiers des femmes sont inactives, un peu plus que chez les hommes. Ajoutons que si la situation des femmes de Chibougamau est similaire à celle du reste de la zone, tous les hommes de la ville sont actifs en 2006.

Le taux d'emploi demeure lui aussi relativement faible dans la zone d'influence, mais il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (57,7 % contre 53 %). Le taux d'emploi des femmes a progressé de 5,6 points depuis 1996, alors que celui des hommes a baissé de 2,5 points (voir Figure 31). Cela dit, si le taux d'emploi des femmes est plus élevé à Chibougamau que dans l'ensemble de la zone en 2006, avec 72,7 %, il est plus élevé en ville chez les hommes (87,5 %).

Quant au taux de chômage, il demeure beaucoup plus élevé chez les hommes que les femmes dans la zone en 2006 (respectivement 21,9 % et 11,3 %, voir Figure 32). Depuis 1996, l'incidence du chômage a diminué de 2,4 points pour les femmes, mais d'à peine 0,5 point pour les hommes. En ce qui concerne les Autochtones résidant à Chibougamau, le nombre de chômeurs s'avère trop petit en 2006 pour que des taux soient calculés chez les hommes et les femmes.

Pour terminer, trois constats méritent d'être soulignés. D'une part, les personnes ayant une identité autochtone qui résident dans la ville de Chibougamau présentent de meilleurs indicateurs économiques en 2006, surtout chez les hommes. Ensuite, les femmes autochtones de la zone d'influence paraissent en meilleure posture que les hommes. Elles affichent en effet un taux d'emploi supérieur à celui des hommes, bien que leur taux d'activité soit légèrement plus bas, alors que deux fois moins de femmes actives se retrouvent en chômage. Enfin, la situation des hommes de la zone d'influence s'est détériorée depuis 1996, hormis pour une légère baisse du taux de chômage, alors que celle des femmes s'est améliorée. Comme l'indiquent les analyses des variables précédentes, le fait de résider à Chibougamau ne semble pas avoir un effet aussi positif chez les femmes que chez les hommes, à tous le moins pour une partie importante d'entre elles.

Figure 30 : Taux d'activité de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006

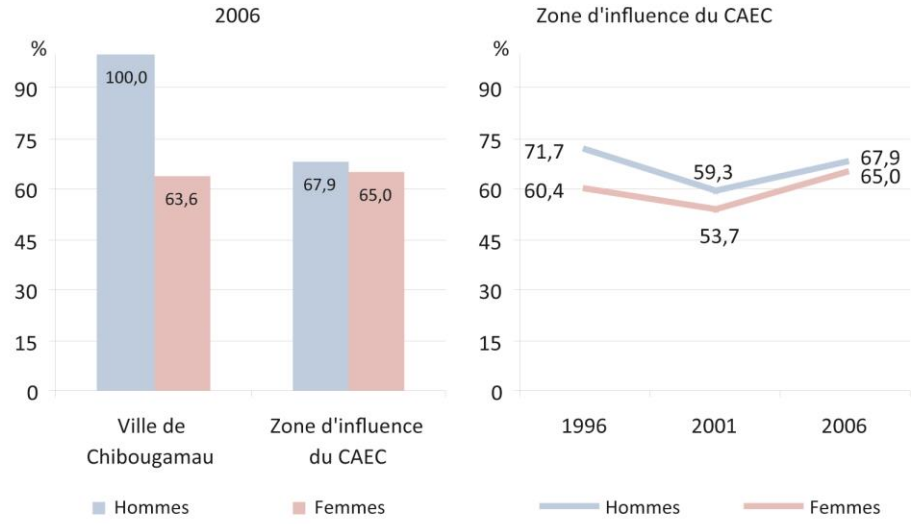

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Dans l'ensemble de la zone d'influence, le taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes en 2006 (67,9 % contre 65 %). L'écart est particulièrement marqué dans la ville de Chibougamau, puisque tous les hommes y sont actifs (100 %), alors que les femmes le sont un peu moins que dans la zone (63,6 %). Il faut toutefois analyser ces pourcentages avec circonspection, car ils sont basés sur de petits effectifs.

Le taux d'activité des hommes de la zone d'influence est en baisse de 3,8 points de pourcentage depuis 1996. Celui des femmes a par contre connu une progression de 4,6 points entre 1996 et 2001.

Figure 31 : Taux d'emploi de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006

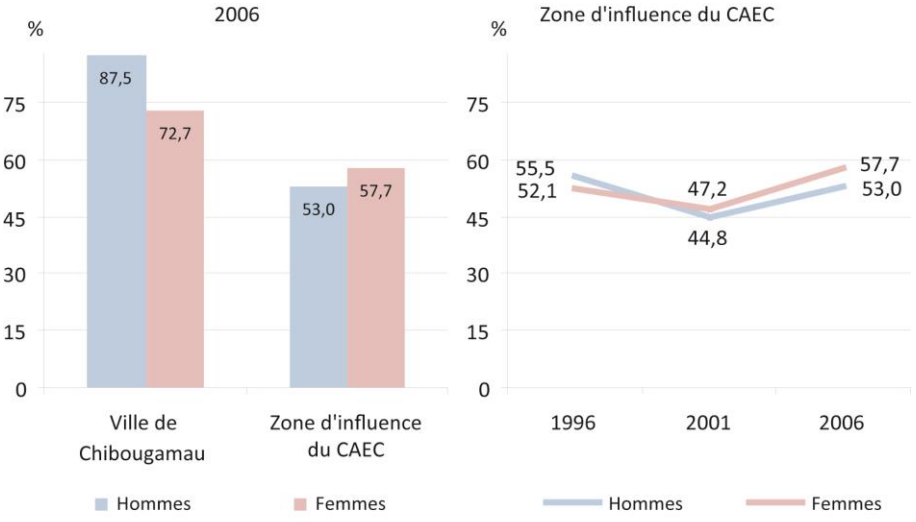

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Partout dans la zone d'influence territoriale du CAEC, la majorité des hommes et des femmes ayant une identité autochtone occupent un emploi. Les hommes de la ville de Chibougamau affichent le plus haut taux d'emploi en 2006, soit 87,5 %. Les femmes du même lieu suivent avec un taux de 72,7 %.

Le contraste avec l'ensemble de la zone est très marqué, puisque le taux d'emploi des femmes y chute à 57,7 %. Leur taux d'emploi est cependant supérieur à celui des hommes dans la zone (53 %), contrairement à ce qu'on observe dans la ville. Le taux des femmes a d'ailleurs progressé de 5,6 points de pourcentage depuis 1996, alors que celui des hommes a diminué de 2,5 points.

Figure 32 : Taux de chômage de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006 et 1996 à 2006

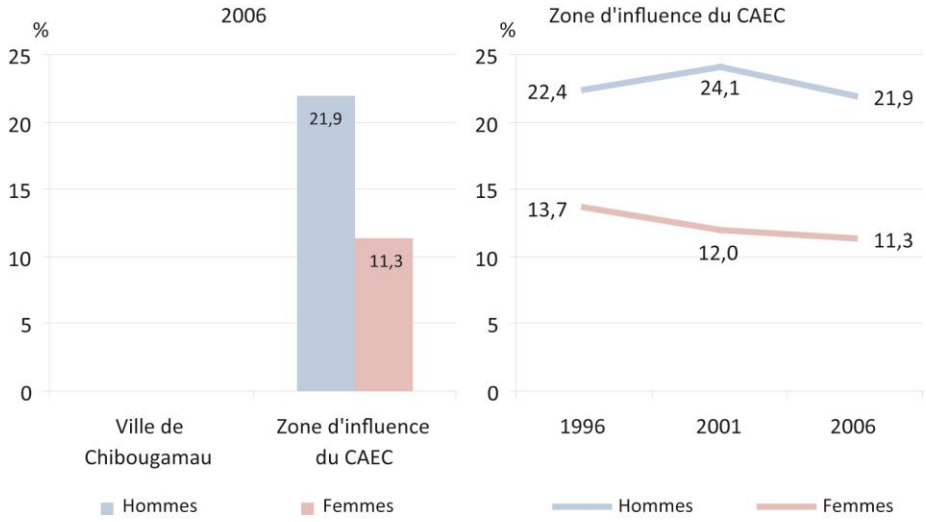

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les taux de chômage des hommes et des femmes de la zone d'influence ont assez peu diminué entre 1996 et 2006. Celui des femmes a baissé de 2,4 points, pour atteindre 11,3 % en 2006. Le taux de chômage des hommes est quant à lui demeuré très élevé, ne baissant que de 0,5 point à 21,9 %. En ce qui concerne les résidents de la ville de Chibougamau, le nombre de chômeurs y est trop restreint pour être diffusé par Statistique Canada.

Tableau 22 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence territoriale du CAEC	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Autochtones de 15 ans et plus	40	55	4 465	4 560
Population active	40	35	3 030	2 965
Personnes occupées	35	40	2 365	2 630
Chômeurs	0	0	665	335
Taux d'activité	*100,0*	*63,6*	*67,9*	*65,0*
Taux d'emploi	*87,5*	*72,7*	*53,0*	*57,7*
Taux de chômage	*0,0*	*0,0*	*21,9*	*11,3*

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

Figure 33 : Variation des indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population du Québec, 1996-2006

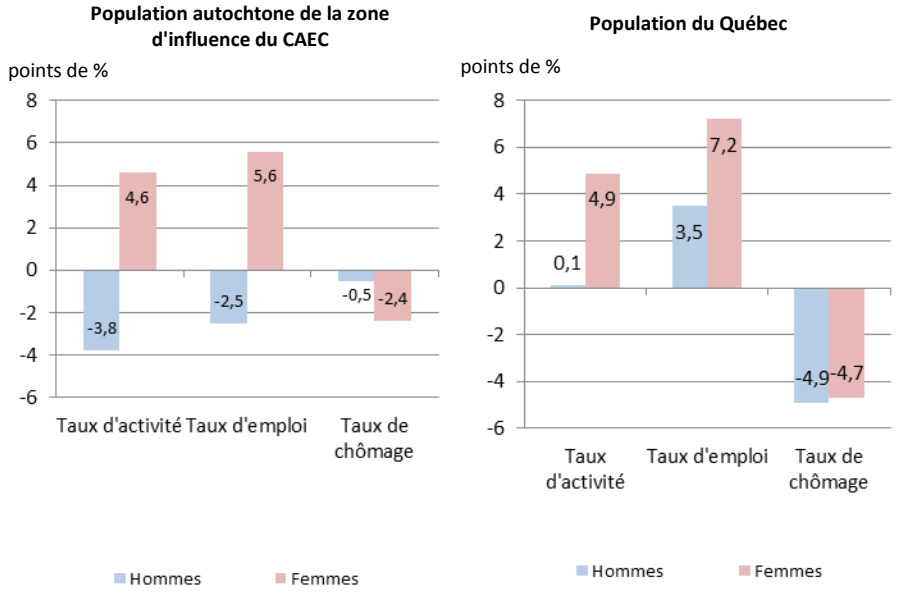

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 1996.

Entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des personnes de la zone d'influence territoriale du CAEC ayant une identité autochtone n'ont pas autant progressé que ceux de la population du Québec, tant chez les femmes que les hommes. De fait, la situation des hommes s'avère même un peu plus difficile qu'en 1996. Ainsi, le taux d'activité des femmes autochtones de la zone a augmenté de 4,6 points de pourcentage durant la période, et celui des femmes du Québec de 4,9 points. Le taux d'activité des hommes de la zone a par contre régressé de 3,8 points.

Le gain des femmes est tout aussi marqué pour le taux d'emploi, puisqu'il est en hausse de 5,6 points chez elles, et en baisse de 2,5 points pour les hommes (contre des hausses respectives de 7,2 et de 3,5 points pour la population québécoise). Il en résulte une diminution de 2,4 points du taux de chômage des femmes autochtones de la zone d'influence, et d'à peine 0,5 point chez les hommes, soit bien moins que dans la population du Québec.

Tableau 23 : Principaux indicateurs économiques de la population ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC et de la population totale du Québec, 1996 à 2006

	1996		2001		2006		Δ % 1996-2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Zone d'influence territoriale du CAEC								
Autochtones de 15 ans et plus	3 500	3 495	3 915	3 970	4 465	4 560	27,6	30,5
Population active	2 505	2 115	2 320	2 130	3 030	2 965	21,0	40,2
Personnes occupées	1 940	1 825	1 755	1 875	2 365	2 630	21,9	44,1
Chômeurs	560	290	560	255	665	335	18,8	15,5
Taux d'activité	*71,7*	*60,4*	*59,3*	*53,7*	*67,9*	*65,0*	*-3,8*	*4,6*
Taux d'emploi	*55,5*	*52,1*	*44,8*	*47,2*	*53,0*	*57,7*	*-2,5*	*5,6*
Taux de chômage	*22,4*	*13,7*	*24,1*	*12,0*	*21,9*	*11,3*	*-0,5*	*-2,4*
Province de Québec								
Population totale de 15 ans et plus	2 756 705	2 916 760	2 831 445	3 000 905	3 007 830	3 176 660	9,1	8,9
Population active	1 944 105	1 592 105	2 012 340	1 730 145	2 124 040	1 891 160	9,3	18,8
Personnes occupées	1 705 300	1 413 830	1 837 950	1 596 315	1 967 185	1 768 320	15,4	25,1
Chômeurs	238 800	178 275	174 390	133 830	156 855	122 840	-34,3	-31,1
Taux d'activité	*70,5*	*54,6*	*71,1*	*57,7*	*70,6*	*59,5*	*0,1*	*4,9*
Taux d'emploi	*61,9*	*48,5*	*64,9*	*53,2*	*65,4*	*55,7*	*3,5*	*7,2*
Taux de chômage	*12,3*	*11,2*	*8,7*	*7,7*	*7,4*	*6,5*	*-4,9*	*-4,7*

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996.

5. Langue maternelle et langue d'usage de la population autochtone concernée

La connaissance, l'usage et la transmission de la langue sont un enjeu culturel et identitaire majeur pour les peuples autochtones. Le recensement distingue la langue maternelle de la langue la plus souvent parlée à la maison (considérée comme langue d'usage), et consigne aussi la connaissance des langues officielles et autochtones. Dans les trois cas, les réponses possibles incluent le français et l'anglais, les deux langues officielles du pays, et un groupe de « langue autochtone ». Dans certains tableaux de Statistique Canada, ce groupe sera désagrégé en une liste détaillée des langues autochtones parlées au pays, mais ce n'est pas le cas dans les données employées ici.

Tout comme l'origine ethnique, le thème de la langue s'est passablement enrichi dans les derniers recensements, se complexifiant du même coup. Il est ainsi possible d'indiquer une langue maternelle unique et d'en privilégier une dans ses conversations domestiques, mais aussi de déclarer avoir plusieurs langues maternelles et plusieurs langues d'usage prédominantes à la fois (réponses multiples). Les choix de réponse possibles incluent une catégorie « *Autres – réponses multiples* », permettant d'accommoder la variété de situations présumées échapper au cadre des langues officielles et autochtones prévues. La principale difficulté survenant dans ce contexte est une multiplication des réponses de catégorie « autre », et elle se présente justement lorsqu'il est question de connaissance des langues autochtones.

Ainsi, au recensement de 2006, pas moins de 27 995 personnes ayant une identité autochtone du Québec se retrouvent dans le groupe « *Autres – réponses multiples* » au sujet de la connaissance des langues officielles et autochtones. Ce nombre – le quart des effectifs – équivaut aux deux tiers de la somme de toutes les autres catégories référant explicitement à la connaissance d'une langue autochtone. Dans ces conditions, il devient difficile de statuer sur le progrès ou le déclin de la connaissance des langues autochtones, puisqu'il est impossible de déterminer combien des personnes reléguées au groupe « autre » comptent au moins une langue autochtone parmi celles qu'elles connaissent. Nous limiterons donc ici l'analyse aux seules langues maternelles et langue la plus souvent parlée à la maison.

On remarque tout d'abord que la situation varie énormément entre les composantes territoriales de la zone d'influence territoriale du CAEC. Ainsi, en 2006, la presque totalité des Autochtones de la zone d'influence ont une langue maternelle autochtone (voir Figure 34), mais seulement un dixième de ceux qui résident à Chibougamau (respectivement 93,3 % et 10,7 %). Fait à noter, la plupart des résidents de la zone d'influence semblent conserver leur langue autochtone maternelle comme principale langue d'usage (85 %), les autres adoptant surtout l'anglais (11,6 %, voir Figure 36).

Incidemment, les langues autochtones sont les seules à avoir connu une croissance importante entre 1996 et 2006 parmi les langues maternelles dans la zone, soit de 2 530 personnes (voir Figure 35). Cela dit, l'augmentation est plus marquée pour l'anglais, puisque le nombre d'individus ayant cette langue maternelle s'est accru de 78,1 % durant la période, soit trois fois plus que ceux ayant une langue autochtone comme langue maternelle (24,5 %). La croissance relative de l'anglais est toutefois encore plus marquée en ce qui concerne la langue la plus parlée à la maison (voir Figure 37), puisque le nombre de locuteur a augmenté de 175 % (contre 21,2 % pour les langues autochtones).

Dans la ville, à l'inverse, les langues autochtones sont très peu présentes et utilisées. Seul un dixième des Autochtones y a une langue maternelle autochtone en 2006, la majorité ayant plutôt le français et un tiers ayant l'anglais comme langue maternelle (respectivement 57,1 % et 32,1 %). En ce qui concerne la langue d'usage, les langues autochtones ne sont privilégiées par aucun habitant de la ville, alors que l'usage du français prédomine sur l'anglais, avec respectivement 71,4 % et 28,6 % de locuteurs.

Le phénomène le plus important à souligner, en ce qui concerne la langue en 2006, est la persistance des langues autochtones comme langue d'usage à la maison dans la zone d'influence, malgré une baisse de 3,1 points de pourcentage depuis 1996. Ce phénomène est plus marqué dans la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC que dans celle de l'ensemble du Québec. Le nombre de résidents de la zone utilisant d'abord à la maison au moins une langue autochtone correspond à 92,2 % de ceux ayant une langue autochtone parmi leurs langues maternelles en 2006, contre 86 % pour les Autochtones du reste du Québec (en excluant ceux de la zone d'influence territoriale du CAEC).

Figure 34 : Langue maternelle de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

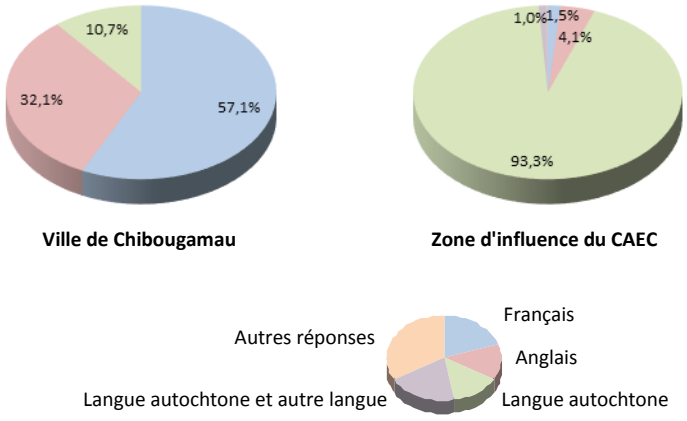

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Dans la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006, la quasi-totalité des personnes ayant une identité autochtone ont une langue maternelle autochtone (93,3 %). Dans la ville de Chibougamau elle-même par contre, elles sont très peu nombreuses (10,7 %). Le plus grand nombre des résidents de la ville ont le français comme langue maternelle (57,1 %), et un tiers, l'anglais (32,1 %).

Figure 35 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue maternelle, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006

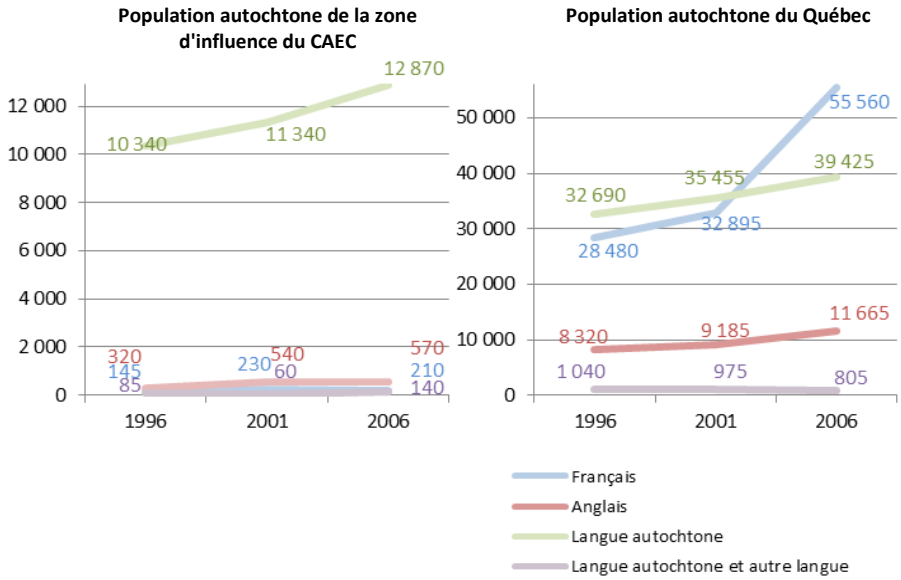

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Dans la zone d'influence depuis 1996, contrairement à la province, seules les langues autochtones ont connu un grand essor comme langue maternelle des Autochtones. Les effectifs de ce groupe se sont accrus de 2 530 personnes dans la zone d'influence, distançant largement ceux des individus ayant comme langue maternelle le français ou l'anglais. Ce dernier groupe a tout de même connu la deuxième plus forte croissance en nombre et la plus marquée en pourcentage dans la zone d'influence, passant de 320 à 570 personnes (hausse de 78,1 %).

Figure 36 : Langue la plus souvent parlée à la maison de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

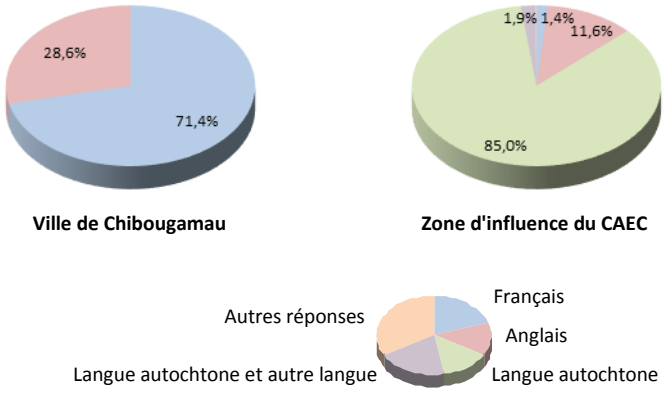

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Avec 85 % des effectifs, les langues autochtones sont de loin les plus fréquemment parlées dans les maisons de la zone d'influence en 2006. Elles sont suivies de loin par l'anglais, parlé le plus souvent par 11,6 % des personnes.

Il en va tout autrement dans les maisons de la ville de Chibougamau, où les langues autochtones ne sont pas du tout priorisées. La grande majorité des individus utilisent surtout le français en 2006, et les autres privilégient l'anglais (respectivement 71,4 % et 28,6 %).

Figure 37 : Variation de la population ayant une identité autochtone selon la langue la plus souvent parlée à la maison, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006

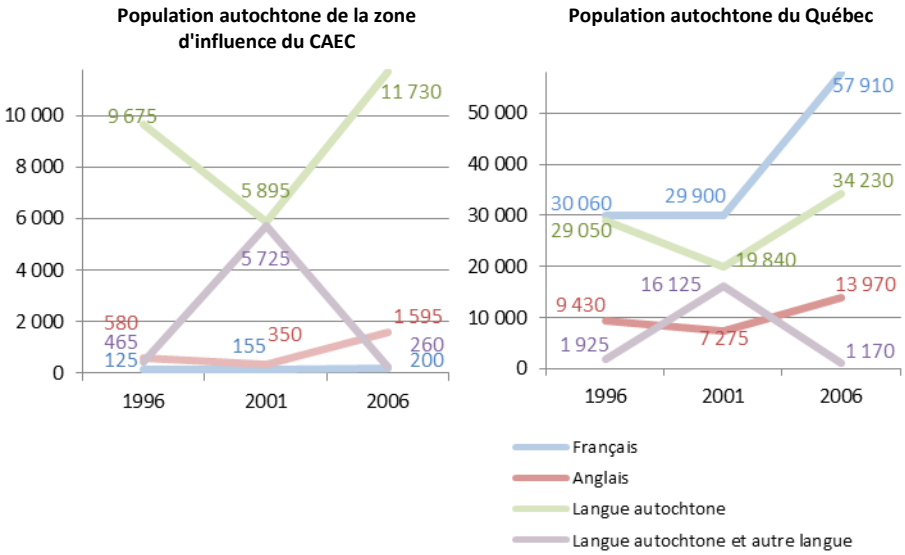

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

La question de la langue la plus souvent parlée à la maison semble avoir fait l'objet d'une interprétation discordante en 2001, puisque les réponses multiples avaient fait un bond prodigieux aux dépens des réponses uniques. Cela étant dit, les langues autochtones ont connu la plus forte hausse comme langue la plus parlée dans la zone d'influence depuis 1996. Le nombre d'individus les privilégiant est passé de 9 675 à 11 730 en 2006, autant que la somme de tous les autres groupes réunis.

En dépit de la hausse de 1 015 individus, soit le triple de locuteurs anglophones, ceux-ci sont demeurés au second rang dans les foyers de la zone d'influence. Le nombre d'individus parlant de préférence une langue autochtone et une autre langue a quant à lui diminué de 465 à 260 personnes, à l'image de ce que l'on observe dans la province durant la période.

6. Mobilité résidentielle de la population autochtone concernée

La mobilité résidentielle sur cinq ans concerne les personnes âgées de 5 ans et plus, qui étaient donc nées au moment du recensement précédent. Les questions du recensement traitées ici portent sur le lieu de résidence actuel à la date de l'enquête. Les données sur le déménagement réfèrent donc au lieu de résidence cinq ans auparavant, à la date du recensement précédent, des personnes qui ont emménagé dans le lieu de résidence actuel depuis moins de 5 ans. Les déménagements survenus entre les deux recensements ne sont donc pas pris en compte. Par exemple, si un jeune Autochtone qui est déménagé de chez ses parents près de Chibougamau pour faire des études à Montréal un peu après le recensement de 2001 revient après coup habiter chez ses parents avant le recensement de 2006, il sera considéré comme une personne ayant toujours habité à la même adresse.

Entre 2001 et 2006, les personnes ayant une identité autochtone résidant dans la zone d'influence territoriale du CAEC s'avèrent globalement moins mobiles que l'ensemble des Autochtones de la province (voir Figure 39), la mobilité de ces derniers étant très similaire à celle de la population du Québec. En 2006, près des trois quarts des personnes de la zone d'influence habitent toujours à la même adresse qu'en 2001, plus que chez tous les Autochtones du Québec (71,1 % contre 62,6 %). Comme chez tous les Autochtones de la province, cette proportion s'est accrue depuis 1996, où 62,9 % des résidents de la zone n'avaient pas déménagé depuis 5 ans (contre 53 % pour la province).

En ce qui concerne les autres individus, un peu plus d'un cinquième de la population a changé de résidence, tout en demeurant dans la même ville, et à peine plus de 5 % des personnes sont arrivées d'en dehors de la ville (6,3 %, contre 15,2 % pour les Autochtones de la province). Ajoutons que les Autochtones qui habitent la ville de Chibougamau s'avèrent en 2006 beaucoup plus mobiles que ceux du reste de la zone d'influence (voir Figure 38). Presque trois quarts d'entre eux n'habitent plus la même résidence qu'en 2001 (72 %), la majorité ayant changé d'adresse dans Chibougamau même.

Figure 38 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

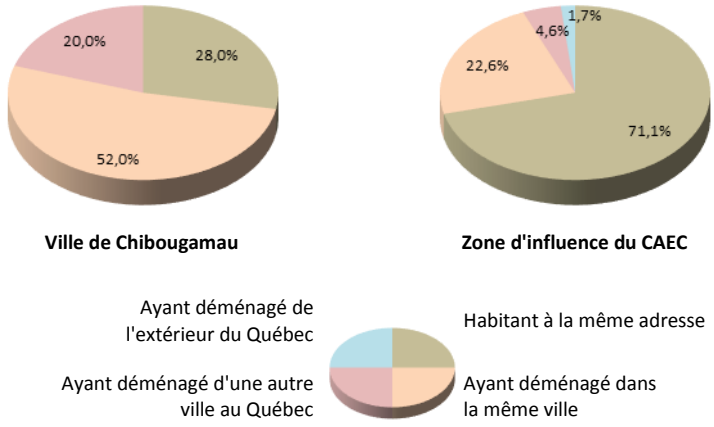

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

En 2006, une grande majorité des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence résident toujours à la même adresse qu'en 2001 (71,1 %). Parmi les autres personnes, 22,6 % habitaient un autre logement dans la même ville, et 4,6 % provenaient d'une autre ville du Québec.

Dans la ville de Chibougamau, on retrouve plutôt une majorité d'individus ayant déménagé entre 2001 et 2006. De ceux-là, 52 % vivaient ailleurs à Chibougamau et 20 % provenaient d'une autre ville de la province.

Tableau 24 : Mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et ville de Chibougamau, 2006

	Ville de Chibougamau		Zone d'influence territoriale du CAEC	
	N	%▼	N	%▼
Population totale de 5 ans et plus	**120**	**100,0**	**12 080**	**100,0**
Habitant à la même adresse	35	28,0	8 585	71,1
Ayant déménagé dans la même ville	65	52,0	2 735	22,6
Ayant déménagé d'une autre ville au Québec	25	20,0	560	4,6
Ayant déménagé d'une autre province ou d'un autre pays	0	0,0	200	1,7

Source : Statistique Canada, totalisation personnalisée du recensement de 2006.

Figure 39 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC et province de Québec, 1996 à 2006

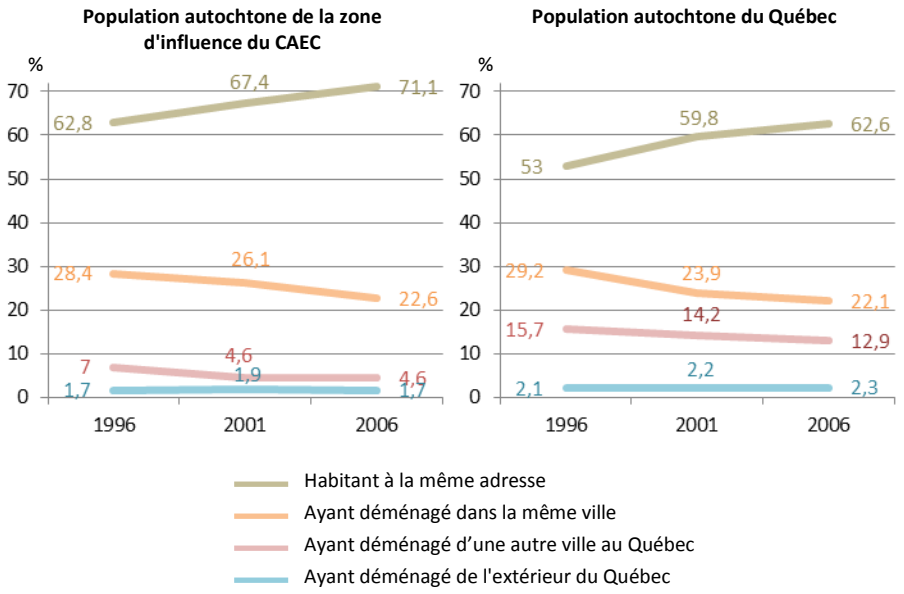

Sur une période de 5 ans, une moins grande proportion d'Autochtones ont déménagé en 2006 qu'en 1996. Dans la zone d'influence territoriale du CAEC, la proportion des individus qui n'ont pas changé d'adresse est passée de 62,8 % à 71,1 %, et dans l'ensemble de la population autochtone du Québec, elle a grimpé de 53 % à 62,6 %.

En contrepartie, le pourcentage de personnes qui ont déménagé dans la même ville a décru. En 1996, plus du quart de la population de la zone d'influence avait ainsi changé d'adresse par rapport à 1991, alors que c'est moins du quart en 2006 (28,4 % contre 22,6 %). Cette diminution est un peu plus marquée que celle que l'on observe dans la population autochtone de la province.

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Tableau 25 : Variation de la mobilité résidentielle sur cinq ans de la population de la population ayant une identité autochtone, zone d'influence territoriale du CAEC, 1996-2006

	1996		2001		2006		1996-2006
	N	%▼	N	%▼	N	%▼	Δ %
Population totale de 5 ans et plus	**9 390**	**100,0**	**10 730**	**100,0**	**12 080**	**100,0**	**28,6**
Habitant à la même adresse	5 900	62,9	7 235	67,4	8 585	71,1	45,5
Ayant déménagé dans la même ville	2 670	28,4	2 805	26,1	2 735	22,6	2,4
Ayant déménagé d'une autre ville au Québec	660	7,0	495	4,6	560	4,6	-15,2
Ayant déménagé d'ailleurs qu'au Québec	155	1,7	200	1,9	200	1,7	29,0

Source : Statistique Canada, totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001, 1996.

Les faits saillants de l'étude

Rappel des considérations méthodologiques

Les données statistiques dont fait état cette cartographie sociale et économique proviennent pour une part du Registre des Indiens du Canada (AADNC) et pour une autre part (largement majoritaire) des recensements de Statistique Canada. Ces deux sources de données présentent certaines limites méthodologiques; néanmoins, elles permettent d'observer quelques tendances populationnelles en ce qui concerne les villes du Québec où sont établis des centres d'amitié autochtones et leur zone d'influence territoriale respective. Les faits saillants mettent en évidence les résultats des analyses réalisées à partir des données issues des recensements de 1996, 2001 et 2006. À cet égard, les éléments de définition ou d'information suivants doivent être retenus :

- L'expression « population autochtone » correspond ici à la population ayant déclaré détenir une identité autochtone (autodéclaration)
- Selon Statistique Canada, l'identité autochtone se décline selon trois grandes catégories : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit
- Une personne ayant déclaré détenir une identité autochtone peut aussi avoir déclaré être un Indien des traités, un Indien inscrit (identifié ici par l'expression « population inscrite ») ou un Indien non inscrit (identifié ici par l'expression « population non inscrite »), comme le définit la *Loi sur les Indiens*. Elle peut aussi avoir déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.
- Les chiffres du recensement sur le nombre de personnes inscrites au Registre des Indiens sont utiles en combinaison avec d'autres données du recensement ou pour l'étude d'autres territoires que ceux des communautés autochtones, mais ils ne peuvent se substituer totalement aux effectifs officiels du Registre.

Identité	**Entre 1996 et 2001, la population autochtone de la ville de Chibougamau a augmenté de 50 % :** cette population se chiffrait à 105 en 1996 alors qu'elle se chiffre à 145 personnes en 2001.
	Depuis 2001, la population autochtone de la ville de Chibougamau est pratiquement stable : elle est de 140 personnes en 2006.
	Un fort contraste entre Chibougamau et la zone d'influence est observé dans le poids démographique de la population autochtone : elle est très minoritaire parmi les effectifs de la ville en 2006, alors qu'elle est largement majoritaire dans le reste de la zone d'influence territoriale (1,9 % contre 86,6 %).
	Pratiquement toutes les personnes ayant une identité autochtone sont inscrites au Registre des Indiens : en 2006, cette proportion atteint 98,5 % dans la zone d'influence territoriale du CAEC, soit plus que dans toutes les autres zones d'influence étudiées. Entre 1996 et 2006, cette population a connu une croissance importante, passant de 10 550 à 13 380 personnes.
	Un peu plus de la moitié des personnes inscrites de la ville de Chibougamau, selon le recensement de 2006, se déclarent métisses : s'ajoute à cette proportion de 52,9 % un tiers d'individus se considérant Indiens de l'Amérique du Nord, ainsi que quelques personnes possédant une identité multiple ou non comprises dans les principales catégories (respectivement 35,3 % et 11,8 %).
	Les Indiens de l'Amérique du Nord prédominent dans le reste de la zone d'influence, surtout parmi la population inscrite : cette proportion atteint 98,9 % en 2006.

Genre	**On observe peu de distinction selon le genre au sein de la zone d'influence territoriale du CAEC :** la répartition homme/femme des Autochtones est plutôt équivalente, avec davantage d'hommes chez les plus jeunes et de femmes chez les plus vieux.

Âge	**En 2006, les enfants de moins de 15 ans représentent le tiers des personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC (34,6 %) :** les garçons, avec 18,4 % des effectifs, sont plus présents que les filles (16,3 %).
	C'est le groupe des 45 à 64 ans qui a connu de très loin la plus forte croissance dans l'ensemble de la zone d'influence territoriale depuis 1996 : 309,9 % contre 117,6 % chez les Autochtones du Québec.
	À l'inverse, les effectifs des jeunes de 15 à 24 ans n'ont que faiblement augmenté (4,3 %) au sein de la zone d'influence territoriale : une croissance dix fois moindre que dans la province (45,2 %).
	On retrouve peu de personnes autochtones âgées dans la zone d'influence territoriale du CAEC : à l'inverse de toute la province, où le nombre d'Autochtones de 65 ans et plus a doublé, ils sont deux fois moins nombreux en 2006 qu'en 1996 dans la zone d'influence territoriale du CAEC (-49,4 % contre 130,3 %), avec une baisse de 605 personnes.

Famille	**La majorité des enfants vivent avec au moins un parent :** ils constituent 52,1 % des effectifs autochtones de la zone d'influence en 2006, la seule zone d'influence territoriale où ils sont majoritaires avec celle du Centre d'amitié autochtone de La Tuque. Dans la population québécoise, c'est environ le tiers des individus qui vit avec au moins un parent.
	Deux fois plus de familles monoparentales depuis 1996 : les chefs de famille monoparentale sont devenus proportionnellement deux fois plus nombreux chez les Autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006, alors que leur part a doublé depuis 1996.
	La majorité des personnes de la zone d'influence vit avec un conjoint en 2006 : la proportion atteint 75 %, mais elle est encore plus élevée à Chibougamau même, avec 89,5 %. Il s'agit de proportions nettement supérieures à celles du reste de la province. Tous les autres résidents de la ville sont des personnes vivant seules (10,5 %).

Scolarité	**Les femmes autochtones sont plus instruites :** chez les personnes ayant une identité autochtone dans la zone d'influence territoriale du CAEC, les femmes possèdent plus souvent que les hommes un plus haut degré de scolarité en 2006. Elles sont proportionnellement trois fois plus nombreuses à détenir une formation universitaire (7,6 % contre 2,9 %) et ont plus souvent un diplôme d'études secondaires (15,1 % contre 10,6 %).
	Néanmoins, on observe un déficit de diplômes parmi la population autochtone : la majorité demeure sans aucun diplôme en 2006, un peu moins chez les hommes (56,5 %) que chez les femmes (60 %).
	Une légère amélioration depuis 1996 : bien que le taux de diplomation de la population autochtone soit inférieur à celui de la population québécoise dans son ensemble, une faible amélioration a été enregistrée depuis 1996.

Revenus	**Un revenu moyen légèrement inférieur à celui des hommes pour les femmes autochtones dans la zone d'influence :** il est toutefois beaucoup plus près qu'au Québec, avec un revenu équivalent à 93,9 %, de celui des hommes (contre 67,2 % pour la population du Québec). Il s'en est d'ailleurs rapproché depuis 1995, où il équivalait à 72 % (contre 62,7 % pour le Québec). Il en résulte qu'en 2005, le revenu des femmes autochtones de la zone d'influence territoriale du CAEC est presque équivalent à celui de toutes les femmes du Québec (95,8 %). Chez les hommes, le revenu moyen dans la zone d'influence ne dépasse toutefois pas tellement les deux tiers du revenu des hommes québécois (68,5 %).
	Une forte proportion des revenus proviennent des emplois : elle atteint 75,6 % en 2005 dans la zone d'influence territoriale du CAEC, soit davantage que dans toute autre zone ou que dans la population du Québec (73,2 %).
	Un revenu moyen élevé à Chibougamau : les personnes ayant une identité autochtone gagnent en moyenne 26 441 $ par année en 2005. Ce revenu est un peu plus élevé que dans l'ensemble de la zone d'influence (25 569 $).

Taux d'activité	**Plus d'un homme autochtone sur cinq au chômage :** le taux de chômage des hommes de la zone d'influence territoriale atteint 21,9 % en 2006, en baisse de seulement 0,5 point de pourcentage depuis 1996, un taux beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec.
	De meilleurs indicateurs économiques pour les femmes autochtones : entre 1996 et 2006, les indicateurs économiques des femmes de la zone d'influence territoriale du CAEC se sont davantage améliorés que ceux des hommes, et les ont même parfois surpassés. Après s'être en partie détériorée entre 1996 et 2001, la situation des femmes, comme celle des hommes, a progressé entre 2001 et 2006. Plus précisément, le taux d'activité des femmes a grimpé de 4,6 points durant la période, alors que celui des hommes a perdu 3,8 points. Il n'en demeure pas moins qu'en 2006 le tiers des femmes sont inactives, un peu plus que chez les hommes. Ajoutons que si la situation des femmes de Chibougamau est similaire à celle du reste de la zone, tous les hommes de la ville sont actifs en 2006.

Langue	**La plupart des résidents autochtones ont une langue maternelle autochtone et il s'agit du cri :** ils constituent 93,3 % de la population autochtone de la zone d'influence territoriale du CAEC en 2006, davantage que dans toute autre zone d'influence. Cette proportion diminue drastiquement à Chibougamau, puisque seulement 10,7 % déclare avoir une langue maternelle autochtone.
	Une augmentation importante du nombre d'individus ayant l'anglais comme langue maternelle dans la zone : cette proportion s'est accrue de 78,1 % entre 1996 et 2006, soit trois fois plus vite que les effectifs ayant une langue autochtone (24,5 %).
	L'anglais comme langue d'usage à la maison également est en hausse parmi la population autochtone : une croissance de 175 % depuis 1996, contre 21,2 % pour les langues autochtones.

Mobilité résidentielle	**Une population autochtone peu mobile au sein de la zone d'influence territoriale :** en 2006, près des trois quarts des personnes de la zone d'influence habitent toujours à la même adresse qu'en 2001, plus que chez tous les Autochtones du Québec (71,1 % contre 62,6 %). Comme chez tous les Autochtones de la province, cette proportion s'est accrue depuis 1996, alors que 62,9 % des résidents de la zone n'avaient pas déménagé depuis 5 ans (contre 53 % pour la province).
	Les résidents autochtones de la ville de Chibougamau sont par contre beaucoup plus mobiles : presque trois quarts d'entre eux n'habitent plus la même résidence qu'en 2001 (72 %), la majorité ayant changé d'adresse.

Bibliographie

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010. *Le Registre des Indiens*. Gouvernement du Canada. http ://www.aadnc-aandc.gc.ca..., consulté le 2011-12-11.

BORDELEAU LOUIS ET PIERRE MOUTERDE. 2008. *Pashkabigoni. Une histoire pleine de promesses. Mémoires du Mouvement des centres d'amitié autochtones au Québec (1969-2008)*. Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Québec.

INDIANA MARKETING. 2008. *Les nations autochtones du Québec*. http ://indianamarketing.com..., consulté le 2011-12-10.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Population du Québec, 1971-2012*. http ://www.stat.gouv.qc.ca..., consulté le 2011-12-02.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT). 2011. *Répertoire des municipalités*, http ://www.mamrot.gouv.qc.ca..., consulté le 2011-12-10. Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). *Registres des bénéficiaires cris, inuit et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois*. Gouvernement du Québec.

STATISTIQUE CANADA. 1999. *Profil des divisions et subdivisions de recensement, recensement de 1996*. Numéro 95F0181XDB96001 au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-11.

STATISTIQUE CANADA. 2003. *Profil de la population autochtone du Recensement de 2001*. Numéro 94F0043XIF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-11.

STATISTIQUE CANADA. 2007. *Profil de la population autochtone de 2006, recensement de 2006*. Numéro 92-594-XWF au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-11.

STATISTIQUE CANADA. 2008a. *Annexe A, Tableau récapitulatif des règles relatives à la confidentialité pour les années 1981 à 2001, Notes du Documents de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.gc.ca..., consulté le 2011-12-13.

STATISTIQUE CANADA. 2008b. *Annexe 1, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, chiffres de population de 2001 et 1996, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-13.

STATISTIQUE CANADA. 2008c. *Annexe 2, Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en ordre alphabétique, 2006, Notes du Document de référence du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-13.

STATISTIQUE CANADA. 2009. *Correction et mise à jour du Recensement de 2006*. Ministre de l'Industrie du Canada. http ://www12.statcan.ca..., consulté le 2011-12-12.

STATISTIQUE CANADA. 2010. *Dictionnaire du Recensement de 2006*. Numéro 92-566-X au catalogue, Ministre de l'Industrie du Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2011. *Totalisations personnalisées des recensements de 2006, 2001 et 1996*. Ministre de l'Industrie du Canada. Données reproduites et diffusées « tel quel » avec la permission de Statistique Canada, ou adaptées, ce qui ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

TRANSPORTS QUÉBEC. 2010. *La carte routière officielle du Québec*. http ://www.quebec511.info..., Gouvernement du Québec, consulté le 2011-12-10.

Annexe

Glossaire

Famille de recensement

Dans le vocabulaire de Statistique Canada, le ménage privé regroupe l'ensemble des occupants d'un logement (Statistique Canada, 2010 : 164). Les personnes membres d'un ménage privé se divisent en deux groupes selon leur situation familiale : les personnes membres d'une famille de recensement et les personnes hors famille de recensement. Une famille de recensement est un groupe d'au moins deux personnes qui forment un couple ou un parent avec des enfants ou un couple seul.

Un enfant dans une famille doit vivre en compagnie d'au moins un de ses parents, par le sang, par alliance ou par adoption, ou en leur absence, d'un de ses grands-parents. Il peut avoir n'importe quel âge et ne doit pas résider avec un conjoint ou l'un de ses propres enfants.

Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes dont ils ne sont ni le conjoint, ni l'enfant, ni un parent ou un des grands-parents (des frères et sœurs ou des colocataires par exemple) constituent le groupe des personnes hors famille de recensement (Statistique Canada 2010 : 142). Il ne s'agit pas automatiquement d'adultes puisqu'elles peuvent être âgées de moins de dix-huit ans.

Erreur type du revenu moyen

Cette valeur permet de jauger le niveau d'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage, c'est-à-dire le fait que le questionnaire complet, qui comporte les questions sur le revenu, n'est distribué qu'à un cinquième des ménages. Plus précisément, elle évalue l'écart entre le revenu moyen réel dans un territoire et le revenu moyen estimé grâce aux ménages ayant répondu au questionnaire complet. L'erreur type risque davantage d'être élevée lorsque les effectifs analysés sont petits selon Statistique Canada.

Pour un revenu total moyen des individus avec une erreur type de 500 $ par exemple, le revenu moyen estimé a 68 % des chances de se trouver à moins de 500 $ du revenu moyen réel et 95 % des chances de se trouver à 1 000 $ du revenu moyen réel. Lorsque l'erreur type du revenu moyen est élevée, le revenu moyen publié au recensement perd son sens par manque de fiabilité. Ainsi, dans le cas où la somme des erreurs types de deux revenus moyens comparés est plus élevée que l'écart qui sépare ces revenus, le revenu le plus bas a un tiers des chances d'être en réalité le plus élevé des deux.

Seuils de faible revenu

Statistique Canada estime qu'un revenu est faible lorsqu'il oblige une famille économique ou une personne hors famille économique à dédier une partie très élevée de son revenu total au paiement de la nourriture, du logement et des vêtements. Cette partie est jugée très élevée lorsqu'elle dépasse d'au moins 20 points de pourcentage la proportion moyenne pour les familles de tailles correspondantes.

Puisque le revenu requis varie selon le nombre de personnes à nourrir, à loger et à habiller, les seuils en bas desquels un revenu est jugé faible sont fixés selon la taille de la famille (allant d'une personne à sept personnes et plus). De même, le coût du logement en particulier étant plus élevé dans les villes que les campagnes, les seuils de faible revenu sont ajustés en fonction de la taille de la population des secteurs de résidence.

Famille économique

Statistique Canada définit la famille économique comme un groupe d'au moins deux personnes résidant dans un même logement et qui forment un couple ou partagent un lien de parenté. Une famille économique peut compter un couple seul, un couple ou un parent avec des enfants, des frères et sœurs, des grands-parents, etc. Une famille d'accueil constitue aussi une famille économique. Les personnes qui vivent seules dans leur logement ou avec des personnes qui ne font pas partie de leur parenté (des colocataires par exemple) sont rassemblées dans le groupe des personnes hors famille économique.

Taux de prévalence du faible revenu

Le taux de prévalence du faible revenu représente la proportion des familles économiques ou personnes hors famille économique dont le revenu est inférieur au seuil fixé selon le lieu de résidence et le nombre de personnes dans la famille. Ce seuil est évalué par Statistique Canada à la fois pour le revenu avant impôt et le revenu après impôt.

Chômage

Statistique Canada définit une personne en chômage comme une personne qui se retrouve sans emploi salarié et sans travail autonome durant la semaine précédant la date du recensement. Cette personne doit aussi avoir activement cherché un emploi ou été mise à pied temporairement au cours des quatre semaines précédant le recensement, ou avoir pris des arrangements pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement (Statistique Canada 2010 : 10).

Il est important de noter que le nombre de personnes en chômage indiqué pour un territoire donné ne correspond pas au nombre de personnes recevant des prestations de l'assurance-emploi au moment du recensement. Le nombre de personnes en chômage sera normalement plus élevé que celui des prestataires, car les conditions d'admissibilité au régime de l'assurance-emploi sont plus restrictives que la définition de Statistique Canada.